



ACADÉMIE
DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les rapports de l'académie de Créteil



Rapport social unique

2022



Rapport social unique



2022



Avant-propos

La publication du premier rapport social unique (RSU) de l'académie de Créteil marque une étape importante dans la mise à disposition d'un ensemble de données relatives à la gestion des ressources humaines de l'académie.

L'année 2022 s'est caractérisée par plusieurs moments forts : revalorisation indemnitaire de la filière administrative, présentation du premier plan égalité professionnelle pour lutter durablement et efficacement contre les inégalités de genre, élections professionnelles, mesures d'avancement et d'amélioration des perspectives de carrière, projets de modernisation et de transformation RH.

Ces dossiers montrent le dynamisme des services et leur pleine mobilisation pour la réalisation de leurs missions.

Je salue la qualité du dialogue social qui a permis d'aboutir à l'élaboration de ce premier rapport : les organisations représentatives des personnels, par leurs propositions en groupe de travail, font du RSU un recueil pertinent servant de référence pour tous les personnels de l'académie.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Julie Benetti

Rectrice de l'académie de Créteil



Sommaire

1

L'emploi

P. 11

I. Les effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein.....	12
A. Au niveau académique	12
1. Répartition des effectifs physiques en fonction, par corps, statut d'emploi, catégorie et sexe.....	13
2. Répartition des effectifs en fonction en ETP, par corps, statut d'emploi, catégorie et sexe.....	14
B. Au niveau départemental	14
II. Les caractéristiques des effectifs	15
A. Les agents titulaires et les agents contractuels.....	15
B. Les effectifs par catégorie.....	16
C. Les effectifs détaillés par corps	16
1. Les enseignants dans le premier degré public	17
2. Les enseignants dans le second degré public.....	17
3. Les personnels publics de direction et d'inspection	18
4. Les personnels publics d'éducation	18
5. Les personnels publics de surveillance et d'assistance éducative	19
6. Les personnels publics IATSS	19
III. Les profils des personnels.....	20
A. La répartition femmes-hommes	20
B. La répartition géographique	21
1. Lieu de résidence.....	21
2. Lieu d'exercice.....	21
C. L'âge des personnels	22
D. Zoom sur les agents contractuels	24
1. Répartition par sexe des agents contractuels	24
2. Part des CDI parmi les agents contractuels	25
3. Répartition départementale des agents contractuels.....	25
a. Dans le premier degré	26
b. Dans le second degré	27
c. Pour les personnels IATSS.....	29
4. Détail par discipline dans le second degré.....	30

2

Les recrutements

P. 34

I. Le recrutement des fonctionnaires.....	35
A. Synthèse du recrutement par voie de concours au niveau académique.....	35
B. Concours d'enseignement du premier degré public	35
C. Concours d'enseignement du second degré public et des CPE	36
D. Les concours administratifs, techniques, de santé et sociaux (IATSS)	36

3

Les parcours professionnels

P. 38

I. Les mutations et les mobilités	39
A. Le mouvement interdépartemental des enseignants du premier degré public.....	39
1. Les demandes pour intégrer les départements de l'académie.....	40
2. Les demandes pour quitter les départements de l'académie.....	41
B. Mobilités interacadémiques.....	42
1. Personnels du second degré public.....	42
2. Personnels IATSS.....	42
a. Mouvement de la filière administrative	42

b.	Mouvement de la filière ITRF	43
c.	Mouvement de la filière médico-sociale	44
C.	Mobilités intra-académiques.....	44
1.	Personnel du second degré public	44
2.	Personnels IATSS.....	47
D.	Mobilité des personnels de direction et d’inspection	47
1.	Personnels de direction.....	47
2.	Les personnels d’inspection	48
E.	Mobilité des maîtres auxiliaires du privé	49
1.	Dans le premier degré.....	49
2.	Dans le second degré.....	49
II.	Les promotions	50
A.	Promotions des personnels enseignants du premier degré	50
B.	Promotions des personnels enseignants du second degré.....	52
C.	Promotion des personnels de direction et d’inspection	54
D.	Promotion des personnels IATSS	54
III.	Les départs ou cessations de fonctions	55
A.	Les sorties provisoires	55
1.	Personnels du premier degré public	55
a.	Les détachements.....	55
b.	Les disponibilités.....	55
2.	Personnels du second degré public (enseignants, éducation, orientation)	57
a.	Les détachements.....	57
b.	Les disponibilités.....	57
c.	Les congés parentaux	58
3.	Personnel IATSS	58
a.	Les détachements.....	58
b.	Les disponibilités.....	58
c.	Les congés parentaux	59
B.	Les sorties définitives	59
I.	Synthèse des formations.....	65
II.	Personnels du premier degré	65
A.	Les personnels formés.....	65
B.	Les objectifs de la formation	66
III.	Personnels du second degré.....	67
A.	Les personnels formés.....	68
B.	Les objectifs de la formation	69
C.	Les moyens consacrés à la formation continue en 2021/2022.....	72
I.	La masse salariale	75
II.	Les traitements indiciaires.....	75
A.	Situation indiciaire par catégorie de personnels	75
B.	Situation indiciaire par statut	75
C.	Situation indiciaire par sexe	76
D.	Distribution des indices sur l’ensemble des personnels.....	76
III.	La distribution des traitements et rémunérations	77
IV.	La somme des dix plus hautes rémunérations	77

4

La formation

P. 64

5

Les rémunérations

P. 74

V. Rémunération des agents sur emploi permanent	77
A. Rémunérations brutes annuelles versées pour les agents sur emploi permanent	77
1. Par catégorie.....	77
2. Par tranches d'âge	78
3. Par sexe.....	78
B. Nombre d'ETP annuels rémunérés pour les agents sur emploi permanent	78
VI. Les bénéficiaires de la GIPA (Garantie individuelle du pouvoir d'achat)	78

6

La santé et la sécurité au travail

P. 79

I. La prévention des risques professionnels.....	80
II. La protection fonctionnelle des fonctionnaires	82
III. L'accompagnement des personnels	84
A. Le service médical	84
B. Le service social des personnels.....	85
1. Répartition des personnels reçus en consultation.....	86
2. Répartition départementale des personnels reçus.....	86
3. Les difficultés rencontrées par les personnels	86
C. La RH de proximité	88
1. Les données globales	88
2. L'accompagnement spécifique des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation	90
a. Les postes adaptés.....	90
b. Les difficultés professionnelles.....	91
c. L'allègement de service	92
d. Les AFA.....	93
e. Les reclassements professionnels pour raison de santé	93
F. L'accompagnement spécifique des personnels IATSS	94

7

L'organisation du travail et du temps de travail

P. 96

I. Les quotités de temps de travail	97
A. Les temps partiels	97
B. Les temps incomplets.....	100
II. Absences hors raison de santé.....	101
A. Par motif d'absence et catégorie	101
B. Par motif d'absence et sexe	102
C. Par motif d'absence et tranches d'âge.....	102
III. Absences pour raison de santé	103
A. Par motif d'absence et catégorie	103
B. Par motif d'absence et sexe	103
C. Par motif d'absence et tranche d'âge	104
IV. Les absences, tous motifs confondus.....	104
A. Au niveau de l'académie	104
B. Les motifs.....	105
C. Les absences des enseignants dans le premier degré	106
D. Les absences des enseignants dans le second degré	107
E. Les absences des personnels IATSS	108

V. Les décharges.....	109
A. Dans le premier degré	109
B. Dans le second degré.....	109
VI. Les jours de carence	111
VII. Les comptes épargne temps.....	111
A. Nombre total de CET ouverts au 31/12/2022 (au titre de l'année scolaire précédente).....	111
B. Nombre total de CET ouverts au 31/12/2022 (ouverts dans l'année).....	111
C. Nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur CET au cours de l'année.....	111
D. Nombre total de jours stockés sur les CET au 31/12/2022 (au titre de l'année scolaire précédente).....	112
E. Nombre total de jours stockés sur les CET au 31/12/2022 (versés dans l'année).....	112

8

L'action sociale et la protection sociale

P. 113

I. Évolution des aides dans l'enseignement public	114
II. Répartition des aides par type de bénéficiaires	115
III. Évolution des aides dans l'enseignement privé	115

9

Le dialogue social

P. 116

I. Les réunions et instances.....	117
II. Les décharges syndicales.....	117
III. Les jours de grève	118
IV. Les élections professionnelles	118
A. Évolution du nombre de votants.....	118
B. Évolution du nombre de voix recueillies par chaque organisation syndicale au CTA/CSA	118
C. Composition des CSA de l'académie.....	119
D. Les CAPA des personnels de direction, des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et d'orientation.....	120
E. Les CAPD des personnels du premier degré	120
F. Les CAPA des personnels IATSS et ATRF	121
G. Les CCP.....	122
H. Les CCSA, CCMA et CCMI.....	122

10

La discipline

P. 124

I. Les procédures disciplinaires dans le premier degré.....	125
II. Les procédures disciplinaires dans le second degré	125
III. Les procédures disciplinaires pour le personnel IATSS	125

SOURCES ET DÉFINITIONS

Les données présentées dans le rapport social unique sont en grande partie issues des applications mises à disposition par le ministère de l'éducation nationale : **BSA (Base statistique des agents)**, qui récupère les données issues de nos bases de données AGAPE, EPP et AGORA) et **CNE (Contrôle national des emplois)**. La date d'observation sur l'application BSA est arrêtée au 31 décembre 2021 – au titre des agents présents pour l'année scolaire 2021/2022), sauf mention contraire.

Les données proviennent également des services du rectorat et des DSDEN de la Seine-et-Marne, la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Les effectifs présentés sont ceux :

- des personnels de l'enseignement du premier et du second degré ;
- de surveillance et d'assistance éducative ;
- des personnels IATSS ;
- des personnels de direction, d'inspection d'éducation et d'orientation.

Il s'agit des personnels titulaires ou contractuels en activité et avec une affectation.

Les effectifs sont présentés en personnes physiques ; lorsqu'ils sont présentés en ETP, cela est précisé dans le chapitre concerné.

Les données sont celles de l'année 2022 (c'est-à-dire l'«année scolaire 2021/2022») avec un rappel sur les deux années précédentes pour la majorité des chapitres.

Les sources citées à chaque début de chapitre sont les mêmes pour les sous-parties qui le composent, sauf précision contraire.

Nouveautés 2022

Certaines données sont issues de la base de données sociales (BDS), et celles présentées dans les bilans sociaux précédents ont été conservées. Conformément à ce qui est demandé dans la BDS, la ventilation de certains indicateurs a été modifiée dès que l'information était disponible dans les bases de gestion :

- Les tranches d'âge
(moins de 20 ans, de 20 à 29 ans, de 30 à 39 ans, de 40 à 49 ans, de 50 à 59 ans, 60 ans et plus).
- Les catégories de personnel :
 - Anciennement : A, B et C
 - Désormais : A+, A, B et CSont considérés comme faisant partie de la catégorie A+ :
 - Le secrétaire général et les secrétaires généraux adjoints
 - Les Dasen et leurs adjoints
 - Le directeur de cabinet
 - Les administrateurs civils
 - Les conseillers et conseillers techniques de la rectrice
 - Les IA-IPR (sauf pour les données issues du contrôle de gestion)
- Les emplois permanents et non permanents
 - Emplois permanents :
 - Les titulaires
 - Les CDI
 - Les CDD ayant une date de début d'affectation au 01/09/2021 et une date de fin d'affectation au 31/08/2022
 - Les BOE
 - Les AED et les AESH (car il n'existe pas de corps de fonctionnaires exerçant leurs missions).
 - Emplois non permanents : tous les autres



L'emploi

I. Les effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein

Source : CDG/PAPP/DSI

A. Au niveau académique

En 2022 (soit pour l'année scolaire 2021/2022), l'académie compte 85 577 personnels, soit 79 888,9 équivalents temps plein. Les femmes représentent 72,2% des effectifs. La part des personnels enseignants représente 76,1%.

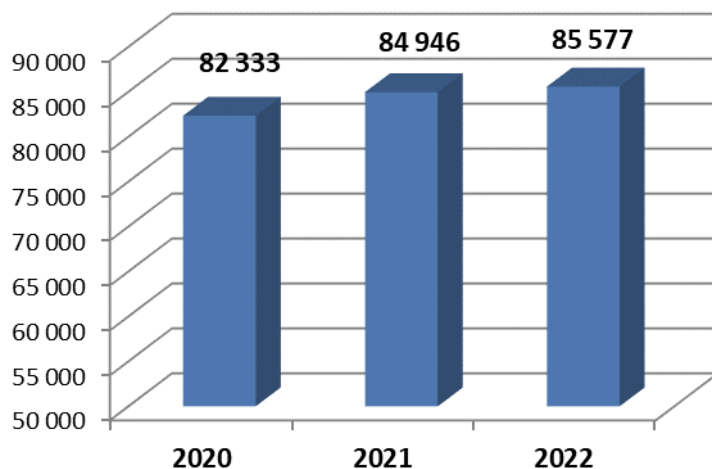
Les effectifs continuent leur progression, même si l'augmentation est moins importante cette année (+ 631 par rapport à 2021), principalement sur les personnels de surveillance et d'assistance éducative. Tous personnels confondus, les effectifs se répartissent de la manière suivante : 40% en Seine-Saint-Denis, 31% dans le Val-de-Marne, et 29% en Seine-et-Marne.

85 577 personnels en activité

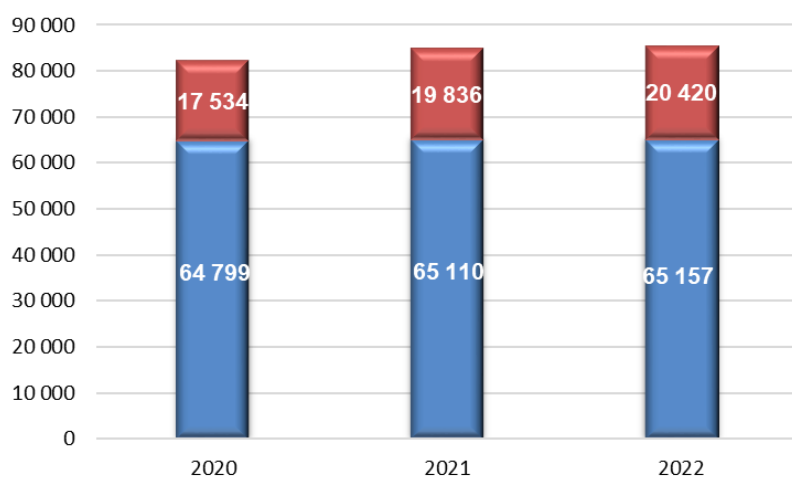
80 234 personnels dans le secteur public, dont
59 814 enseignants (74,5%)

5 343 personnels dans le secteur privé

- **Évolution académique des effectifs**



- Évolution des effectifs enseignants/non enseignants de l'académie (public et privé)



1. Répartition des effectifs physiques en fonction, par corps, statut d'emploi, catégorie et sexe

Effectifs physiques en fonction, par statut d'emploi, corps, catégorie et sexe												
Corps	Sexe H/F	Titulaires				TOTAL	Contractuels			TOTAL	TOTAL GENERAL	
		A+	A	B	C		A	B	C			
Assistance éducative (AED / AESH)	F					0				9960	9 960	9 960
	H					0				2682	2 682	2 682
	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	12 642	12 642	12 642
Education	F		733			733	97			97	830	830
	H		194			194	63			63	257	257
	TOTAL	0	927	0	0	927	160	0	0	160	1 087	1 087
Enseignants du 1er degré	F		23 693	53		23 746	734			734	24 480	24 480
	H		4 493	15		4 508	210			210	4 718	4 718
	TOTAL	0	28 186	68	0	28 254	944	0	0	944	29 198	29 198
Enseignants du 2d degré	F		15 691			15 691	1 686			1 686	17 377	17 377
	H		11 314	1		11 315	1 924			1 924	13 239	13 239
	TOTAL	0	27 005	1	0	27 006	3 610	0	0	3 610	30 616	30 616
IATSS	F	11	1 156	919	1 457	3 543	381	1	43	425	3 968	3 968
	H	11	237	163	229	640	99	1	16	116	756	756
	TOTAL	22	1 393	1 082	1 686	4 183	480	2	59	541	4 724	4 724
Orientation	F		446			446	156			156	602	602
	H		44			44	20			20	64	64
	TOTAL	0	490	0	0	490	176	0	0	176	666	666
Personnel de direction	F		614			614				0	614	614
	H		461			461				0	461	461
	TOTAL	0	1 075	0	0	1 075	0	0	0	0	1 075	1 075
Personnel d'inspection	F	49	74			123				0	123	123
	H	44	59			103				0	103	103
	TOTAL	93	133	0	0	226	0	0	0	0	226	226
Privé : enseignants du 1er degré	F		1 096			1 096	195			195	1 291	1 291
	H		75			75	16			16	91	91
	TOTAL	0	1 171	0	0	1 171	211			211	1 382	1 382
Privé : enseignants du 2d degré	F		1 770			1 770	746			746	2 516	2 516
	H		902			902	543			543	1 445	1 445
	TOTAL	0	2 672	0	0	2 672	1 289			1 289	3 961	3 961
TOTAL GENERAL		115	63 052	1 151	1 686	66 004	6 870	2	12 701	19 573	85 577	85 577

Tableau issu de la BDS

2. Répartition des effectifs en fonction en ETP, par corps, statut d'emploi, catégorie et sexe

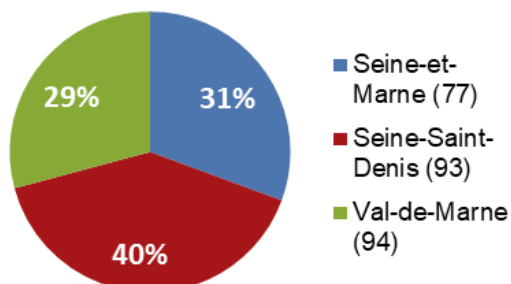
Effectifs en fonction en ETP, par statut d'emploi, corps, catégorie et sexe											
Corps	Sexe H/F	Titulaires				TOTAL	Contractuels			TOTAL	TOTAL GENERAL
		A+	A	B	C		A	B	C		
Assistance éducative (AED / AESH)	F					0,0			6 820,5	6 820,5	6 820,5
	H					0,0			2 001,2	2 001,2	2 001,2
	TOTAL	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8 821,8	8 821,8	8 821,8
Education	F		718,3			718,3	87,3			87,3	805,6
	H		192,3			192,3	61,2			61,2	253,5
	TOTAL	0,0	910,6	0,0	0,0	910,6	148,5	0,0	0,0	148,5	1 059,1
Enseignants du 1er degré	F		23 266,2	51,8		23 318,0	688,4			688,4	24 006,3
	H		4 461,3	14,0		4 475,3	201,8			201,8	4 677,1
	TOTAL	0,0	27 727,5	65,8	0,0	27 793,3	890,2	0,0	0,0	890,2	28 683,4
Enseignants du 2d degré	F		15 228,8			15 228,8	1 603,8			1 603,8	16 832,6
	H		11 150,0	1,0		11 151,0	1 870,9			1 870,9	13 021,9
	TOTAL	0,0	26 378,8	1,0	0,0	26 379,8	3 474,7	0,0	0,0	3 474,7	29 854,4
IATSS	F	11,0	1 114,9	899,7	1 409,1	3 434,7	369,9	1,0	42,3	413,2	3 847,9
	H	11,0	234,9	161,8	224,4	632,1	96,0	1,0	15,5	112,5	744,6
	TOTAL	22,0	1 349,8	1 061,5	1 633,5	4 066,8	465,9	2,0	57,8	525,7	4 592,5
Orientation	F		436,8			436,8	148,2			148,2	585,0
	H		43,4			43,4	20,0			20,0	63,4
	TOTAL	0,0	480,1	0,0	0,0	480,1	168,2	0,0	0,0	168,2	648,3
Personnel de direction	F		613,0			613,0					613,0
	H		461,0			461,0					461,0
	TOTAL	0,0	1 074,0	0,0	0,0	1 074,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 074,0
Personnel d'inspection	F		49,0	74,0		123,0					123,0
	H		44,0	59,0		103,0					103,0
	TOTAL	0,0	93,0	133,0	0,0	226,0	0,0	0,0	0,0	0,0	226,0
Privé : enseignants du 1er degré	F		1 048,4			1 048,4	169,6			169,6	1 218,1
	H		72,3			72,3	13,8			13,8	86,1
	TOTAL	0,0	1 120,7	0,0	0,0	1 120,7	183,4	0,0	0,0	183,4	1 304,1
Privé : enseignants du 2d degré	F		1 660,9			1 660,9	642,7			642,7	2 303,6
	H		844,0			844,0	477,7			477,7	1 321,7
	TOTAL	0,0	2 504,9	0,0	0,0	2 504,9	1 120,4	0,0	0,0	1 120,4	3 625,3
TOTAL GENERAL		115,0	61 679,4	1 128,3	1 633,5	64 556,2	6 451,2	2,0	8 879,6	15 332,8	79 888,9

Tableau issu de la BDS

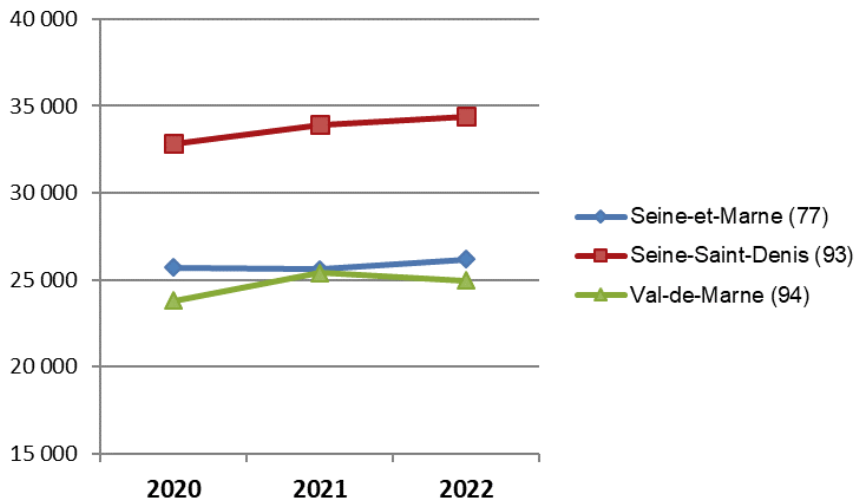
B. Au niveau départemental

- Répartition départementale des effectifs

	Public	Privé	TOTAL
Seine-et-Marne (77)	24 671	1 529	26 200
Seine-Saint-Denis (93)	32 492	1 921	34 413
Val-de-Marne (94)	23 071	1 893	24 964
ENSEMBLE	80 234	5 343	85 577



• **Évolution départementale des effectifs**



II. Les caractéristiques des effectifs

A. Les agents titulaires et les agents contractuels

Les personnels contractuels représentent 22,9% de l'effectif total de l'académie, soit une augmentation de 0,6 point par rapport à 2021. Cette part s'explique en grande partie par le nombre de plus en plus important des personnels de surveillance et d'assistance éducative, et par le poids des personnels contractuels dans le second degré, public ou privé.

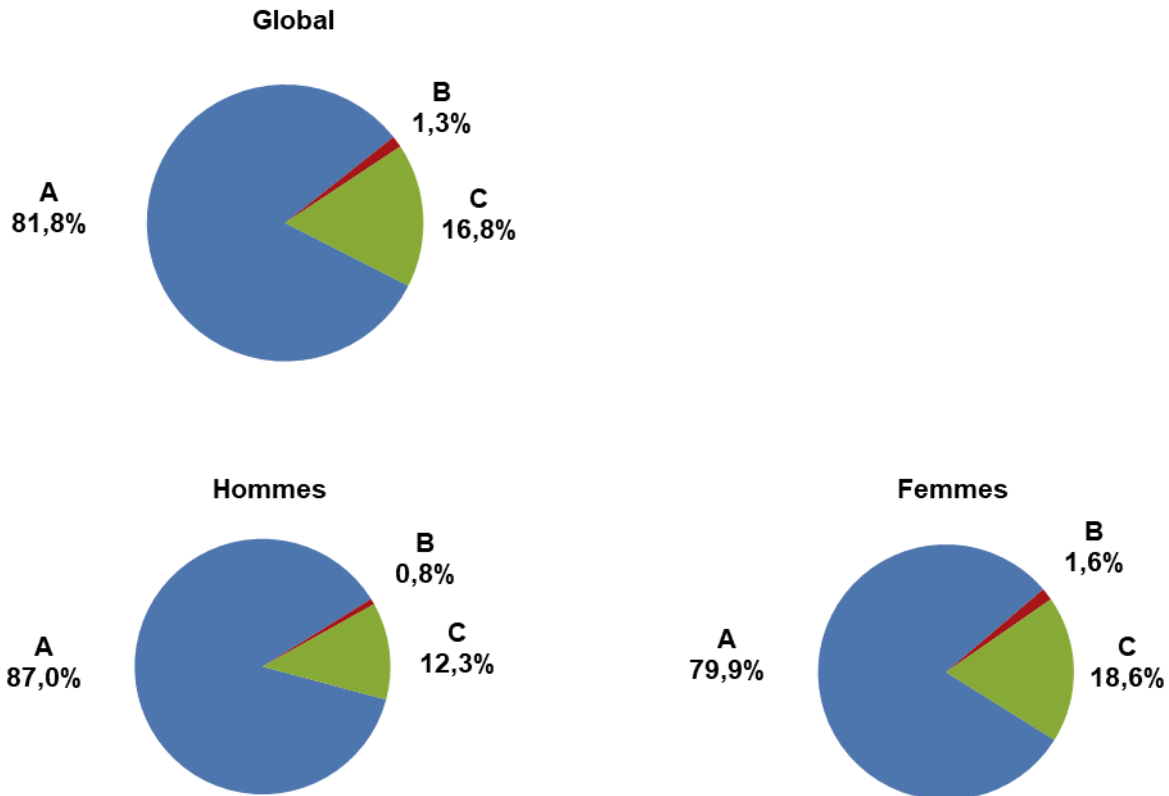
Dans l'enseignement privé, la part des auxiliaires est de 15% dans le premier degré, et de 32% dans le second degré, ce qui correspond à une augmentation de 2 points par rapport à l'année précédente, que ce soit dans le premier ou le second degré.

• **Répartition des personnels par statut et par sexe**

	Titulaires ⁽¹⁾		Contractuels ⁽²⁾		% Contractuels ⁽²⁾		% global contractuels
	H	F	H	F	H	F	
Enseignants 1er degré PU	4 508	23 746	210	734	4,5%	3,0%	3,2%
Enseignants 2nd degré PU	11 315	15 691	1 924	1 686	14,5%	9,7%	11,8%
Direction et inspection PU	564	737	0	0	0,0%	0,0%	0,0%
Education et orientation PU ⁽³⁾	238	1 179	83	253	25,9%	17,7%	19,2%
Surveillance et assistance éducative PU	0	0	2 682	9 960	100%	100%	100%
PRIVE : Enseignants du 1er et 2nd degré	977	2 866	559	941	36%	25%	28%
IATSS PU	640	3 543	116	425	15,3%	10,7%	11,5%
ENSEMBLE	18 242	47 762	5 574	13 999	23,4%	22,7%	22,9%

B. Les effectifs par catégorie

- Répartition des personnels par catégorie (public et privé)



C. Les effectifs détaillés par corps

Mis à part le tableau synthétique ci-dessous, toute la partie sur les effectifs détaillés par corps ne concerne que l'enseignement public pour l'année scolaire 2021/22.

Source : CdG

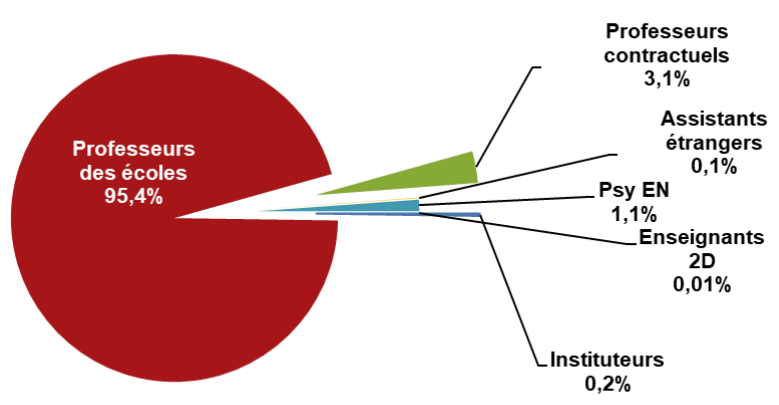
	Total	% du corps par rapport à l'ensemble	% de femmes par rapport au corps
Enseignants 1er degré PU	29 198	34,1%	83,8%
Enseignants 2nd degré PU	30 616	35,8%	56,8%
Direction et inspection PU	1 301	1,5%	56,6%
Education et orientation	1 753	2,0%	81,7%
Surveillance et assistance éducative PU	12 642	14,8%	78,8%
PRIVE : Enseignants du 1er degré	1 382	1,6%	93,4%
PRIVE : Enseignants du 2nd degré	3 961	4,6%	63,5%
IATSS	4 724	5,5%	84,0%
ENSEMBLE	85 577	100%	72,2%

1. Les enseignants dans le premier degré public

	77	93	94	Académie
Instituteurs	29	21	18	68
Professeurs des écoles	8 604	11 812	7 768	28 184
Professeurs contractuels	107	662	157	926
Assistants étrangers	3	10	5	18
Psychologues de l'éducation nationale (1)	97	147	91	335
Enseignants 2d degré	0	1	2	3
ENSEMBLE	8 840	12 653	8 041	29 534

(1) y compris les contractuels

- Répartition des effectifs du premier degré par corps



2. Les enseignants dans le second degré public

	77	93	94	Zone académique*	Académie
Professeurs certifiés	5 807	5 956	4 293		16 056
Professeurs contractuels (1)	409	706	867	1 464	3 446
Professeurs de lycées professionnels	1 225	1 321	1 060		3 606
Professeurs agrégés	1 282	1 601	1 500		4 383
Professeurs et chargés d'enseignement en E	795	919	621		2 335
Professeurs des écoles et instituteurs	195	184	161		540
Conseillers principaux d'éducation (FF)	1	0	7		8
Intervenants langue (2)	52	65	47		164
Professeurs de chaire supérieure	13	15	35		63
Professeurs d'enseignement général des coll	3	4	8		15
Psychologues de l'éducation nationale (3)	93	125	94	19	331
ENSEMBLE	9 875	10 896	8 693	1 483	30 947

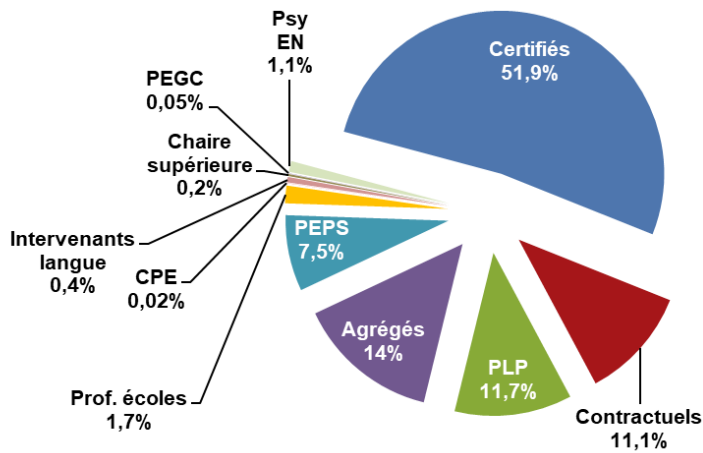
(1) Professeurs contractuels, maîtres auxiliaires et vacataires

(2) Corps des assistants étrangers et assistants de langue vivante

(3) Nature support PS2D (Psychologues du second degré)

*Zone académique : les agents en zone académique peuvent avoir des affectations différentes durant une même année scolaire, sur des départements différents

- Répartition des effectifs du second degré public par corps



3. Les personnels publics de direction et d'inspection

		77	93	94	Rectorat	Académie
INSPECTION	IA-DASEN	1	1	1		3
	DAASEN	1	4	2		7
	A-DASEN (ex-IENA)	1	1	2		4
	IA-IPR	0	0	0	80	80
	IEN	29	39	27	37	132
Total Inspection		32	45	32	117	226
DIRECTION	Personnel de direction	336	376	285	3	1 000
	Professeurs des écoles*	25	27	23		75
Total Direction		361	403	308	3	1 075
ENSEMBLE		393	448	340	120	1 301

*Directeurs de SEGPA

4. Les personnels publics d'éducation

	77	93	94	Zone académique*	Académie
Conseillers principaux d'éducation¹	295	402	245		942
Professeurs contractuels	22	31	36	56	145
ENSEMBLE	317	433	281	56	1 087

Zoom affectation instantanée zone académique	77	93	94	Académie
CPE contractuels	11	29	16	56
Total	11	29	16	56

¹ Y compris enseignants du 2nd degré titulaires avec fonction CPE

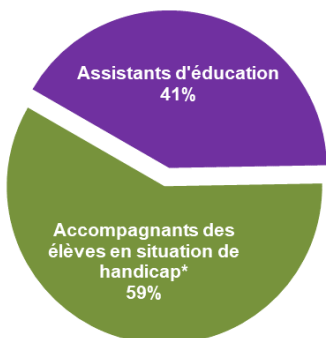
*Zone académique : les agents en zone académique peuvent avoir des affectations différentes durant une même année scolaire, sur des départements différents.

5. Les personnels publics de surveillance et d'assistance éducative

	77	93	94	Académie
Accompagnants des élèves en situation de handicap*	2 433	3 922	1 053	7 408
Assistants d'éducation	1 424	2 582	1 228	5 234
ENSEMBLE	3 857	6 504	2 281	12 642

* S'agissant des AESH, la répartition départementale n'est plus représentative depuis 2020 car les AESH du HT2 affectés dans le 93 et 94 sont recrutés par le même établissement mutualisateur.

- Répartition des effectifs des personnels de surveillance et d'assistance éducative par corps

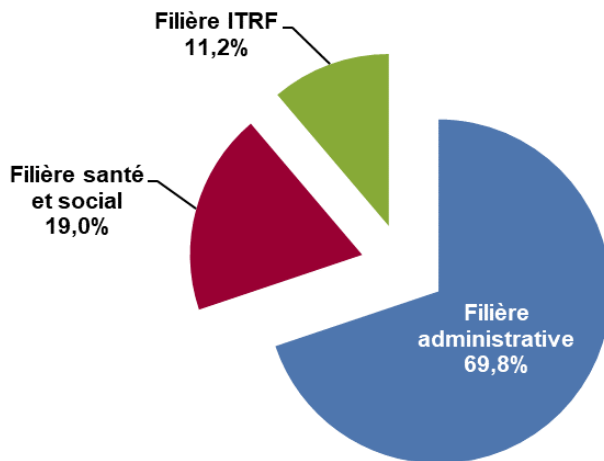


L'effectif des personnels accompagnant des élèves en situation de handicap continue d'augmenter d'année en année. Les AESH représentent désormais bien plus de la moitié de l'effectif des personnels de surveillance et d'assistance éducative.

6. Les personnels publics IATSS

		77		93		94		Rectorat	Académie
		EPLÉ	DSDEN	EPLÉ	DSDEN	EPLÉ	DSDEN		
Filière administrative	Emplois fonctionnels	5	1	1	3	3	2	14	29
	Attachés d'administration de l'Etat	129	14	135	20	107	15	62	482
	Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	241	47	230	64	211	48	172	1 013
	Adjoint administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	378	85	375	74	278	63	117	1 370
	Contractuels	74	12	95	22	56	47	99	405
	Total filière administrative	827	159	836	183	655	175	464	3 299
Filière santé et social	Médecins de l'éducation nationale - conseillers techniques		1		1			1	3
	Médecins de l'éducation nationale		8		12		4		24
	Médecins contractuels santé scolaire		3		7		3	2	15
	Conseillers techniques de service social des administrations de l'état		8		16		7	2	33
	Infirmières ou infirmiers	161	2	225	2	130	1	3	524
	Infirmières ou infirmiers contractuels	13		6		4			23
	Assistants service social des administrations de l'état	73		125		64			262
	Assistantes sociales contractuelles	3		9					12
	Total filière santé et social	250	22	365	38	198	15	8	896
Filière ITRF	Ingénieurs de recherche							8	8
	Ingénieur d'études				1			38	39
	Assistants ingénieurs	1		1	1	1		7	11
	Techniciens de recherche et formation	15		12		16		26	69
	Adjoint techniques	96	2	100	6	85	4	23	316
	Contractuels niveau IGE/IGR							5	5
	Autres contractuels	16	1	10	5	12	4	33	81
	Total filière ITRF	128	3	123	13	114	8	140	529
	ENSEMBLE	1 205	184	1 324	234	967	198	612	4 724

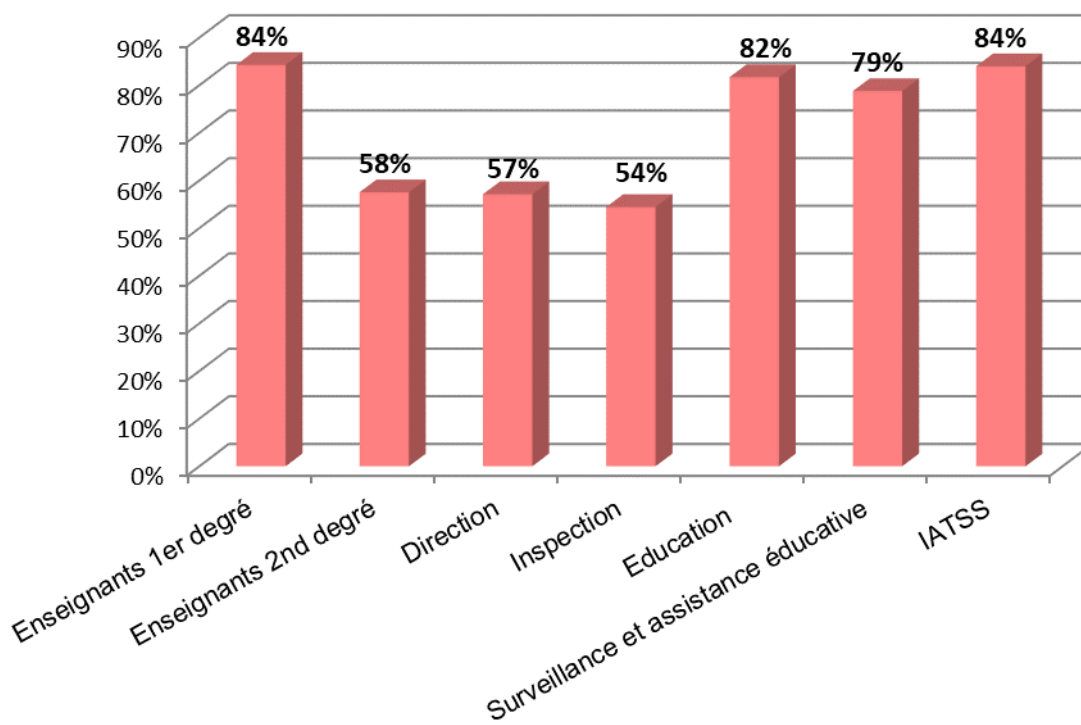
- Répartition des effectifs pour le personnel IATSS



III. Les profils des personnels

A. La répartition femmes-hommes

- Part des femmes par corps



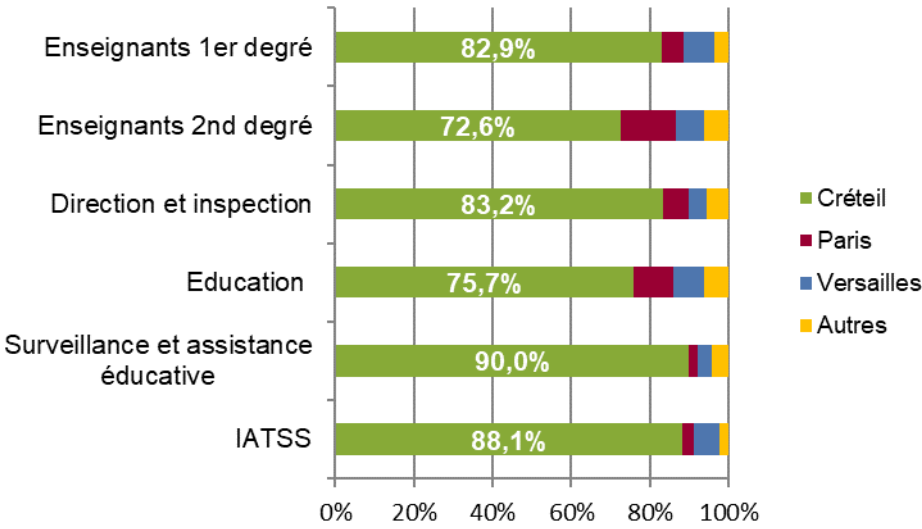
B. La répartition géographique

1. Lieu de résidence

Sur l'ensemble des personnels, public et privé toutes catégories confondues, 80% résident dans l'académie de Créteil, 8% dans celle de Paris, 7% dans celle de Versailles, et 5% dans d'autres académies. Ces proportions restent stables d'une année sur l'autre. Ce sont les enseignants du second degré qui sont les plus excentrés : 27,4% d'entre eux résident en dehors de l'académie. Ils ne sont que 10% dans ce cas pour les personnels de surveillance et d'assistance éducative.

	Créteil			Paris	Versailles				Total Académies Créteil Paris Versailles	Total Autres académies
	77	93	94	75	78	91	92	95		
Enseignants 1er degré	10 675	7 375	7 304	1 733	86	842	479	974	29 468	1 112
Enseignants 2nd degré	10 112	7 588	7 403	4 792	156	950	765	687	32 453	2 124
Direction et inspection	415	335	332	87	3	25	22	9	1 228	73
Education	492	466	369	180	5	45	32	53	1 642	111
Surveillance et assistance éducative	3 915	4 449	3 009	283	21	176	109	143	12 105	537
IATSS	1 683	1 189	1 289	148	17	124	53	104	4 607	117
ENSEMBLE	27 292	21 402	19 706	7 223	288	2 162	1 460	1 970	81 503	4 074
	68 400			7 223	5 880				85 577	

- Lieu de résidence des personnels



2. Lieu d'exercice

	77	93	94	Zone académique*
Enseignants 1 ^{er} degré	9 106	13 016	8 458	
Enseignants 2nd degré	10 948	12 181	9 984	1 464
Direction et inspection	393	449	459	
Education	507	705	464	77
Surveillance et assistance éducative	3 857	6 504	2 281	
IATSS	1 389	1 558	1 777	
ENSEMBLE	26 200	34 413	23 423	1 541

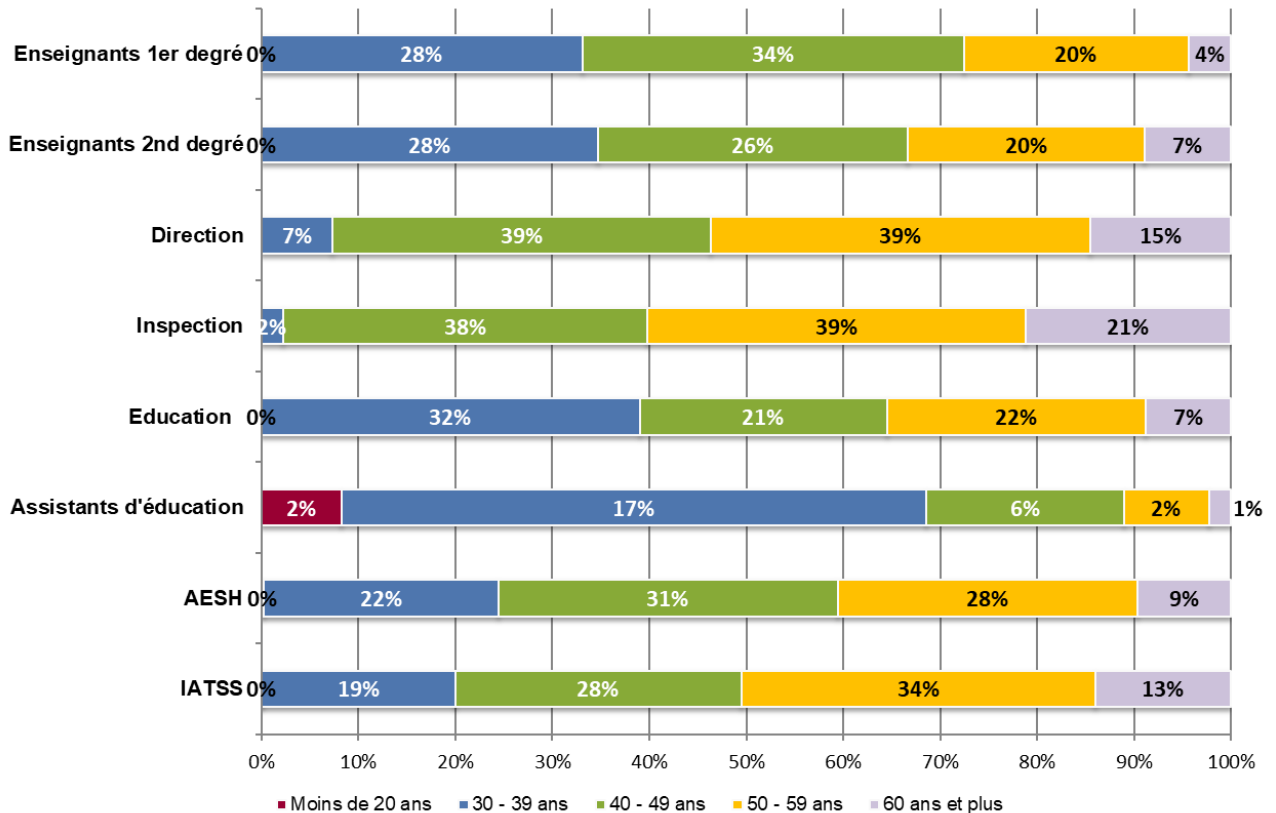
* Zone académique : les agents en zone académique peuvent avoir des affectations différentes durant une même année scolaire, sur des départements différents.

Zoom affectation instantanée zone académique	77	93	94	Total
Enseignants 2nd degré	290	696	478	1 464
Education	17	42	18	77
ENSEMBLE	307	738	496	1 541

C. L'âge des personnels

- Répartition des personnels par tranche d'âge

	Moins de 20 ans	20 - 29 ans	30 - 39 ans	40 - 49 ans	50 - 59 ans	60 ans et plus
Enseignants 1er degré	0%	14%	28%	34%	20%	4%
Enseignants 2nd degré	0%	18%	28%	26%	20%	7%
Direction	0%	0%	7%	39%	39%	15%
Inspection	0%	0%	2%	38%	39%	21%
Education	0%	17%	32%	21%	22%	7%
AESH	0%	10%	22%	31%	28%	9%
Assistants d'éducation	2%	72%	17%	6%	2%	1%
IATSS	0%	6%	19%	28%	34%	13%
ENSEMBLE	0%	18%	26%	28%	21%	6%

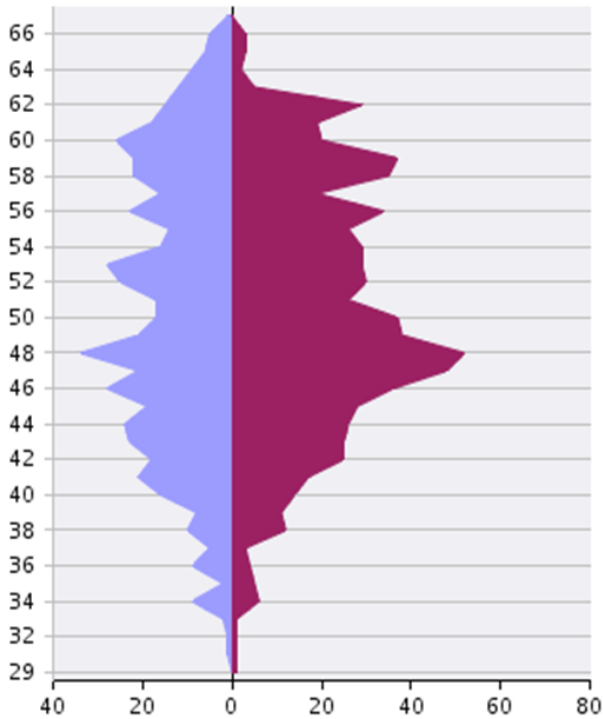


- Pyramides des âges

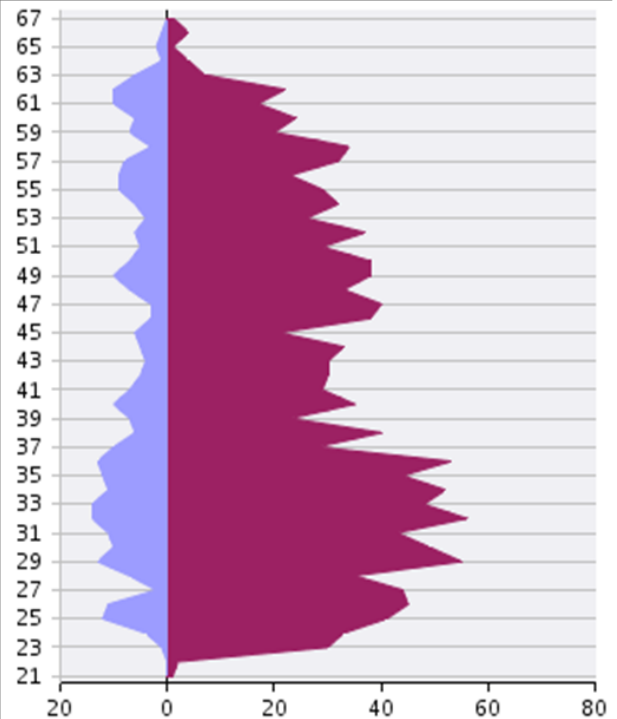
Hommes

Femmes

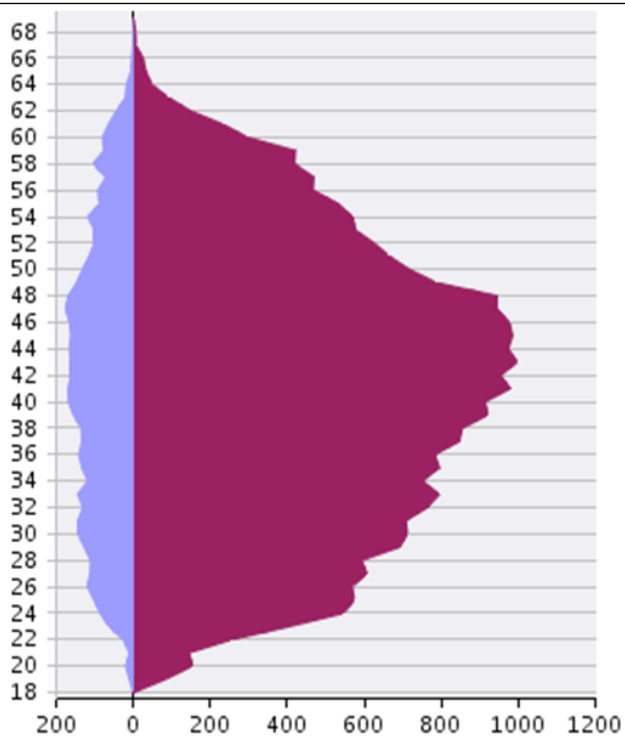
Personnels de direction et d'inspection



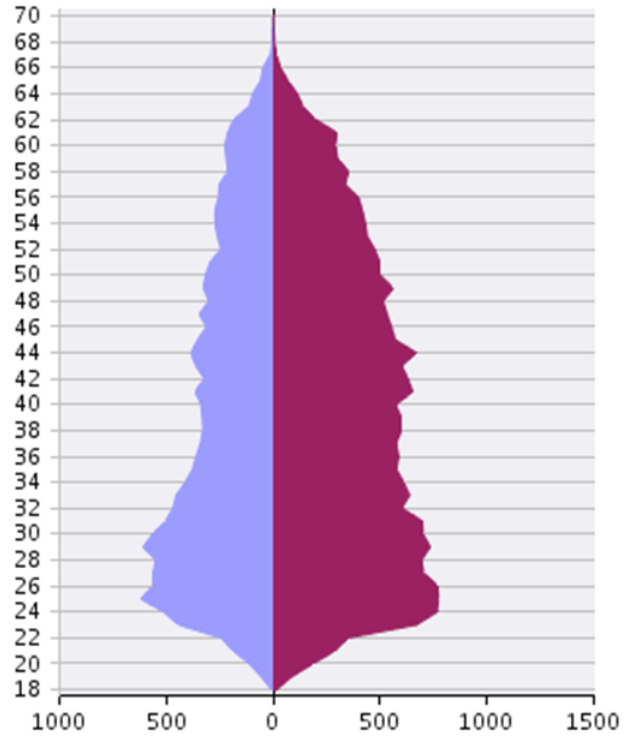
Personnels d'éducation et d'orientation

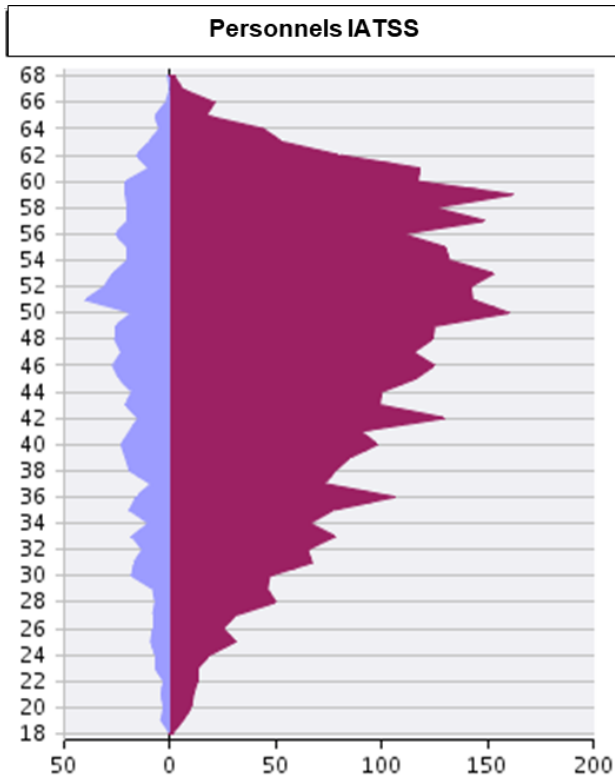


Personnels du premier degré



Personnels du second degré





D. Zoom sur les agents contractuels

Toutes les données ci-après ne concernent que les agents contractuels du public.

1. Répartition par sexe des agents contractuels

	Titulaires		Contractuels		% total contractuels 2022	Rappel % contractuels 2021
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
Enseignants 1er degré PU	4 508	23 746	210	734	3,2%	3,0%
Enseignants 2nd degré PU	11 315	15 691	1 924	1 686	11,8%	12,4%
IATSS PU	640	3 543	116	425	11,5%	9,9%

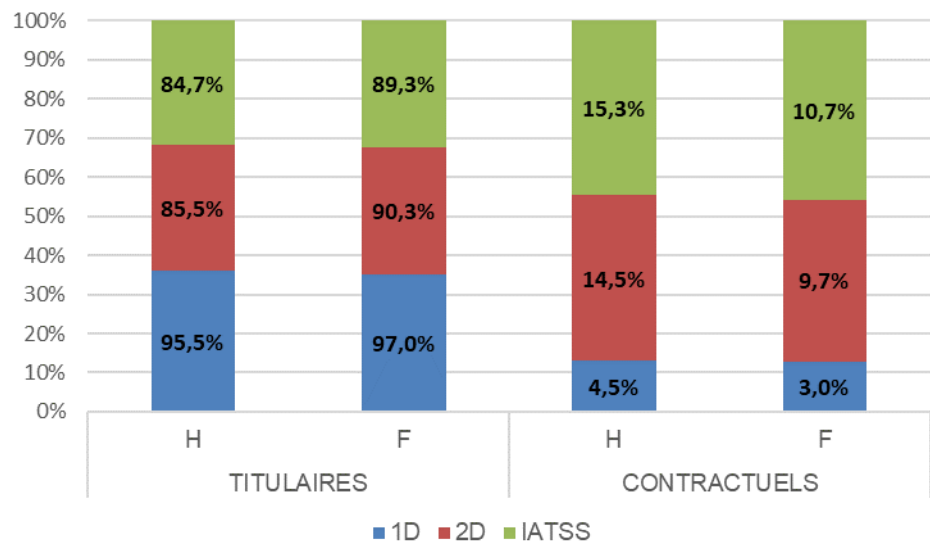
Sur l'ensemble des agents, la part des contractuels baisse de 0,1 point par rapport à 2021 : elle atteint 7,9% sur l'année scolaire 2021/2022. On observe pour la quatrième année consécutive une baisse chez les enseignants du second degré (-0,6 point entre 2021 et 2022). La part des contractuels des personnels IATSS augmente quant à elle de 0,6 point.

	2022			Rappel 2021		
	Contractuels	Répartition des contractuels		Contractuels	Répartition des contractuels	
		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Enseignants 1er degré PU	944	22%	78%	887	21%	79%
Enseignants 2nd degré PU	3 610	53%	47%	3 782	54%	46%
IATSS PU	541	21%	79%	464	21%	79%

Le tableau ci-dessus renseigne sur la part des hommes et des femmes contractuels par rapport l'ensemble des contractuels par corps.

Le graphique ci-dessous permet d'avoir une vision ramenée à l'effectif total d'hommes puis de femmes dans chaque corps :

Exemple de lecture du graphique : parmi les personnels administratifs, 15,3% des hommes sont contractuels, contre 10,7% pour les femmes.



2. Part des CDI parmi les agents contractuels

Parmi les enseignants contractuels du second degré public, 39,2% sont en contrat à durée indéterminée (soit une augmentation de 4,7 points par rapport à 2021), majoritairement des hommes.

S'agissant des personnels IATSS, la part des contrats à durée indéterminée est de 12,4% (soit une diminution de 2,3 points par rapport à 2021) et concerne davantage les femmes. Parmi les 67 agents concernés, 4% sont issus de la catégorie B, 22% de la catégorie A, et 74% pour les C.

Enfin, pour les personnels AESH, 11,3% bénéficient d'un CDI, en très grande majorité des femmes.

	Contractuels	Nb CDI	Répartition des CDI en %	
			Hommes	Femmes
Enseignants 2nd degré PU	3 610	1 414	59%	41%
IATSS PU	541	67	31%	69%
AESH	7 408	834	5%	95%

Ramené à l'ensemble de l'effectif contractuel dans chacun des corps :

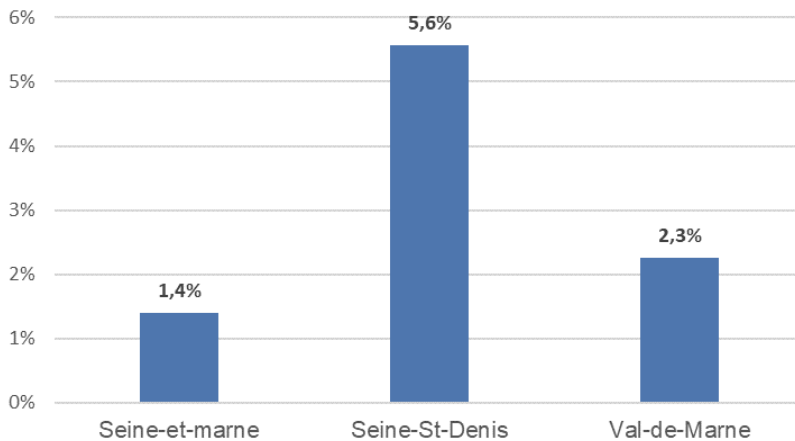
- 43% des enseignants ont un CDI contre 34% des enseignantes
- 18% des personnels IATSS hommes ont un CDI, contre 11% pour les femmes
- 8% des personnels AESH hommes ont un CDI, contre 12% pour les femmes.

3. Répartition départementale des agents contractuels

a. Dans le premier degré

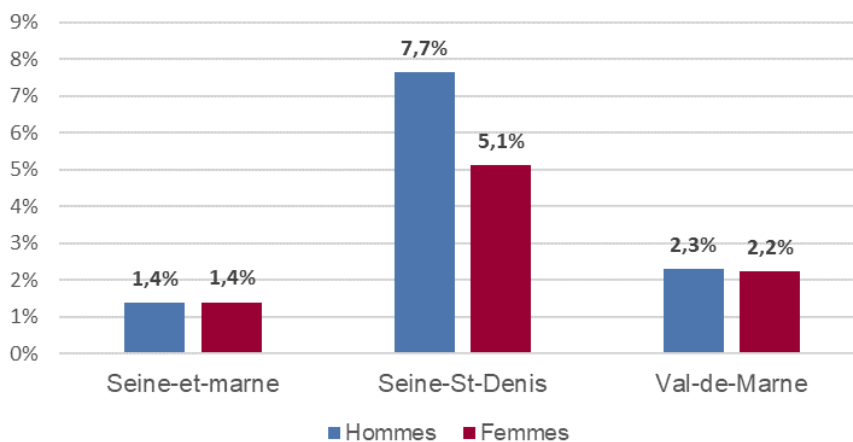
	Contractuels	Titulaires	Total général
SEINE ET MARNE	123	8 717	8 840
F	106	7 499	7 605
H	17	1 218	1 235
SEINE ST DENIS	705	11 947	12 652
F	529	9 823	10 352
H	176	2 124	2 300
VAL DE MARNE	181	7 860	8 041
F	153	6 671	6 824
H	28	1 189	1 217
Total général	1 009	28 524	29 533

Poids total des contractuels par département
1er degré public



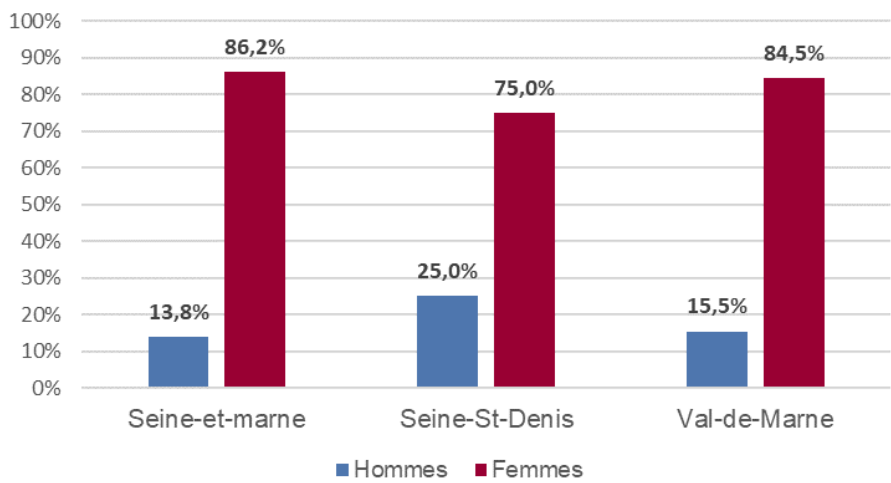
Le poids des contractuels reste stable en Seine-et-Marne, augmente légèrement en Seine-Saint-Denis (+ 0,3 point) et augmente de 0,4 point dans le Val-de-Marne par rapport à l'année précédente.

Poids des contractuels par sexe et par département
1er degré public



Lecture : se fait par rapport à la population de référence (par exemple : parmi les hommes qui enseignent dans le premier degré PU en Seine-Saint-Denis, 7,7% sont contractuels).

Répartition sexuée des contractuels par département
1er degré public



Lecture : répartition des hommes et des femmes contractuels par rapport à l'ensemble des enseignants 1D contractuels dans chaque département.

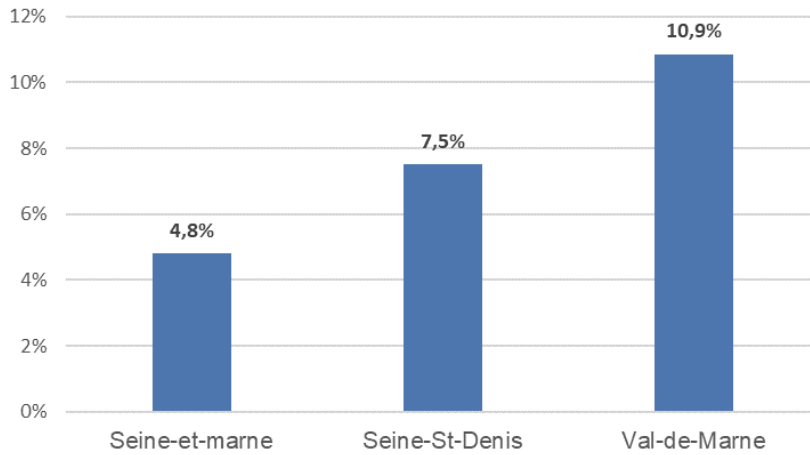
b. Dans le second degré

	Contractuels	Titulaires	Total général
SEINE ET MARNE	476	9 399	9 875
F	255	5 618	5 873
H	221	3 781	4 002
SEINE ST DENIS	818	10 078	10 896
F	443	5 610	6 053
H	375	4 468	4 843
VAL DE MARNE	944	7 749	8 693
F	465	4 662	5 127
H	479	3 087	3 566
Zone académique*	1 483	0	1 483
F	625		625
H	858		858
Total général	3 721	27 226	30 947

*Zone académique : les agents en zone académique peuvent avoir des affectations différentes durant une même année scolaire, sur des départements différents.

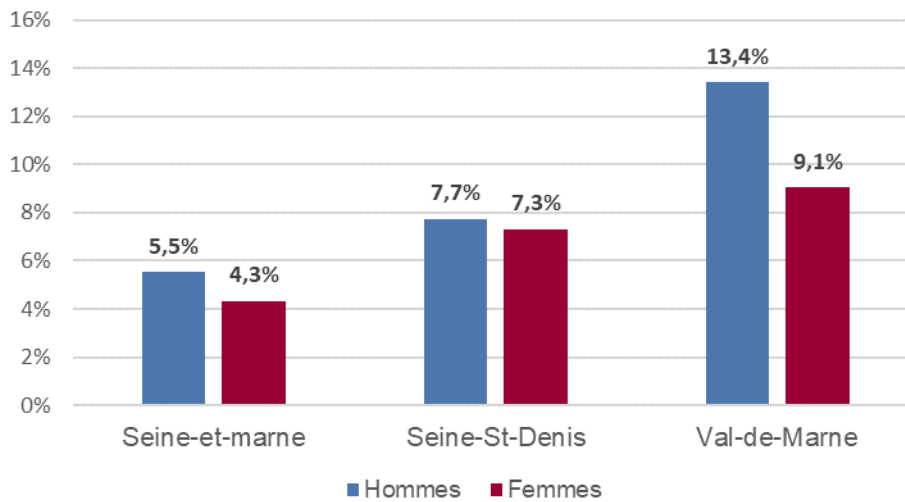
Zoom affectation en zone académique	Contractuels	Titulaires	Total général
SEINE ET MARNE	295	0	295
F	125		125
H	170		170
SEINE ST DENIS	708	0	708
F	283		283
H	425		425
VAL DE MARNE	480	0	480
F	217		217
H	263		263
Total général	1 483	0	1 483

Poids total des contractuels par département
2nd degré public



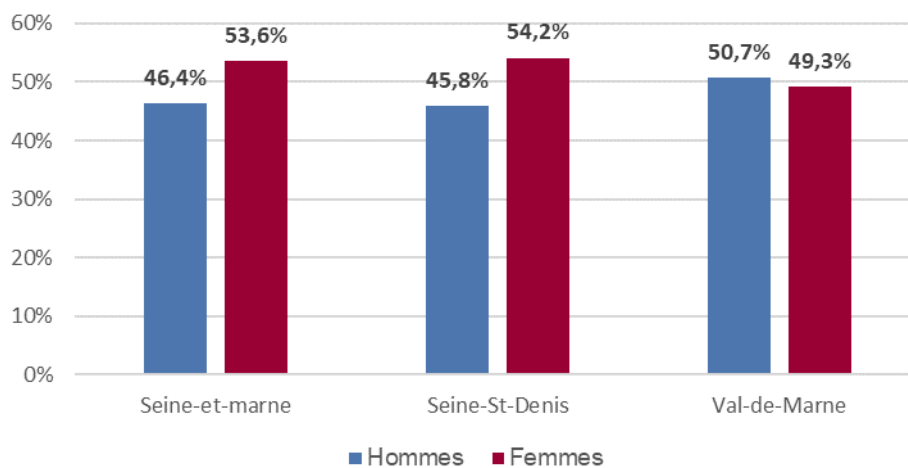
Le poids des contractuels parmi les enseignants du second degré est en hausse dans chacun des trois départements par rapport à l'année dernière : + 0,9 point en Seine-et-Marne, + 1 point dans la Seine-Saint-Denis, et + 0,7 point dans le Val-de-Marne.

Poids des contractuels par sexe et par département
2nd degré public



Lecture : par rapport à la population de référence (par exemple : dans le second degré PU, parmi les femmes qui enseignent en Seine-et-Marne, 4,3% sont contractuelles).

Répartition sexuée des contractuels par département
2nd degré public



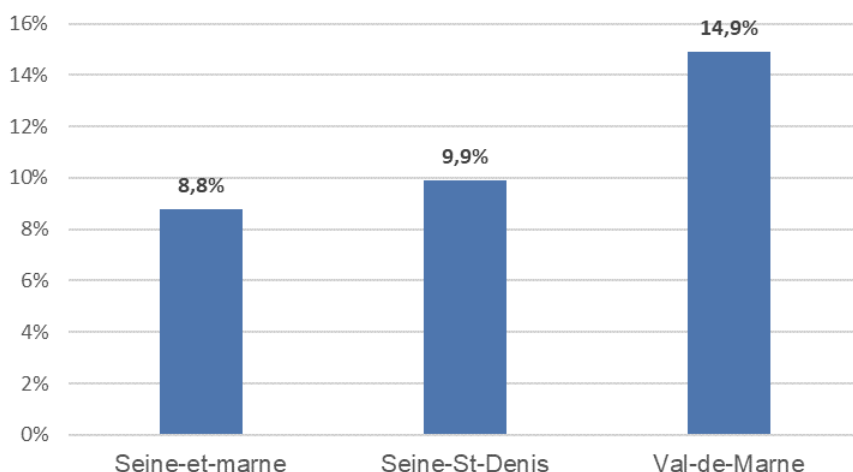
Lecture : répartition des hommes et des femmes contractuels par rapport à l'ensemble des enseignants 2D contractuels dans chaque département.

c. Pour les personnels IATSS

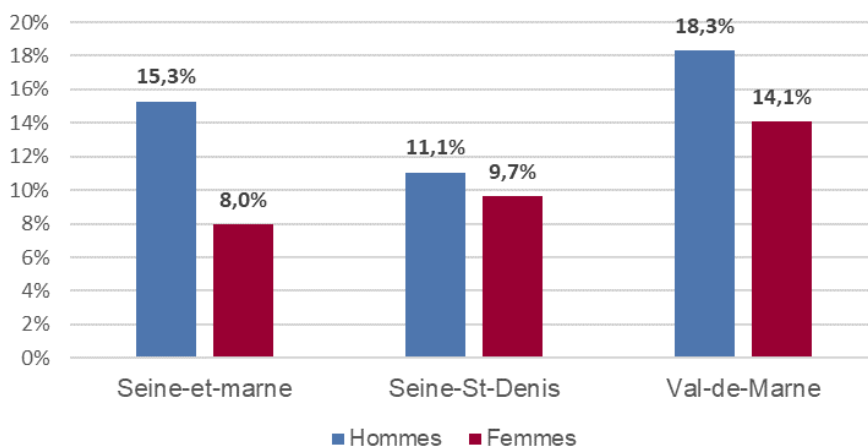
	Contractuels	Titulaires	Total général
SEINE ET MARNE	122	1 267	1 389
F	98	1 134	1 232
H	24	133	157
SEINE ST DENIS	154	1 404	1 558
F	127	1 187	1 314
H	27	217	244
VAL DE MARNE	265	1 512	1 777
F	200	1 222	1 422
H	65	290	355
Total général	541	4 183	4 724

NB : Le Val-de-Marne comprend les personnels du rectorat.

**Poids total des contractuels par département
Personnels IATSS**

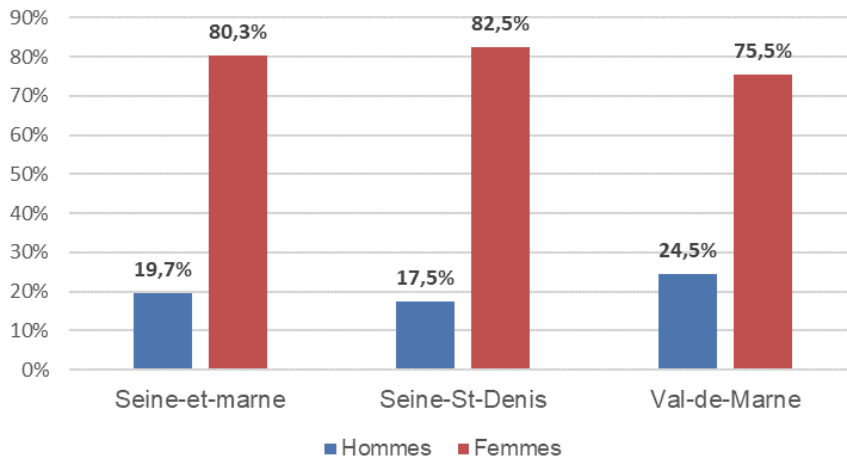


**Poids des contractuels par sexe et par département
Personnels IATSS**



Lecture : par rapport à la population de référence (par exemple : pour les personnels IATSS, parmi les femmes qui exercent en Seine-et-Marne, 8% sont contractuelles).

Répartition sexuée des contractuels par département Personnels IATSS



Lecture : répartition des hommes et des femmes contractuels par rapport à l'ensemble des personnels IATSS contractuels dans chaque département.

4. Détail par discipline dans le second degré

Remarques :

- Les assistants étrangers sont intégrés dans les effectifs des enseignants en langue, ce qui augmente notablement la part des contractuels parmi eux.
- Afin de pérenniser les requêtes d'une année sur l'autre, les données sont désormais issues de la requête BSA (univers mis à disposition par le ministère) et non d'EPP.

Code discipline	Discipline - Enseignement type C (PEGC et 1er degré Réseau réussite)	Contractuels		Titulaires		Total général	Poids des contractuels
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
C0210	lettres histoire géographie			2		2	0%
C0217	lettres éducation musicale				1	1	0%
C0218	lettres arts plastiques			2		2	0%
C0226	lettres espagnol			1		1	0%
C0229	lettres italien			1		1	0%
C1315	mathématiques - sciences physiques				1	1	0%
C1317	mathématiques et éducation musicale			1		1	0%
C1319	mathématiques et éducation physique				1	1	0%
C1400	technologie : construction mécanique			1		1	0%
C1615	sciences naturelles, physique, technologie			1		1	0%
Sous total Enseignement type C		0	0	9	3	12	0%
Code discipline	Discipline - Enseignement type G et J (enseignants affectés dans le 1er degré -enseignement spécialisé + insertion)	Contractuels		Titulaires		Total général	Poids des contractuels
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
G0135	option e			1	3	4	0%
G0137	option f			1	8	9	0%
G0170	enseigner en SEGPA ou en EREA	1		165	118	284	0%
G0171	enseigner en milieu pénitentiaire ou centre éducatif fermé			10	7	17	0%
G0173	RASED aide à dominante pédagogique		1	24	10	35	3%
G0174	ULIS UE troubles fonctions auditives			2	1	3	0%
G0175	ULIS UE troubles fonctions visuelles			1	1	2	0%
G0176	ULIS UE troubles fonctions cognitives			122	42	164	0%
G0177	ULIS UE troubles fonctions motrices et maladies invalidantes			8	1	9	0%

Code discipline	Discipline - Enseignement type L (Lycées, collèges)	Contractuels		Titulaires		Total général	Poids des contractuels
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
L0080	documentation	24	10	555	102	691	5%
L0100	philosophie	15	15	117	204	351	9%
L0201	lettres classiques	16	9	332	98	455	5%
L0202	lettres modernes	87	48	2498	673	3306	4%
L0421	allemand	27	14	289	76	406	10%
L0422	anglais	160	72	1877	506	2615	9%
L0423	arabe	5	3	8	6	22	36%
L0424	chinois	4	2	16	4	26	23%
L0426	espagnol	88	34	1063	215	1400	9%
L0429	italien	1	3	74	14	92	4%
L0430	japonais	1	1			2	100%
L0433	portugais	2	1	12	4	19	16%
L0434	russe	1		5		6	17%
L0472	coréen	1				1	100%
L0600	langue des signes française				1	1	0%
L1000	histoire-géographie	33	73	1177	1201	2484	4%
L1100	sciences économiques et sociales	3	11	175	179	368	4%
L1300	mathématiques	69	147	1272	1680	3168	7%
L1400	technologie	60	196	86	394	736	35%
L1411	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie des constructions	1	7	9	37	54	15%
L1412	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie électrique	1	2	7	106	116	3%
L1413	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie informatique	3	13	8	66	90	18%
L1414	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique	2	23	8	156	189	13%
L1500	sciences physiques et chimiques	76	112	559	825	1572	12%
L1510	physique et électricité appliquée		5	11	45	61	8%
L1512	procédés physico-chimiques			1	2	3	0%
L1600	sciences de la vie et de la terre	43	36	843	464	1386	6%
L1700	éducation musicale	27	45	224	217	513	14%
L1800	arts plastiques	26	12	371	133	542	7%
L1900	éducation physique et sportive	5	11	979	1557	2552	1%
L2001	assistant ingénieur	5	5	8	6	24	42%
L2020	techniques industrielles électricité mécanique bâtiment			18	49	67	0%
L2070	sciences et techniques de laboratoire, biologiques et médicales			10	3	13	0%
L2080	gestion et informatique			26	8	34	0%
L2085	hôtellerie et tourisme			1	5	6	0%
L2200	génie industriel textiles et cuirs			2		2	0%
L3030	cartographie	6	45			51	100%
L3100	génie thermique				4	4	0%
L4010	sciences et techniques industrielles (cpge)			5	26	31	0%
L4100	génie mécanique construction				1	1	0%
L5100	génie électrique, électronique et automatismes			1	3	4	0%
L5112	audiovisuel		4			4	100%
L5200	électrotechnique		1		1	2	50%
L5500	informatique et télématique				13	13	0%
L6200	numérique et sciences informatiques		1		5	6	17%
L6500	enseignements artistiques et arts appliqués	6	8	50	16	80	18%
L7100	biochimie - génie biologique	8	5	71	30	114	11%
L7110	imagerie médicale	1				1	100%

Code discipline	Discipline - Enseignement type L (Lycées, collèges) Suite	Contractuels		Titulaires		Total général	Poids des contractuels
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
L7140	horticulture	1	1			2	100%
L7200	biotechnologies - santé environnement	2	2	7	4	15	27%
L7300	sciences et techniques médico-sociales	10	5	93	13	121	12%
L7410	esthétique cosmétique	1				1	100%
L8010	économie et gestion	2	4	21	20	47	13%
L8011	eco et gest. option communication, organisation et gestion de ressources humaines	46	30	163	35	274	28%
L8012	Economie et gestion option comptabilité et finance	39	39	99	97	274	28%
L8013	Economie et gestion option marketing	55	61	115	60	291	40%
L8014	communication des entreprises (en TS)		1			1	100%
L8015	management des unités commerciales (en TS)	3	8	40	18	69	16%
L8017	négociation et relation client (en TS)	3	3	13	6	25	24%
L8019	transports (en TS)		1			1	100%
L8031	Economie et gestion option conception et gestion des systèmes d'information	6	12	8	27	53	34%
L8033	gestion des activités touristiques		1	1		2	50%
L8040	bureautique	2	1	3	1	7	43%
L8510	Hôtellerie et restauration option production et ingénierie culinaire			2	10	12	0%
L8520	Hôtellerie et restauration option service et accueil en hôtellerie et restauration		2	10	5	17	12%
L8530	hôtellerie option tourisme		1	6		7	14%
Sous total Enseignement type L		977	1146	13349	9431	24903	9%
Code discipline	Discipline - Enseignement type P (Lycées professionnels)	Contractuels		Titulaires		Total général	Poids des contractuels
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
P0096	Sécurité et prévention	1	4		2	7	71%
P0210	lettres histoire géographie	59	57	327	257	700	17%
P0221	lettres allemand			1		1	0%
P0222	lettres anglais	49	24	223	54	350	21%
P0226	lettres espagnol	7	3	21	2	33	30%
P1315	mathématiques - sciences physiques	39	102	157	273	571	25%
P2001	aide au chef de travaux	4	7	16	5	32	34%
P2100	génie industriel bois	1	16	1	39	57	30%
P2111	charpente navale		1			1	100%
P2130	exploitation forestière et scierie				1	1	0%
P2200	génie industriel textiles et cuirs	11		57		68	16%
P2220	entretien des articles textiles	2		5		7	29%
P2235	tapiserie couture décor			2		2	0%
P2241	maroquinerie	2		2		4	50%
P2310	céramique industrielle	1		1		2	50%
P2322	techni-verriers		1		2	3	33%
P2400	génie industriel des structures métalliques		11	2	28	41	27%
P2450	construction et réparation en carrosserie		2		26	28	7%
P2600	génie chimique	2				2	100%
P3010	génie civil construction et économie		2	5	16	23	9%
P3013	dessin calcul topographique		1		1	2	50%
P3020	génie civil construction et réalisation	1	20		18	39	54%
P3025	carrelage mosaïque		1		2	3	33%
P3027	peinture vitrerie		4	1	2	7	57%

Code discipline	Discipline - Enseignement type P (Lycées professionnels) Suite	Contractuels		Titulaires		Total général	Poids des contractuels
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
P3028	peinture - revêtements	2	8	4	18	32	31%
P3100	génie thermique		29	6	54	89	33%
P4100	génie mécanique construction	1	15	3	53	72	22%
P4120	optique (de précision, lunetterie, composants)	3	3	3		9	67%
P4200	génie mécanique productive		3	1	26	30	10%
P4210	microtechnique		1		1	2	50%
P4230	traitement thermique et électroplastie	1				1	100%
P4500	génie mécanique - maintenance de véhicules		24	1	53	78	31%
P4512	mécanique agricole		2		3	5	40%
P4513	cycles et motocycles		5		5	10	50%
P4540	maintenance des aéronefs		5		1	6	83%
P4550	génie mécanique maintenance des systèmes mécaniques automatisés		5		38	43	12%
P5100	génie électrique : électronique	4	28	3	37	72	44%
P5110	maintenance électronique (MAVELEC)				2	2	0%
P5120	maintenance des réseaux bureautique et télématique		4		6	10	40%
P5200	génie électrique option électrotechnique	2	42	12	172	228	19%
P5210	équipement ménager et collectivités (MAEMC)		1		1	2	50%
P6100	industries graphiques			1		1	0%
P6111	composition de la forme imprimante	2	1	1	1	5	60%
P6115	laboratoire des industries graphiques	2		1	3	6	33%
P6150	impression (livre et image)	2	2	1	3	8	50%
P6310	conducteurs routiers	1	4	1	9	15	33%
P6320	conducteurs d'engins de travaux publics		3		5	8	38%
P6500	enseignements artistiques et arts appliqués	20	23	83	28	154	28%
P6501	dessin d'art appliqué aux métiers	2	3	22	7	34	15%
P6610	arts graphiques	1		5	3	9	11%
P6611	peintre en lettres	1	1		2	4	50%
P6621	ébénisterie d'art	1	6		4	11	64%
P6640	arts textiles			1		1	0%
P6641	tapisserie garniture décor			1	1	2	0%
P6643	costumier de théâtre	2		2		4	50%
P6650	arts du feu (verre, céramique)	1		1		2	50%
P6660	arts du décor architectural			1	3	4	0%
P6680	arts de la photographie		1			1	100%
P6971	fleuriste	1		1		2	50%
P6980	cinéma et photographie		2	1	1	4	50%
P7140	horticulture	8	10	6	9	33	55%
P7200	biotechnologies - santé environnement	71	27	213	49	360	27%
P7202	biotechnologies : génie biologique		1			1	100%
P7300	sciences et techniques médico-sociales	42	6	172	20	240	20%
P7410	esthétique cosmétique	10		16		26	38%
P7420	coiffure	4	1	11		16	31%
P8012	Economie et gestion option comptabilité et gestion				1	1	0%
P8013	Economie et gestion option commerce et vente	81	94	223	133	531	33%
P8038	Economie et gestion option transport logistique	1	16	4	7	28	61%
P8039	Economie et gestion option gestion et administration	89	36	215	71	411	30%
P8510	hôtellerie option techniques culinaires	2	10	13	28	53	23%
P8512	pâtisserie	1	4	1	2	8	63%
P8520	hôtellerie option services et commercialisation	2	9	18	21	50	22%
	Sous total Enseignement type P	539	691	1869	1609	4708	26%
	Autres (CFC, assistants étrangers, réadaptation...)	155	84	122	79	440	54%
	Total général	1686	1924	15690	11316	30616	11,8%

2

Les recrutements

I. Le recrutement des fonctionnaires

Toutes les données sur les recrutements concernent le public.

A. Synthèse du recrutement par voie de concours au niveau académique

Sur les 2 203 personnes recrutées par voie de concours en 2022, 68% l'ont été par le biais du concours externe.

- 42% ont intégré l'enseignement du premier degré
- 47% celui second degré
- 11% pour les personnels IATSS.

- **Session 2022**

	Concours internes		Concours externes	
	Inscrits	Admis	Inscrits	Admis
Enseignement du 1er degré	1 287	290	4 401	633
Enseignement et éducation du 2nd degré	(1)	283	(1)	748
IATSS	(2)	126	(2)	123
ENSEMBLE	1 285	699	4 399	1 504

(1) Données nationales (non déclinées au niveau académique)

(2) Les données concernant les inscrits n'ont pu être obtenues cette année

B. Concours d'enseignement du premier degré public

Sources : DSDEN de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

- **Évolution des candidats inscrits et admis aux concours des professeurs des écoles de 2020 à 2022**

Années	CONCOURS EXTERNE DE PE				3EME CONCOURS DE PE				2ND CONCOURS INTERNE DE PE			
	Inscrits		Admis		Inscrits		Admis		Inscrits		Admis	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
2020	7 821		1 582		1 033		220		375		50	
2021	8 431	1 883	1 115	241	858	179	29	133	276	96	13	27
2022	3 512	889	491	142	741	171	177	36	271	104	56	21

C. Concours d'enseignement du second degré public et des CPE

Source : DPE

- **Concours 2021/2022**

Les concours du second degré sont gérés par le SIEC ; nous ne disposons pour l'académie de Créteil que du nombre d'admis :

	Enseignants		Education (CPE)	
	F	H	F	H
Concours interne	139	111	2	1
Concours externe	423	295	22	8
3ème concours	16	10		
Concours et examens professionnels réservés	3	1		
TOTAL Admin concours	581	417	24	9

D. Les concours administratifs, techniques, de santé et sociaux (IATSS)

Source : DPAE

CONCOURS	2020		
	Nbre postes	Nbre candidats ⁽¹⁾	Lauréats
ADJAENES Ext	35	1 188	34
ADJAENES Int	36	541	36
Réservé	0	0	0
SAENES Ext	20	760	21
SAENES Int	22	541	21
professionnel)	27	126	27
professionnel)	14	71	14
SAENES Examen professionnalisé réservé	0	0	0
Infirmier	28	190	26
ASS EXTERNE	6	77	10
ASS INTERNE	8	18	2
Labo ATPL EXTERNE	8	27	7
Labo ATPL INTERNE	9	16	5
ENSEMBLE	213	3 555	203

(1) En fonction du type de concours, il s'agit du nombre de candidats inscrits, de candidats sélectionnés ou de candidats éligibles

CONCOURS	2021					2022				
	Nbre postes	Nbre candidats ⁽¹⁾		Lauréats ⁽²⁾		Nbre postes	Nbre candidats ⁽¹⁾		Lauréats ⁽²⁾	
		F	H	F	H		F	H	F	H
ADJAENES 2ème classe Ext	37	1 187		34	4	39	-		47	7
ADJAENES 2ème classe Int	40	463		33	2	35	-		40	4
SAENES CN Ext	21	775		14	7	20	-		32	3
SAENES CN Int	21	577		21	0	20	-		29	2
SAENES CS Ext	2	179		2	0	2	-		2	
SAENES CS Int	3	157		3	0	3	-		3	0
SAENES CS (examen professionnel)	27	83		1	21	51	-		22	0
SAENES CE (examen professionnel)	13	57		1	12	18	-		18	0
Infirmier	22	143		24	1	62	-		21	0
ASS EXTERNE	9	37		4	1	23	-		8	0
ASS INTERNE	17	7		1	0	27	-		0	0
Labo ATPL EXTERNE	14	8	5	6	3	10	6	2	3	0
Labo ATPL INTERNE	14	9	9	7	1	10	8	2	7	1
ENSEMBLE	240	3 682	14	151	52	320	14	4	232	17

(1) En fonction du type de concours, il s'agit du nombre de candidats inscrits, de candidats sélectionnés ou de candidats éligibles. Données genrées pas toujours disponibles pour les candidats

(2) Il s'agit des lauréats sur liste principale + liste complémentaire

3

Les parcours professionnels

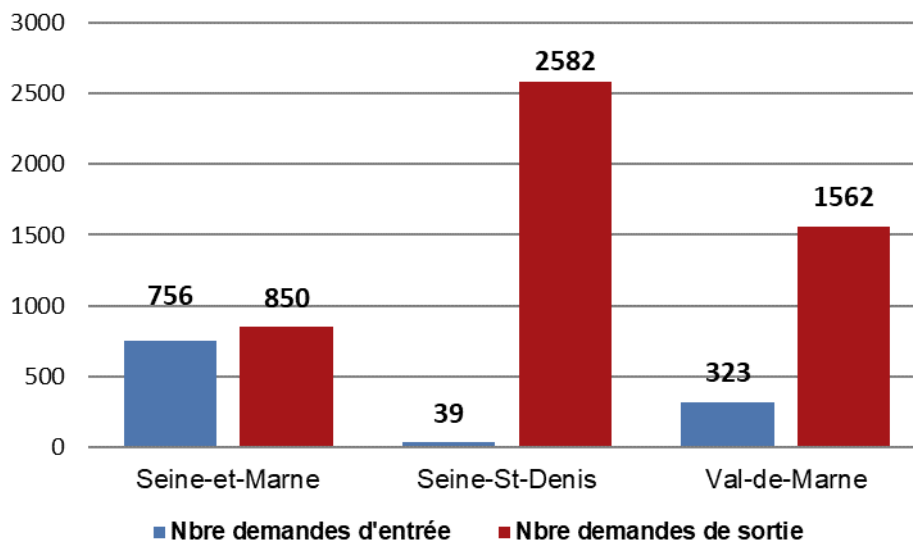
I. Les mutations et les mobilités

A. Le mouvement interdépartemental des enseignants du premier degré public

Sources : DSDEN de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne



Le graphique ci-dessous indique pour l'année 2022 les demandes pour entrer ou sortir de chacun des trois départements. Ces données cumulent les demandes de la première phase du mouvement, dite « informatisée » et celles du mouvement complémentaire.

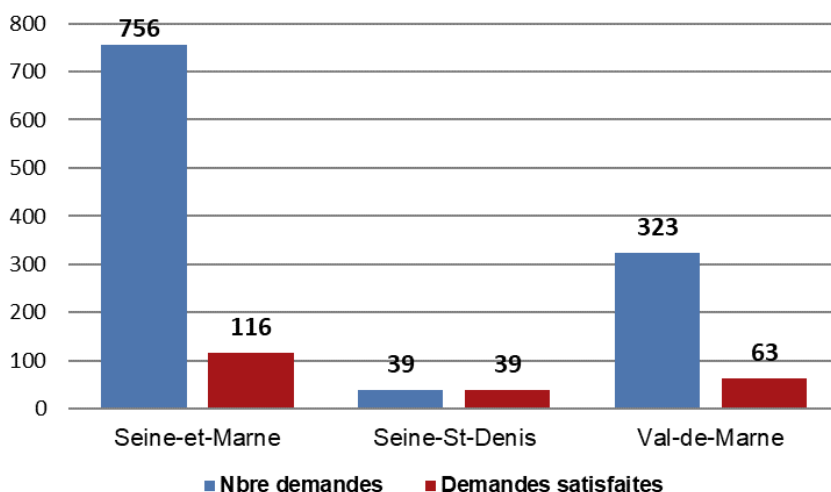


1. Les demandes pour intégrer les départements de l'académie

1 118 demandes ont été formulées pour l'année scolaire 2021/22 (soit 202 de plus que l'année précédente).

La Seine-et-Marne reste le département le plus demandé cette année avec 68% de l'ensemble des demandes, puis le Val-de-Marne avec 29%, et enfin la Seine-Saint-Denis avec 3%.

Les taux de satisfaction sur les deux phases cumulées du mouvement sont de 15% pour intégrer la Seine-et-Marne, et de 20% pour le Val-de-Marne. Ce taux atteint 100% pour la Seine-Saint-Denis.



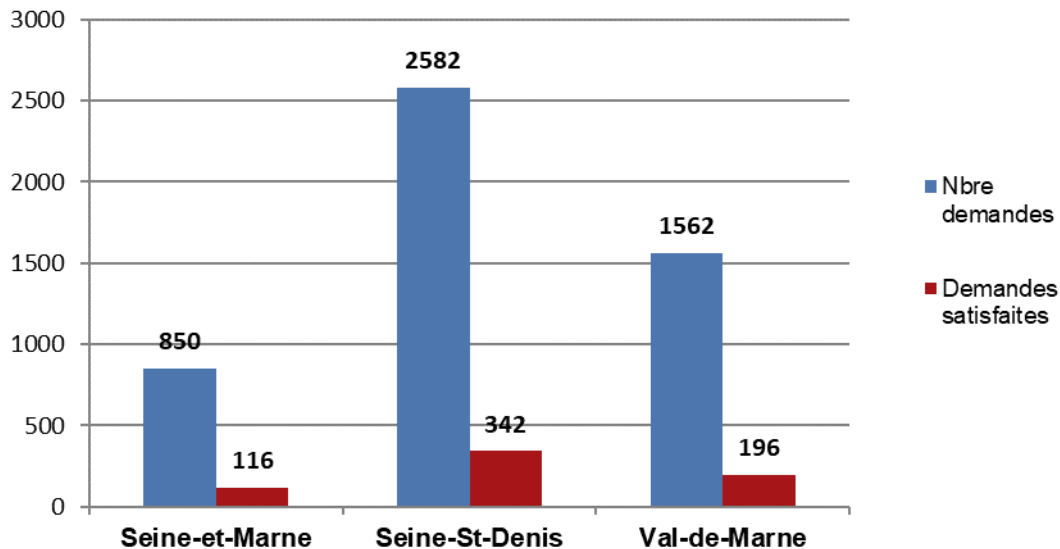
ENTREES DANS LE 77						
	Demandes d'entrées dans la Seine-et-Marne		TOTAL DEMANDES ENTREES	Entrées satisfaites		TOTAL DEMANDES ENTREES SATISFAITES
	Mouvement informatisé (1ère phase)	Mouvement complémentaire (Ineat)		Mouvement informatisé (1ère phase)	Mouvement complémentaire (Ineat)	
2020	701	90	791	107	21	128
2021	531	70	601	125	12	137
2022	675	81	756	103	13	116

ENTREES DANS LE 93						
	Demandes d'entrées dans la Seine-St-Denis		TOTAL DEMANDES ENTREES	Entrées satisfaites		TOTAL DEMANDES ENTREES SATISFAITES
	Mouvement informatisé (1ère phase)	Mouvement complémentaire (Ineat)		Mouvement informatisé (1ère phase)	Mouvement complémentaire (Ineat)	
2020	36	3	39	36	2	38
2021	35	3	38	33	1	34
2022	37	2	39	37	2	39

ENTREES DANS LE 94						
	Demandes d'entrées dans le Val-de-Marne		TOTAL DEMANDES ENTREES	Entrées satisfaites		TOTAL DEMANDES ENTREES SATISFAITES
	Mouvement informatisé (1ère phase)	Mouvement complémentaire (Ineat)		Mouvement informatisé (1ère phase)	Mouvement complémentaire (Ineat)	
2020	348	42	390	71	7	78
2021	258	19	277	56	4	60
2022	295	28	323	62	1	63

2. Les demandes pour quitter les départements de l'académie

La Seine-Saint-Denis reste le département le plus concerné par les demandes de sortie. Les taux de satisfaction sur les deux phases cumulées du mouvement pour quitter chacun des trois départements sont de 14% pour la Seine-et-Marne et de 13% pour le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis.



SORTIES DU 77						
	Demandes de sorties de la Seine-et-Marne		TOTAL DEMANDES SORTIES	Sorties satisfaites		TOTAL DEMANDES SORTIES SATISFAITES
	Mouvement informatisé (1ère phase)	Mouvement complémentaire (Exeat)		Mouvement informatisé (1ère phase)	Mouvement complémentaire (Exeat)	
2020	660	91	751	110	27	137
2021	682	97	779	116	24	140
2022	757	93	850	93	23	116

SORTIES DU 93						
	Demandes de sorties de la Seine-St-Denis		TOTAL DEMANDES SORTIES	Sorties satisfaites		TOTAL DEMANDES SORTIES SATISFAITES
	Mouvement informatisé (1ère phase)	Mouvement complémentaire (Exeat)		Mouvement informatisé (1ère phase)	Mouvement complémentaire (Exeat)	
2020	2239	407	2646	310	53	363
2021	2354	327	2681	317	52	369
2022	2209	373	2582	287	55	342

SORTIES DU 94						
	Demandes de sorties du Val-de-Marne		TOTAL DEMANDES SORTIES	Sorties satisfaites		TOTAL DEMANDES SORTIES SATISFAITES
	Mouvement informatisé (1ère phase)	Mouvement complémentaire (Exeat)		Mouvement informatisé (1ère phase)	Mouvement complémentaire (Exeat)	
2020	1004	195	1199	161	51	212
2021	1166	205	1371	154	35	189
2022	1301	261	1562	173	23	196

B. Mobilités interacadémiques

1. Personnels du second degré public

Source : DPE

Mouvement interacadémique en 2022

4 100 demandes de sorties de l'académie
(soit 12,7% des personnels du second degré)

42% de demandes satisfaites

Pour l'année 2022, 4 100 personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ont formulé une demande de participation au mouvement interacadémique, soit 12,7% de l'ensemble des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation de l'académie. Le nombre de demandes a diminué d'un peu plus de 500 par rapport à l'année précédente, et le taux de satisfaction a augmenté de 7 points.

- **Demandes de mutation des personnels du second degré au mouvement interacadémique**

	Demandes pour quitter l'académie			Demandes satisfaites			Taux de satisfaction		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Enseignants 2nd degré	4 354	4 284	3 806	1 406	1 502	1 622	32%	35%	43%
Education et orientation	71	320	294	28	106	105	39%	33%	36%
TOTAL	4 425	4 604	4 100	1 434	1 608	1 727	32%	35%	42%

- **Intégration des personnels du second degré au mouvement interacadémique**

	Entrées dans l'académie		
	2020	2021	2022
Enseignants 2nd degré	2 681	2 741	2 488
Education et orientation	38	123	122
TOTAL	2 719	2 864	2 610

2. Personnels IATSS

Source : DPAE

a. Mouvement de la filière administrative

- **Synthèse**

Origine	2020		2021		2022	
	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants
Paris			11	4		
Versailles	29	48	3	10	35	30
Autres académies			29	31		
TOTAL	29	48	43	45	35	30

Le détail académique concernant le mouvement de la filière administrative n'avait pas pu être obtenu pour les années 2020 et 2022.

- **Détail par corps**

	Origine	2020		2021		2022	
		Entrants	Sortants	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants
ADJENES	Paris			7	2	7	1
	Versailles	11	22	2	5	2	4
	Autres académies			3	16	3	3
	Total ADJENES	11	22	12	23	12	8
SAENES	Paris			4	1		
	Versailles	14	16	0	2	10	16
	Autres académies			1	12		
	Total SAENES	14	16	5	15	10	16
AAE	Paris			0	1		
	Versailles	4	10	1	3		
	Autres académies			25	3	13	6
	Total AAE	4	10	26	7	13	6
TOTAL filière administrative		29	48	43	45	35	30

Concernant les entrants AAE, sont intégrés les entrants par le mouvement inter mais aussi les sortants d'IRA

b. Mouvement de la filière ITRF

- **Synthèse**

Origine	2020		2021		2022	
	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants
Paris	2	1	1		3	1
Versailles						
Autres académies	1	4	1	3		8
TOTAL	3	5	2	3	3	9

- **Détail par corps**

	Origine	2020		2021		2022	
		Entrants	Sortants	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants
ITRF A	Paris					2	1
	Versailles						
	Autres académies	1		1			
	Total ITRF A	1	0	1	0	2	1
ITRF B	Paris	1					
	Versailles						
	Autres académies						1
	Total ITRF B	1	0	0	0	0	1
ATRF	Paris	1	1	1		1	
	Versailles						
	Autres académies		4		3		7
	Total ATRF	1	5	1	3	1	7
Total filière ITRF		3	5	2	3	3	9

c. Mouvement de la filière médico-sociale

• Synthèse

Origine	2020		2021		2022	
	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants
Paris	5	5				
Versailles	1	3				
Autres académies	1	14	5	12	31	29
TOTAL	7	22	5	12	31	29

• Détail par corps

Origine	2020		2021		2022		
	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants	
MED	Paris		1				
	Versailles		1				
	Autres académies		1				
	Total MED	0	3	0	0	0	0
INFENES	Paris	2	1				
	Versailles						
	Autres académies		7	5	10	12	20
	Total INFENES	2	8	5	10	12	20
ASSAE	Paris						
	Versailles						
	Autres académies		2			19	9
	Total ASSAE	0	2	0	0	19	9
Total filière médico-sociale	2	13	5	10	31	29	

C. Mobilités intra-académiques

1. Personnel du second degré public

Source : DPE

Les données présentées ci-dessous concernent le personnel public enseignant, le personnel d'orientation ainsi que celui d'éducation.

• Évolution du nombre de participants au mouvement intra-académique

	2020	2021	2022
Nombre de demandes	4 875	5 062	5 060
Nombre de mutations	3 895	4 191	4 100
Taux satisfaction	79,9%	82,8%	81,0%

• Répartition par département d'affectation lors de la participation au mouvement

Département d'affectation	2020			2021			2022		
	Nombre de demandes	Nombre de mutations	Taux	Nombre de demandes	Nombre de mutations	Taux	Nombre de demandes	Nombre de mutations	Taux
77	1 378	1 319	95,7%	1 328	1 254	94,4%	1 135	1 119	98,6%
93	1 559	1 415	90,8%	1 512	1 462	96,7%	1 446	1 378	95,3%
94	1 185	980	82,7%	1 055	936	88,7%	1 134	1 078	95,1%
Autres *	753	181	24,0%	1 167	539	46,2%	1 345	525	39,0%
TOTAL	4 875	3 895	79,9%	5 062	4 191	82,8%	5 060	4 100	81,0%

* (entrants sans affectation antérieure dans l'académie de Créteil)

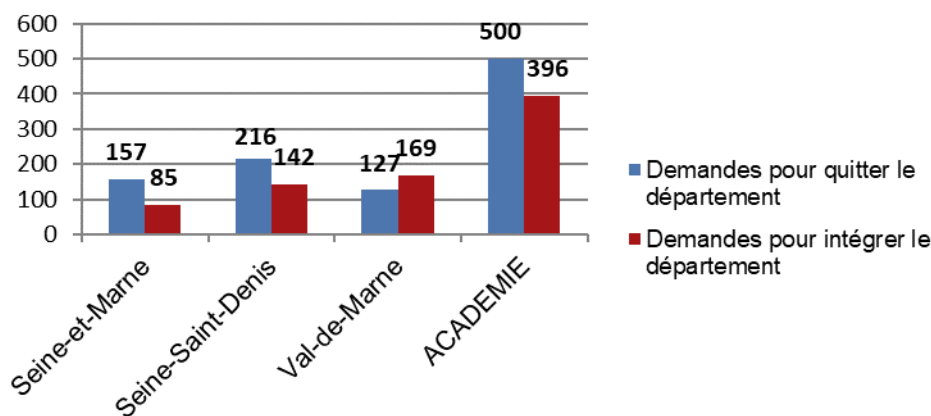
• Flux interdépartementaux

Sur les 500 demandes formulées dans le cadre de la mobilité interdépartementale pour quitter un département, 43% concernent la Seine-Saint-Denis, 31% la Seine-et-Marne et 25% le Val-de-Marne. Ces demandes sont stables par rapport à l'année précédente pour la Seine-et-Marne, en augmentation pour le Val-de-Marne et en diminution pour la Seine-Saint-Denis. Les taux de satisfaction pour quitter les départements sont de 64% pour la Seine-et-Marne, 61% pour le Val-de-Marne, et de 38% pour la Seine-Saint-Denis.

Concernant les demandes pour intégrer un des trois départements de l'académie, près d'une demande sur deux est en faveur du Val-de-Marne. Les demandes pour intégrer la Seine-Saint-Denis restent relativement stables, celles pour le Val-de-Marne sont en baisse de 5 points, et celles pour la Seine-et-Marne diminuent de 3 points.

Les taux de satisfaction pour intégrer ces départements sont en diminution pour la Seine-et-Marne et la Seine-Saint-Denis, celui du Val-de-Marne reste stable.

Demandes de mobilité interdépartementale
 Personnel public enseignant 2nd degré, éducation et orientation
 Année scolaire 2021/22



Les données ci-dessous (demandes pour intégrer ou quitter un département) ont été recueillies selon le premier vœu formulé. Elles ne peuvent porter que sur les agents affectés à titre définitif dans un département au moment de la formulation des vœux et ne comportent donc pas les vœux exprimés par les entrants et les stagiaires.

Total demandes pour quitter un département			Demandes satisfaites			Taux de satisfaction		
2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
649	651	500	293	392	261	45,1%	60,2%	52,2%

dont:

Demandes pour quitter la Seine-et-Marne			Demandes satisfaites			Taux de satisfaction		
2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
208	204	157	98	133	100	47,1%	65,2%	63,7%
32,0%	31,3%	31,4%	33,4%	33,9%	38,3%			

Demandes pour quitter la Seine-Saint-Denis			Demandes satisfaites			Taux de satisfaction		
2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
327	321	216	128	171	83	39,1%	53,3%	38,4%
50,4%	49,3%	43,2%	43,7%	43,6%	31,8%			

Demandes pour quitter le Val-de-Marne			Demandes satisfaites			Taux de satisfaction		
2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
114	126	127	67	88	78	58,8%	69,8%	61,4%
17,6%	19,4%	25,4%	22,9%	22,4%	29,9%			

Total demandes pour intégrer un département			Demandes satisfaites			Taux de satisfaction		
2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
513	522	396	372	320	234	72,5%	61,3%	59,1%

dont:

Demandes pour intégrer la Seine-et-Marne			Demandes satisfaites			Taux de satisfaction		
2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
113	127	85	55	50	30	48,7%	39,4%	35,3%
22,0%	24,3%	21,5%	14,8%	15,6%	12,8%			

Demandes pour intégrer la Seine-Saint-Denis			Demandes satisfaites			Taux de satisfaction		
2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
137	148	142	103	100	88	75,2%	67,6%	62,0%
26,7%	28,4%	35,9%	27,7%	31,3%	37,6%			

Demandes pour intégrer le Val-de-Marne			Demandes satisfaites			Taux de satisfaction		
2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
263	247	169	214	170	116	81,4%	68,8%	68,6%
51,3%	47,3%	42,7%	57,5%	53,1%	49,6%			

2. Personnels IATSS

Source : DPAE

Les demandes de mutation pour les personnels IATSS ont été satisfaites à hauteur de 54% pour les personnels de la filière administrative, 43% pour les personnels de la filière ATRF, et de 41% pour ceux de la filière médico-sociale.

Filières	2020		2021				2022			
	Participants	Mutés	Participants		Mutés		Participants		Mutés	
			H	F	H	F	H	F	H	F
Administrative	302	136	51	238	29	117	24	216	19	110
ATRF	22	12	3	19	2	7	1	22	1	9
Médico-sociale	119	61	5	112	2	55	6	109	2	45
Académie	443	209	59	369	33	179	31	347	22	164

D. Mobilité des personnels de direction et d'inspection

Source : BPID

1. Personnels de direction

MOBILITE INTER/INTRA ACADEMIQUE	2020			2021			2022		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Nombre de demandes	153	180	333	127	178	305	136	160	296
CRETEIL / CRETEIL	60	67	127	64	85	149	56	83	139
CRETEIL / AUTRES ACADEMIES	22	34	56	18	38	56	34	35	69
AUTRES ACADEMIES / CRETEIL	8	11	19	10	8	18	11	7	18

Le nombre de demandes de mutation des chefs d'établissement est stable pour la Seine-et-Marne et la Seine-Saint-Denis s'agissant des lycées GT et lycées professionnels, et augmente notablement dans le Val-de-Marne.

Il augmente légèrement en collège pour la Seine-et-Marne, et diminue notablement en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne.

S'agissant des demandes de mutation de leurs adjoints, on constate une diminution des demandes en lycée pour la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, et une augmentation en Seine-et-Marne.

En collège les demandes diminuent un peu dans le Val-de-Marne et augmentent légèrement dans les deux autres départements.

• Évolution du nombre des demandes de mutation des chefs d'établissement

Département	Lycée et LP			Collèges			Total		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
77	12	13	12	32	29	34	44	42	46
93	21	12	13	50	45	33	71	57	46
94	8	7	15	27	29	18	35	36	33
Académie	41	32	40	109	103	85	150	135	125

- **Évolution du nombre des demandes de mutation des adjoints aux chefs d'établissement**

Département	Lycée et LP			Collèges			Total		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
77	19	15	20	37	28	33	56	43	53
93	31	26	23	37	48	54	68	74	77
94	21	21	14	38	32	27	59	53	41
Académie	71	62	57	112	108	114	183	170	171

- **Évolution des taux de satisfaction des demandes de mutation des chefs d'établissement et de leurs adjoints**

Si le nombre de demandes de mutation est globalement équivalent à celui de 2021, celui des demandes satisfaites a quant à lui augmenté. Il en résulte un taux de satisfaction encore en amélioration puisque 7 demandes sur 3 ont été satisfaites.

Département	2020			2021			2022		
	Nbre demandes	Demandes satisfaites	Taux	Nbre demandes	Demandes satisfaites	Taux	Nbre demandes	Demandes satisfaites	Taux
77	100	54	54%	85	56	66%	99	67	68%
93	139	75	54%	131	86	66%	123	93	76%
94	94	52	55%	89	63	71%	74	48	65%
Académie	333	181	54%	305	205	67%	296	208	70%

2. Les personnels d'inspection

Pour le « nombre de demandes » dans les tableaux ci-dessous, il s'agit uniquement du nombre de demandes pour sortir de l'académie ; concernant les entrants, il s'agit des entrants réels dans la mesure où nous ne disposons pas des données nationales.

IA-IPR	2020			2021			2022		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Nombre de demandes	5	4	9	7	5	12	5	2	7
SORTANTS	1	2	3	2	4	6	2	0	2
ENTRANTS	1	2	3	1	5	6	1	2	3

IEN 2nd degré	2020			2021			2022		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Nombre de demandes	4	7	11	1	4	5	2	3	5
SORTANTS	2	3	5	0	3	3	0	2	2
ENTRANTS	0	3	3	1	1	2	0	1	1

IEN 1er degré	2020			2021			2022		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Nombre de demandes	7	11	18	7	15	22	9	9	18
SORTANTS	4	3	7	4	3	7	3	4	7
ENTRANTS	2	0	2	1	1	2	0	0	0

IEN 1er degré	2020			2021			2022		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Nombre de demandes	7	11	18	7	15	22	9	9	18

2020										
Mobilité intra ou inter départements	77 / 77	77 / 93	77 / 94	93 / 93	93 / 77	93 / 94	94 / 94	94 / 93	94 / 77	TOTAL
Hommes				1						1
Femmes								1	1	2

2021										
Mobilité intra ou inter départements	77 / 77	77 / 93	77 / 94	93 / 93	93 / 77	93 / 94	94 / 94	94 / 93	94 / 77	TOTAL
Hommes										0
Femmes				3		1	1			5

2022										
Mobilité intra ou inter départements	77 / 77	77 / 93	77 / 94	93 / 93	93 / 77	93 / 94	94 / 94	94 / 93	94 / 77	TOTAL
Hommes						1				1
Femmes	1									1

E. Mobilité des maîtres auxiliaires du privé

Source : DEEP

1. Dans le premier degré

	77	93	94	TOTAL
ENTRANTS dans académie	1	2	6	9
SORTANTS de l'académie	6	26	12	44
mutations dans académie	57	53	60	170
non satisfaites dans l'académie	7	6	6	19
non satisfaites hors académie	1	12	6	19

2. Dans le second degré

	77	93	94	TOTAL
ENTRANTS dans académie	11	11	14	36
SORTANTS de l'académie	18	36	27	81
mutations dans académie	48	67	88	203
non satisfaites dans l'académie	9	2	10	21
non satisfaites hors académie	7	5	15	27

II. Les promotions

A. Promotions des personnels enseignants du premier degré

Sources : DSDEN de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

- Synthèse académique

	LISTE APTITUDE PROFESSEURS DES ECOLES						% hommes promus	% femmes promues
	PROMOUVABLES			PROMUS				
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL		
2019/2020	12	40	52	1	7	8	8%	18%
2020/2021	10	36	46	0	4	4	0%	11%
2021/2022	12	30	42	2	3	5	17%	10%

	TABLEAU AVANCEMENT HORS CLASSE DES PROFESSEURS DES ECOLES						% hommes promus	% femmes promues
	PROMOUVABLES			PROMUS				
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL		
2019/2020	1 182	6 101	7 283	205	1 034	1 239	17%	17%
2020/2021	1 085	5 844	6 929	217	1 064	1 281	20%	18%
2021/2022	1 036	5 423	6 459	189	1 008	1 197	18%	19%

	TABLEAU AVANCEMENT CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PROFESSEURS DES ECOLES						% hommes promus	% femmes promues
	PROMOUVABLES			PROMUS				
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL		
2019/2020	179	682	861	102	473	575	57%	69%
2020/2021	432	1 802	2 234	106	440	546	25%	24%
2021/2022	462	2 022	2 484	160	724	884	35%	36%

- Détail départemental

En Seine-et-Marne

	LISTE APTITUDE PROFESSEURS DES ECOLES						% hommes promus	% femmes promues
	PROMOUVABLES			PROMUS				
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL		
2019/2020	1	1	2	1	1	2	100%	100%
2020/2021		2	2		2	2		100%
2021/2022	1	1	2	1	1	2	100%	100%

	TABLEAU AVANCEMENT HORS CLASSE DES PROFESSEURS DES ECOLES						% hommes promus	% femmes promues
	PROMOUVABLES			PROMUS				
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL		
2019/2020	370	2 287	2 657	58	362	420	16%	16%
2020/2021	334	2 212	2 546	73	396	469	22%	18%
2021/2022	326	2 043	2 369	60	379	439	18%	19%

TABLEAU AVANCEMENT CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PROFESSEURS DES ECOLES

	PROMOUVABLES			PROMUS			% hommes promus	% femmes promues
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL		
	2019/2020	24	171	195	17	111		
2020/2021	66	342	408	17	87	104	26%	25%
2021/2022	92	494	586	54	260	314	59%	53%

En Seine-Saint-Denis
LISTE APTITUDE PROFESSEURS DES ECOLES

	PROMOUVABLES			PROMUS			% hommes promus	% femmes promues
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL		
	2019/2020	0	3	3	0	3		
2020/2021	0	1	1	0	1	1	0%	100%
2021/2022	1	1	2	1	1	2	100%	100%

TABLEAU AVANCEMENT HORS CLASSE DES PROFESSEURS DES ECOLES

	PROMOUVABLES			PROMUS			% hommes promus	% femmes promues
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL		
	2019/2020	504	1 981	2 485	100	389		
2020/2021	458	1 847	2 305	78	351	429	17%	19%
2021/2022	438	1 693	2 131	81	314	395	18%	19%

TABLEAU AVANCEMENT CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PROFESSEURS DES ECOLES

	PROMOUVABLES			PROMUS			% hommes promus	% femmes promues
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL		
	2019/2020	108	323	431	54	237		
2020/2021	271	968	1 239	63	221	284	23%	23%
2021/2022	245	930	1 175	62	235	297	25%	25%

Dans le Val-de-Marne
LISTE APTITUDE PROFESSEURS DES ECOLES

	PROMOUVABLES			PROMUS			% hommes promus	% femmes promues
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL		
	2019/2020	11	36	47	0	3		
2020/2021	10	33	43	0	1	1	0%	3%
2021/2022	10	28	38	0	1	1	0%	4%

TABLEAU AVANCEMENT HORS CLASSE DES PROFESSEURS DES ECOLES

	PROMOUVABLES			PROMUS			% hommes promus	% femmes promues
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL		
	2019/2020	308	1 833	2 141	47	283		

**TABLEAU AVANCEMENT CLASSE EXCEPTIONNELLE DES
PROFESSEURS DES ECOLES**

	PROMOUVABLES			PROMUS			% hommes promus	% femmes promues
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL		
2019/2020	47	188	235	31	125	156	66%	66%
2020/2021	95	492	587	26	132	158	27%	27%
2021/2022	125	598	723	44	229	273	35%	38%

B. Promotions des personnels enseignants du second degré

Source : DPE

• Liste d'aptitude des enseignants du second degré

	Corps d'accès	Nb promus	% femmes	Age moyen	% promus / promouvables
	2022	Agrégés	14	71,4%	54 ans 11 mois
Certifiés*		-	-	-	-
PEPS*		-	-	-	-
2021	Agrégés	18	44,4%	56 an 3 mois	
	Certifiés*	-	-	-	-
	PEPS*	-	-	-	-
2020	Agrégés	19	47,4%	56 ans 6 mois	1,8%
	Certifiés*	-	-	-	0,0%
	PEPS*	-	-	-	0,0%

* Il n'y a plus de liste d'aptitude pour les certifiés et les PEPS depuis la rentrée 2019

• Avancement de grade des enseignants, personnels d'éducation et d'orientation du second degré

	Nb de promus			% femmes			Age moyen		
	77	93	94	77	93	94	77	93	94
2020 (1)	204	171	209	60,3%	54,4%	62,2%	54 ans 1 mois	54 ans 7 mois	54 ans 8 mois
2020 (2)	380	493	502	60,0%	50,5%	61,0%	51 ans 10 mois	53 ans 1 mois	52 ans 5 mois
2021 (1)	252	174	226	59,2%	55,4%	58,3%	53 ans 0 mois	54 ans 8 mois	54 ans 1 mois
2021 (2)	326	312	386	59,7%	60,3%	60,3%	52 ans 2 mois	52 ans 1 mois	52 ans 10 mois
2022 (1)	250	176	234	58,8%	56,0%	57,9%	54 ans 0 mois	55 ans 8 mois	55 ans 1 mois
2022 (2)	325	316	382	60,0%	60,8%	59,4%	53 ans 2 mois	53 ans 2 mois	54 ans 0 mois

(1) Hors classe exceptionnelle

(2) classe exceptionnelle comprise

• Avancement au grade supérieur des enseignants du second degré

	Corps	Nb de promus	% femmes	Age moyen
	2022	HC agrégés	117	53,0%
HC certifiés		440	63,0%	50 an 7 mois
HC PEPS		55	40,0%	47 an 10 mois
HC CE EPS				
Classe exc CE EPS				
Classe exc PEGC				
HC PLP		117	52,1%	51 an 3 mois
HC PEGC				
HC CPE		24	91,7%	49 an 5 mois
DCIO		30	93%	52 an 11 mois
	TOTAL	783		

2021	Corps	Nb de promus	% femmes	Age moyen
	HC agrégés	86	53,5%	51 ans 6 mois
	HC certifiés	355	64,2%	52 ans 4 mois
	HC PEPS	51	43,1%	48 ans 4 mois
	HC CE EPS			
	Classe exc CE EPS			
	Classe exc PEGC			
	HC PLP	104	49,0%	52 ans 4 mois
	HC PEGC			
	HC CPE	21	71,4%	48 ans 9 mois
DCIO	32	91%	55 ans 2 mois	
TOTAL	649			

2020	Corps	Nb de promus	% femmes	Age moyen
	HC agrégés	77	53,2%	53 ans 4 mois
	HC certifiés	314	61,5%	52 ans 6 mois
	HC PEPS	41	36,6%	49 ans 7 mois
	HC CE EPS			
	Classe exc CE EPS			
	Classe exc PEGC			
	HC PLP	91	51,6%	53 ans 9 mois
	HC PEGC			
	HC CPE	25	76,0%	51 ans 2 mois
DCIO	23	87%	53 ans 11 mois	
TOTAL	571			

- **Avancement de grade à la classe exceptionnelle**

2022	Corps	Nb de promus	% femmes	Age moyen
	CE Agrégés	69	58,0%	57 an 7 mois
	CE Certifiés	188	63,3%	56 an 8 mois
	CE CPE	9	77,8%	57 an 9 mois
	CE PLP	44	55%	57 an 9 mois
	CE PSYEN	7	100%	57 an 12 mois
	CE EPS	17	47%	56 an 7 mois
	PEGC	1	0%	64 an 7 mois
TOTAL	334			

2021	Corps	Nb de promus	% femmes	Age moyen
	CE Agrégés	59	44,1%	57 ans 4 mois
	CE Certifiés	202	55,9%	56 ans 4 mois
	CE CPE	9	44,4%	57 ans 0 mois
	CE PLP	59	52,5%	58 ans 3 mois
	CE PSYEN	5	100,0%	59 ans 0 mois
	CE EPS	22	45,5%	55 ans 5 mois
TOTAL	356			

2020	Corps	Nb de promus	% femmes	Age moyen
	CE Agrégés	140	51,4%	57 ans 2 mois
	CE Certifiés	441	56,7%	55 ans 5 mois
	CE CPE	21	71,4%	58 ans 7 mois
	CE PLP	117	49,6%	56 ans 2 mois
	CE PSYEN	23	87,0%	58 ans 2 mois
	CE EPS	49	44,9%	57 ans 4 mois
TOTAL	791			

C. Promotion des personnels de direction et d'inspection

Source : BPID

- Liste d'aptitude des personnels de direction et d'inspection

Corps d'accès	Nombre de promus				
	2020	2021		2022	
		H	F	H	F
Personnels de direction classe normale	8	7	7	5	7
Inspecteur de l'Education nationale (1er degré)	2	1			
Inspecteur de l'Education nationale (2nd degré)	1				1

- Avancement au grade supérieur des personnels de direction et d'inspection

Corps d'accès	Nombre de promus			% femmes	% promus/ promouvable
	2020	2021	2022		
Personnels de direction hors classe	28	30	36	56%	11%
Hors classe des IEN	9	4	7	86%	37%
Hors classe des IA-IPR	5	6	6	83%	35%

D. Promotion des personnels IATSS

Source : DPAAE

- Évolution de carrière des personnels IATSS

2021/2022	A		SAENES		ADJENES		ITRF A		ITRF B		ATRF		ATEE		MED		INFENES		ASSAE	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Liste aptitude		12		26					3	2										
Tableau avancement	3	5	5	41	11	83	1	2	3	1	11	21	5	9		3	1	24	1	18
TOTAL par sexe	3	17	5	67	11	83	1	2	6	3	11	21	5	9		3	1	24	1	18
TOTAL général	20		72		94		3		9		32		14		3		25		19	

2020/2021	A		SAENES		ADJENES		ITRF A		ITRF B		ATRF		ATEE		MED		INFENES		ASSAE	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Liste aptitude	1	9	2	19			1	2	3	2										
Tableau avancement	2	7	9	31	5	83	2		1	1	13	24	7	8		3		26	1	29
TOTAL par sexe	3	16	11	50	5	83		2	4	3	13	24	7	8		3		26	1	29
TOTAL général	19		61		88		2		7		37		15		3		26		30	

2019/2020	A		SAENES		ADJENES		ITRF A		ITRF B		ATRF		ATEE		MED		INFENES		ASSAE	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Liste aptitude	1	9		22				1		3										
Tableau avancement	2	5	4	35	8	84	2	1	3		14	34	3	14		6	29			7
TOTAL par sexe	3	14	4	57	8	84	2	2	3	3	14	34	3	14		6	29			7
TOTAL général	17		61		92		4		6		48		17		6		29		7	

III. Les départs ou cessations de fonctions

A. Les sorties provisoires

Source : DSDEN de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Toutes les données sur les sorties provisoires portent uniquement sur les agents du public.

1. Personnels du premier degré public

a. Les détachements

Les demandes de détachement sont à peu près équivalentes cette année en Seine-Saint-Denis, en diminution en Seine-et-Marne, et sont trois fois moins nombreuses dans le Val-de-Marne.

Sur les 315 demandes, 69% concernent la Seine-Saint-Denis.

Les demandes de détachement sont satisfaites à hauteur de 38% dans le Val-de-Marne, 55% en Seine-et-Marne et 64% en Seine-Saint-Denis.

SEINE-ET-MARNE				
	Demandes de détachements		Demandes de détachements acceptées	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
2020	92		42	
2021	15	68	9	44
2022	12	52	6	29

SEINE-ST-DENIS				
	Demandes de détachements		Demandes de détachements acceptées	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
2020	293		138	
2021	73	153	51	99
2022	69	148	41	98

VAL-DE-MARNE				
	Demandes de détachements		Demandes de détachements acceptées	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
2020	54		43	
2021	14	75	12	58
2022	11	23	6	7

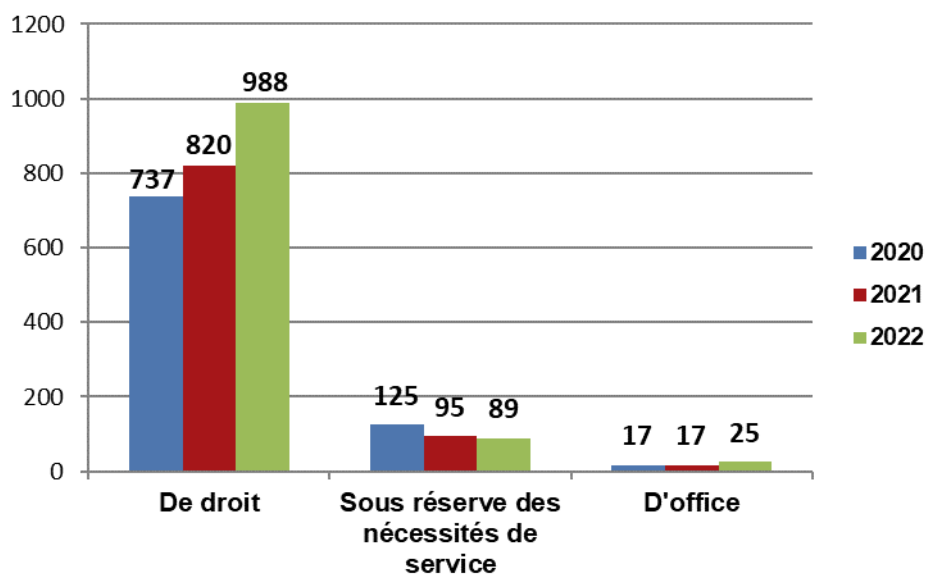
b. Les disponibilités

Les disponibilités de droit enregistrent une hausse pour la deuxième année consécutive, tant pour les femmes que pour les hommes.

On observe une relative stabilité des disponibilités pour convenances personnelles sous réserve des nécessités de service, et une augmentation des disponibilités d'office.

• Synthèse

	DISPONIBILITES DE DROIT		DISPONIBILITES SOUS RESERVE DES NECESSITES DE SERVICE		DISPONIBILITES D'OFFICE		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
2020	131	606	31	94	6	11	879
2021	148	672	18	77	7	10	932
2022	165	823	17	72	4	21	1102



• Détail par département

SEINE-ET-MARNE	DISPONIBILITES DE DROIT		DISPONIBILITES SOUS RESERVE DES NECESSITES DE SERVICE		DISPONIBILITES D'OFFICE		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
2020	25	159	7	37	0	1	229
2021	24	156	8	44	3	5	240
2022	31	197	9	42	0	9	288

SEINE-ST-DENIS	DISPONIBILITES DE DROIT		DISPONIBILITES SOUS RESERVE DES NECESSITES DE SERVICE		DISPONIBILITES D'OFFICE		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
2020	60	243	8	26	4	8	349
2021	57	297	2	7	2	2	367
2022	77	337	7	21	2	8	452

VAL-DE-MARNE	DISPONIBILITES DE DROIT		DISPONIBILITES SOUS RESERVE DES NECESSITES DE SERVICE		DISPONIBILITES D'OFFICE		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
2020	46	204	16	31	2	2	301
2021	67	219	8	26	2	3	325
2022	57	289	1	9	2	4	362

2. Personnels du second degré public (enseignants, éducation, orientation)

Source : DPE

Regroupement des personnels du second degré :

- Agrégés : agrégés + professeurs de chaire supérieure
- Certifiés : certifiés + adjoints d'enseignement
- EPS : professeurs d'EPS + chargés d'enseignement en EPS
- PLP

Les détachements sont comparables à l'an dernier, et les disponibilités sont en légère augmentation. Quant aux congés parentaux, ils poursuivent la stabilisation amorcée ces deux dernières années. A l'instar des années précédentes, ce sont les agrégés qui -proportionnellement à leur effectif- demandent le plus un détachement ou une disponibilité.

a. Les détachements

Corps	2020		2021		2022	
	Nbre	% de l'effectif	Nbre	% de l'effectif	Nbre	% de l'effectif
Agrégés	288	6,7%	330	7,5%	329	7,5%
Certifiés	227	1,5%	218	1,4%	227	1,4%
PLP	53	1,4%	46	1,3%	38	1,1%
EPS	22	0,9%	24	1,0%	24	1,0%
PEGC	1	3,8%	1	6,7%	1	6,7%
sous-total enseignants	591	2,3%	619	2,3%	619	2,3%
COP-DCIO	5	0,9%	3	0,6%	3	0,6%
CPE	29	3,1%	11	1,3%	19	2,2%
TOTAL	625	2,3%	633	2,3%	641	2,3%

b. Les disponibilités

Corps	2020		2021		2022	
	Nbre	% de l'effectif	Nbre	% de l'effectif	Nbre	% de l'effectif
Agrégés	596	13,9%	599	13,7%	579	13,2%
Certifiés	697	4,5%	723	4,5%	674	4,2%
PLP	106	2,8%	98	2,7%	102	2,8%
EPS	69	3,0%	77	3,3%	71	3,1%
PEGC	3	11,5%	2	13,3%	1	6,7%
sous-total enseignants	1471	5,7%	1499	5,7%	1427	5,4%
COP-DCIO	6	1,1%	14	2,9%	16	3,3%
CPE	22	2,4%	28	3,2%	33	3,8%
TOTAL	1499	5,4%	1541	5,6%	1476	5,3%

c. Les congés parentaux

Corps	2020		2021		2022	
	Nbre	% de l'effectif	Nbre	% de l'effectif	Nbre	% de l'effectif
Agrégés	14	0,3%	17	0,4%	17	0,4%
Certifiés	65	0,4%	65	0,4%	67	0,4%
PLP	8	0,2%	8	0,2%	7	0,2%
EPS	3	0,1%	3	0,1%	1	0,0%
sous-total enseignants	90	0,3%	93	0,4%	92	0,3%
COP-DCIO	2	-	2	-	2	-
CPE	3	0,3%	2	0,2%	6	0,7%
TOTAL	95	0,3%	97	0,3%	100	0,4%

3. Personnel IATSS

Source : DPAE

Concernant les personnels administratifs, on observe pour l'année 2021/22 une nette augmentation des détachements, très certainement expliquée par le fait que pour 2021 les demandes des femmes n'avaient pu être récupérées. Les disponibilités sont en très légère diminution, et les congés parentaux ont augmenté.

a. Les détachements

Filières	Détachements (emplois fonctionnels compris mais hors stage autre corps MEN)				
	2019/2020	2020/2021		2021/2022	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	86	17	nd	41	119
ITRF	13	3	6	7	2
Médico-sociale	17	0	24		22
TOTAL	116	20	30	48	143

b. Les disponibilités

Filières	Disponibilités				
	2019/2020	2020/2021		2021/2022	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	72	17	111	17	104
ITRF	12	2	7	1	4
Médico-sociale	46	1	48	2	45
TOTAL	130	20	166	20	153

c. Les congés parentaux

Filières	Congés parentaux				
	2019/2020	2020/2021		2021/2022	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	22		23		32
ITRF	1		1		1
Médico-sociale	9		5		7
TOTAL	32	0	29	0	40

B. Les sorties définitives

Source : PAPP

Toutes les données sur les sorties définitives portent sur les agents du public et du privé.

• Récapitulatif académique, par motif de départ, statut d'emploi et catégorie

Motifs	Titulaires			TOTAL	Contractuels		TOTAL	TOTAL GENERAL
	A	B	C		A	C		
Décès	40		4	44	4		4	48
Demission	321		2	323	45		45	368
Détachement	60			60				60
Fin de contrat	4			4	934	2 590	3 524	3 528
Fin de détachement	17	4	1	22				22
Licenciement	161	1	2	164	5		5	169
Mobilité	2 253	18	27	2 298	24		24	2 322
Retraite	998	49	63	1 110	103		103	1 213
Réussite concours ou examen	99	9	11	119	59	33	92	211
Rupture conventionnelle	34	1	1	36	8	2	10	46
TOTAL GENERAL	3 987	82	111	4 180	1 182	2 625	3 807	7 987

Tableau issu de la BDS

• Récapitulatif académique, par motif de départ, statut d'emploi et sexe

MOTIFS	Statut	HOMMES	FEMMES	TOTAL GENERAL
Décès	Contractuel		4	4
	Titulaire	15	29	44
	TOTAL	15	33	48
Demission	Contractuel	17	28	45
	Titulaire	114	209	323
	TOTAL	131	237	368
Détachement	Contractuel			
	Titulaire	25	35	60
	TOTAL	25	35	60
Fin de contrat	Contractuel	1 465	2 059	3 524
	Titulaire	2	2	4
	TOTAL	1 467	2 061	3 528
Fin de détachement	Contractuel			
	Titulaire	5	17	22
	TOTAL	5	17	22
Licenciement	Contractuel	2	3	5
	Titulaire	79	85	164
	TOTAL	81	88	169
Mobilité	Contractuel	4	20	24
	Titulaire	760	1 538	2 298
	TOTAL	764	1 558	2 322
Retraite	Contractuel	28	75	103
	Titulaire	282	828	1 110
	TOTAL	310	903	1 213
Réussite concours ou examen	Contractuel	25	67	92
	Titulaire	31	88	119
	TOTAL	56	155	211
Rupture conventionnelle	Contractuel	4	6	10
	Titulaire	10	26	36
	TOTAL	14	32	46
TOTAL GENERAL		2 868	5 119	7 987

Tableau issu de la BDS

Tous motifs confondus, ce sont 7 987 agents qui ont définitivement quitté l'académie (soit 9,3% de l'effectif total du public + privé). Pour 2022 les effectifs du privé ont été intégrés, ce qui ne permet pas de comparaison avec les années précédentes.

Parmi ces départs définitifs, 15% concernent des départs à la retraite, avec de fortes disparités en fonction des types de personnel : ils représentent 49% des départs définitifs pour les personnels IATSS, 31% pour les personnels du premier degré, 34% pour les personnels de direction/inspection/éducation et orientation, et 8% pour ceux du second degré.

Les démissions représentent quant à elles 4,5% des départs définitifs tous types de personnels confondus. Sur les 362 démissions enregistrées, 58% concernent le premier degré, 39% le second^e degré, 2% pour les personnels DIEO et 1% pour le personnel administratif.

Enfin, conformément à la loi de transformation de la fonction publique, un nouveau motif de départ pour les fonctionnaires est enregistré à compter du 1^{er} janvier 2020 : la rupture conventionnelle. Sur l'année scolaire 2021/2022 nous enregistrons sur l'académie de Créteil 45 ruptures conventionnelles : 26 dans le second degré, 16 dans le premier degré, 2 parmi les personnels administratifs et une pour le personnel DIEO.

	POSITION	Nbre individus	Age moyen
DIEO (Direction, Inspection, Education, Orientation)	Fin de fonction dans l'académie	98	37
	Retraite sur demande après atteinte de l'âge ou de la durée de service d'ouverture des droits	38	63
	Retraite sur demande pour ancienneté d'âge et de services	17	63
	Stagiarisation dans le second degré	11	32
	Sortie définitive	10	37
	Fin de fonction dans l'académie suite à un détachement	6	42
	Transfert de gestion	6	50
	Cessation de fonction suite à démission	5	32
	Retraite pour ancienneté du 1er degré	4	*
	Retraite sur demande après maintien en fonction au delà de la limite d'âge sous réserve de l'intérêt du service	4	*
	Décès non imputable au service	2	*
	Retraite après recul de la limite d'âge	2	*
	Retraite sur demande parent de 3 enfants	2	*
	Cessation de fonction suite à décès	1	*
	Cessation de fonction suite à radiation par absence de demande de réintégration	1	*
	Cessation de fonction suite à une rupture conventionnelle	1	*
	Fin de fonction suite à titularisation dans un corps d'un autre SIRH du MEN	1	*
	Fin de stage suite à démission	1	*
	Fin de stage suite à licenciement	1	*
	Retraite après limite d'âge après prolongation d'activité	1	*
	Retraite avec mise en paiement immédiat comme fonctionnaire mère de trois enfants	1	*
	Retraite d'office par limite d'âge	1	*
	Retraite pour limite d'âge	1	*
	Retraite suite à abaissement de l'âge de la retraite	1	*
	Retraite sur demande carrière longue	1	*
		Total DIEO	217

* secret statistique

	POSITION	Nbre individus	Age moyen
1er degré	Fin de fonction dans l'académie	664	39
	Retraite pour ancienneté du 1er degré	454	61
	Cessation de fonction suite à démission	136	35
	Sortie définitive	127	35
	Fin de stage suite à licenciement	83	36
	Fin de stage suite à démission	75	31
	Retraite avec mise en paiement immédiat comme fonctionnaire mère de trois enfants	30	59
	Fin de fonction suite à titularisation dans un corps d'un autre SIRH du MEN	21	44
	Cessation de fonction suite à décès	19	50
	Cessation de fonction suite à une rupture conventionnelle	16	44
	Retraite pour invalidité sur sa demande	12	58
	Retraite (RGSS) sur demande	11	63
	Fin de stage dans l'académie ou le département	9	35
	Retraite (RETREP)	8	57
	Retraite avec mise en paiement différé sur demande	7	61
	Retraite suite à la limite d'âge prolongée	7	67
	Cessation de fonction suite à abandon de poste	6	45
	Fin de stage suite à radiation	6	35
	Sortie définitive pour stage dans le 2nd degré	5	*
	Fin de fonction suite à titularisation dans un corps d'un autre ministère	4	*
	Retraite après limite d'âge après prolongation d'activité	4	*
	Retraite pour limite d'âge	3	*
	Sortie définitive pour stage dans le 1e degré	3	*
	Cessation de fonction suite à révocation	2	*
	Fin de détachement - retour dans corps et administration d'origine	2	*
	Fin de fonction dans l'académie suite à un détachement	2	*
	Fin de fonction suite à intégration dans le 1er degré	2	*
	Fin de stage suite à exclusion définitive de service	2	*
	Stagiarisation dans le premier degré	2	*
	Cessation de fonction suite à retraite	1	*
	Fin de fonction : intégration dans les collectivités territoriales	1	*
	Fin de fonction : recrutement dans une collectivité territoriale	1	*
	Fin de fonction dans l'académie suite à une affectation dans le supérieur	1	*
	Fin de fonction suite à titularisation dans un corps d'un autre fonction publique	1	*
	Fin de fonction suite à titularisation dans un corps d'un autre SIRH du MESR	1	*
	Fin de stage suite à décès	1	*
Retraite après recul de la limite d'âge	1	*	
Retraite avec mise en paiement immédiat - conjoint invalide	1	*	
Retraite d'office pour invalidité	1	*	
	Total 1er degré	1 732	

* secret statistique

	POSITION	Nbre individus	Age moyen
2nd degré	Sortie définitive	3 177	30
	Fin de fonction dans l'académie	1 626	35
	Retraite sur demande pour ancienneté d'âge et de services	281	63
	Cessation de fonction suite à démission	101	33
	Retraite (RGSS) sur demande	68	64
	Fin de fonction dans l'académie suite à un détachement	50	37
	Fin de fonction suite à titularisation dans un corps d'un autre SIRH du MEN	45	40
	Fin de stage suite à démission	36	32
	Stagiarisation dans le second degré	30	34
	Fin de fonction dans l'académie suite à une affectation dans le supérieur	25	40
	Cessation de fonction suite à une rupture conventionnelle	24	41
	Stagiarisation au sein des personnels administratifs techniques ouvriers et de services	22	35
	Fin de stage suite à licenciement	21	38
	Cessation de fonction suite à décès	20	57
	Cessation de fonction suite à abandon de poste	19	38
	Retraite suite à abaissement de l'âge de la retraite	16	61
	Fin de stage dans l'académie ou le département	15	37
	Fin de stage suite à radiation	14	32
	Retraite après limite d'âge après prolongation d'activité	14	68
	Retraite avec mise en paiement immédiat comme fonctionnaire mère de trois enfants	12	59
	Retraite pour limite d'âge	12	67
	Retraite pour invalidité sur sa demande	9	62
	Cessation de fonction suite à radiation par absence de demande de réintégration	8	43
	Fin de fonction suite à titularisation dans un corps d'un autre ministère	8	38
	Retraite pour ancienneté du 1er degré	8	61
	Cessation de fonction suite à retraite	6	64
	Retraite (RETREP)	6	64
	Cessation de fonction suite à licenciement	5	*
	Fin de fonction : recrutement dans une collectivité territoriale	5	*
	Retraite suite à la limite d'âge prolongée	5	*
	Fin de détachement - retour dans corps et administration d'origine	4	*
	Stagiarisation dans le premier degré	4	*
	Fin de fonction suite à titularisation dans un corps d'un autre SIRH du MESR	3	*
	Fin de stage suite à démission	3	*
	Retraite après recul de la limite d'âge	3	*
	Cessation de fonction suite à une rupture conventionnelle : maîtres du privé	2	*
	Fin de fonction suite à titularisation dans un corps d'un autre fonction publique	2	*
	Retraite après recul de limite d'âge avec maintien en fonction	2	*
	Sortie définitive pour stage dans le 2nd degré	2	*
	Fin de fonction suite à une intégration dans le 2d degré	1	*
	Fin de fonction : intégration dans les collectivités territoriales	1	*
	Fin de fonction dans l'académie suite à une affectation dans le privé	1	*
Fin de fonction suite à intégration dans le 1er degré	1	*	
Fin de stage suite à retraite	1	*	
Fin de stage : changement de corps/grade	1	*	
Fin de stage suite à exclusion définitive de service	1	*	
Retraite pour personnel atteint de handicap avec taux d'incapacité supérieur à 80%	1	*	
	Total 2nd degré	5 721	

* secret statistique

	POSITION	Nbre individus	Age moyen
IATSS	Retraite sur demande pour ancienneté d'âge et de services	113	63
	Fin de fonction dans l'académie	88	42
	Fin de fonction suite à titularisation dans un corps d'un autre ministère	23	46
	Retraite suite à abaissement de l'âge de la retraite	18	61
	Fin de détachement - retour dans corps et administration d'origine	13	53
	Retraite avec mise en paiement immédiat comme fonctionnaire mère de trois enfants	10	60
	Cessation de fonction suite à décès	5	*
	Cessation de fonction suite à démission	5	*
	Retraite après limite d'âge après prolongation d'activité	5	*
	Fin de fonction dans l'académie suite à une affectation dans le supérieur	4	*
	Fin de fonction suite à titularisation dans un corps d'un autre fonction publique	4	*
	Retraite pour limite d'âge	4	*
	Cessation de fonction suite à radiation par absence de demande de réintégration	3	*
	Cessation de fonction suite à une rupture conventionnelle	3	*
	Cessation de fonction suite à abandon de poste	2	*
	Fin de fonction dans l'académie suite à un détachement	2	*
	Fin de fonction suite à titularisation dans un corps d'un autre SIRH du MEN	2	*
	Fin de stage : changement de corps/grade	2	*
	Retraite avec mise en paiement immédiat comme parent d'enfant invalide	2	*
	Retraite pour invalidité sur sa demande	2	*
	Stagiarisation dans le second degré	2	*
	Cessation de fonction suite à révocation	1	*
	Fin de stage suite à détachement	1	*
	Retraite après recul de la limite d'âge	1	*
	Retraite pour personnel atteint de handicap avec taux d'incapacité supérieur à 80%	1	*
	Sortie définitive	1	*
	Total IATSS	317	

* secret statistique

4

La formation

I. Synthèse des formations

Sources : DSDEN de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne / DAFOR

- **Évolution du nombre de personnels formés depuis 2020, premier et second degré**

Le nombre des personnels enseignants formés au global augmente cette année, après deux années consécutives à la baisse, principalement en Seine-Saint-Denis.

	Seine-et-Marne		Seine-Saint-Denis		Val-de-Marne		TOTAL ACADEMIE
	1er degré	2nd degré	1er degré	2nd degré	1er degré	2nd degré	
2020	2 179	7 655	5 750	11 211	6 417	7 250	40 462
2021	1 541	6 496	1 650	8 787	6 778	5 964	31 216
2022	1 849	7 095	4 346	8 961	7 772	6 222	36 245

II. Personnels du premier degré

Sources : DSDEN de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

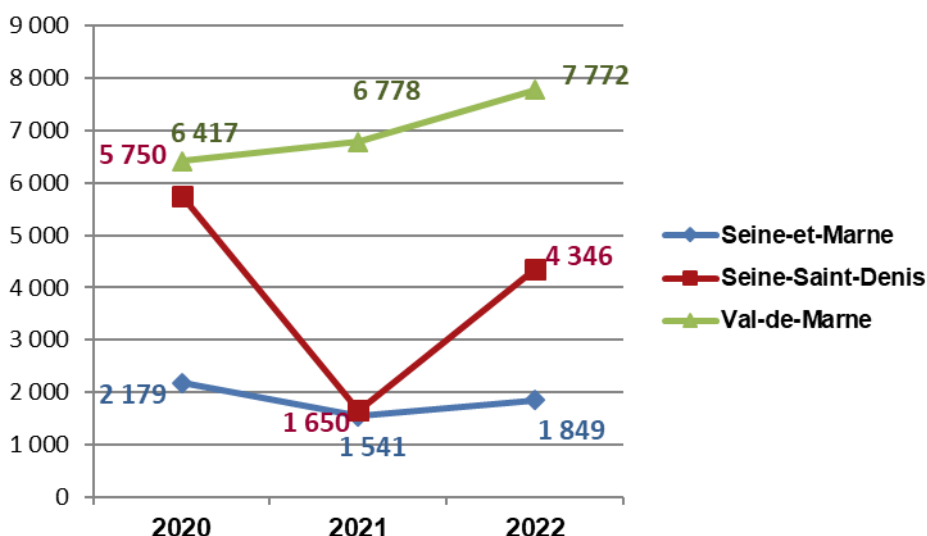
A. Les personnels formés

- **Nombre de personnels formés depuis 2020**

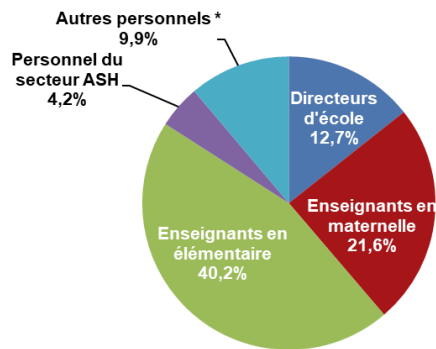
	Seine-et-Marne	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Total
2020	2 179	5 750	6 417	14 346
2021	1 541	1 650	6 778	9 969
2022	1 849	4 346	7 772	13 967

NB : les 18 heures de formation continue prévues dans les obligations statutaires de service des PE ne sont pas prises en compte dans ce tableau.

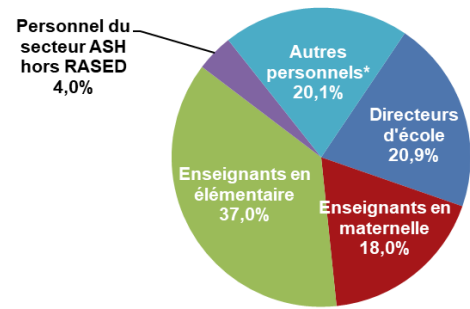
- **Répartition par département**



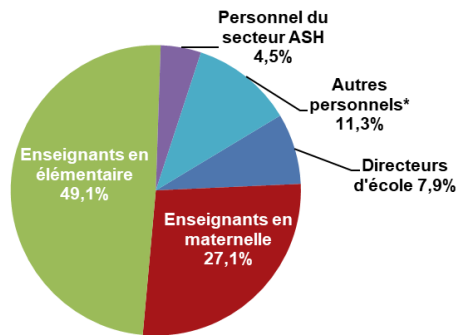
Répartition par corps des personnels formés en 2022 en Seine-et-Marne



Répartition par corps des personnels formés en 2022 en Seine-Saint-Denis



Répartition par corps des personnels formés en 2022 dans le Val-de-Marne



*Autres personnels : conseillers pédagogiques, animateurs informatiques, titulaires remplaçants

B. Les objectifs de la formation

• Répartition du nombre de journées selon l'objectif de formation en Seine-et-Marne

Sur les 7 178 journées de formation dispensées en Seine-et-Marne, 23% ont été consacrées à l'accompagnement et la formation des nouveaux arrivants et néo titulaires. L'accent a ensuite été mis sur la formation diplômante ASH (17%) ou encore sur les formations statutaires des directeurs d'école (15%).

Nombre de journées de formation par priorité des formations en Seine-et-Marne	
Objectif des formations	2021-2022
Accompagnement et formation des nouveaux arrivants et néo titulaires	1 652
Formation diplômante ASH (CAPPEI)	1 200
Formation statutaire des directeurs d'école	1 092
REP et REP+ : dispositifs de l'Education prioritaire	897
Préparation aux examens (LA-DIR, CAFIPEMF, CCFLS)	821
Formation des formateurs	760
Réussite éducative : PMQC, autres formations ASH, élèves allophones...	652
Formations disciplinaires diverses à destinations des PE en classe	104
Total	7 178

- **Répartition du nombre de journées selon l'objectif de formation en Seine-Saint-Denis**

En Seine-Saint-Denis, 33% des 18 806 journées de formation dispensées l'ont été pour la maîtrise de la langue, et le taux est le même pour les formations aux mathématiques.

Nombre de journées de formation par priorité des formations en Seine-St-Denis	
Objectif des formations	2021-2022
Maîtrise de la langue	6 206
Mathématiques	6 206
Formations néo-dir	2 257
ASH- école inclusive	1 316
Maternelle	999
EPS	920
Numérique	902
Total	18 806

- **Répartition du nombre de journées selon l'objectif de formation dans le Val-de-Marne**

Sur les 10 474 journées de formations effectuées en 2022 dans le Val-de-Marne, 37% l'ont été pour des formations sur la didactique et la pédagogie, 19% pour la maternelle, et 17% pour la formation au CAPPEI.

Nombre de journées de formation par priorité des formations dans le Val-de-Marne	
Objectif des formations	2021-2022
Didactique et pédagogie	3 891
Maternelle	1 978
CAPPEI (stagiaires) /MIN	1 741
Education artistique et culturelle (PEAC, chorale, école et cinéma...)	1 036
Directeurs	690
Formation de formateurs	301
Réussite éducative : élèves allophones, FLS	407
Anglais	268
Education prioritaire	162
Total	10 474

III. Personnels du second degré

Source : DAFOR

22 278 personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré ont participé à un stage de formation continue en 2021-2022, soit 62% de l'ensemble des enseignants du second degré (dont un sur trois est contractuel).

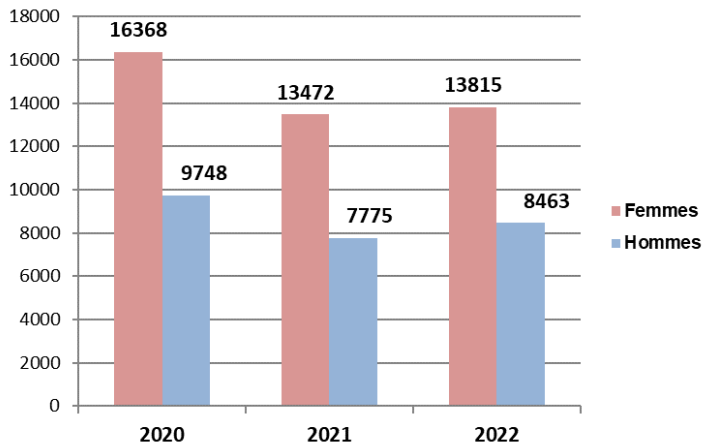
Au total, ce sont 49 487 convocations à un stage qui ont été enregistrées, majoritairement pour une formation en lien avec le développement des qualifications ou acquisitions nouvelles (2 formations sur 3). Le nombre moyen de jours de formation par personne inscrite en formation est de 2,2.

Les formations locales qui se tiennent en établissement et qui ne donnent pas lieu à convocation ne sont pas comptabilisées.

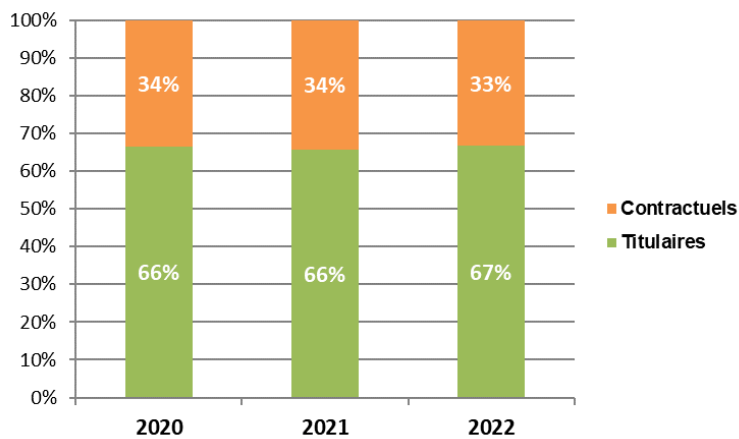
A. Les personnels formés

Le nombre de personnels formés est en augmentation par rapport à l'année précédente. Les femmes représentent 62% des personnels formés.

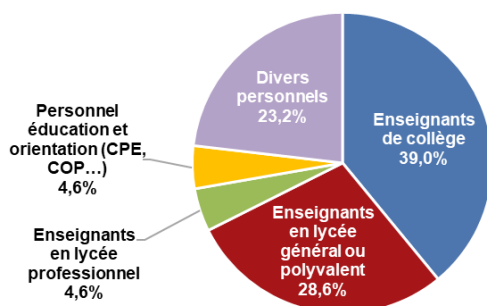
- **Évolution du nombre d'enseignants du second degré (H/F) formés depuis 2020**



- **Évolution du nombre d'enseignants du second degré (titulaires et contractuels) formés depuis 2020**

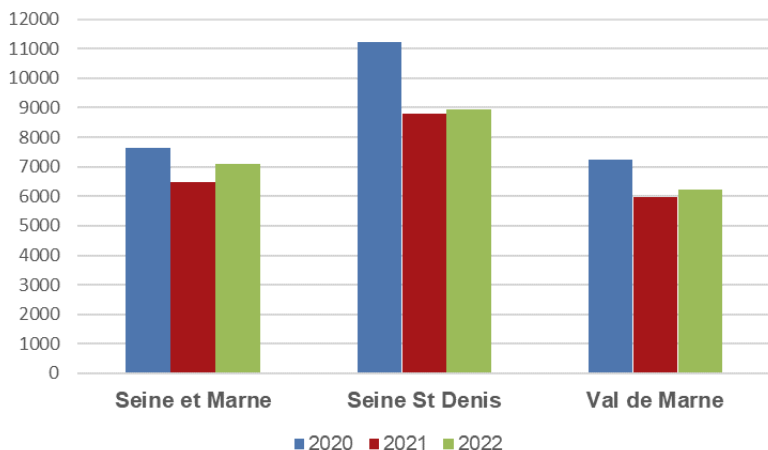


- **Répartition par corps des stagiaires de la formation continue du second degré**



Les personnels enseignants représentent l'essentiel des stagiaires de la formation continue des personnels du second degré : 72,2% des formations dispensées l'ont été pour les enseignants de collège ou lycée, 23,2% pour les personnels administratifs, et 4,6% pour les personnels d'éducation et d'orientation.

• **Évolution de la répartition des affectations départementales des personnels formés**



B. Les objectifs de la formation

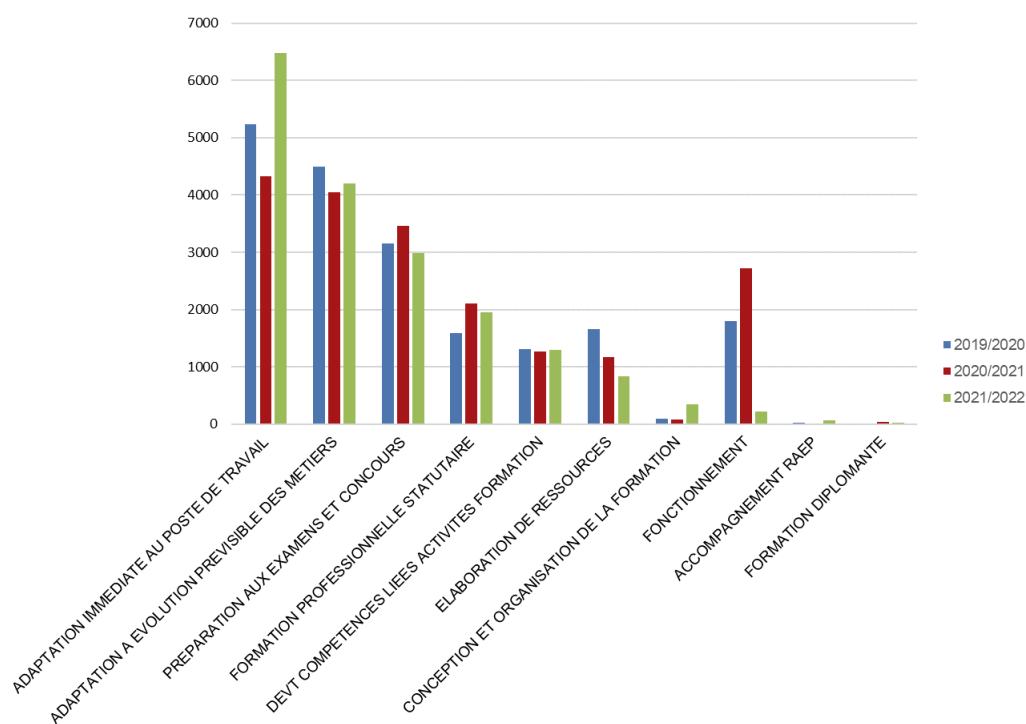
Dans la continuité des années précédentes, le plan académique de formation continue 2021-2022 de l'académie de Créteil a pour ambition de favoriser, pour tous les personnels, l'appropriation de l'ensemble des enjeux éducatifs et de développer les compétences professionnelles indispensables à la réussite de tous les élèves.

Il a ainsi pour mission d'accompagner l'évolution de l'école en mettant un accent particulier sur :

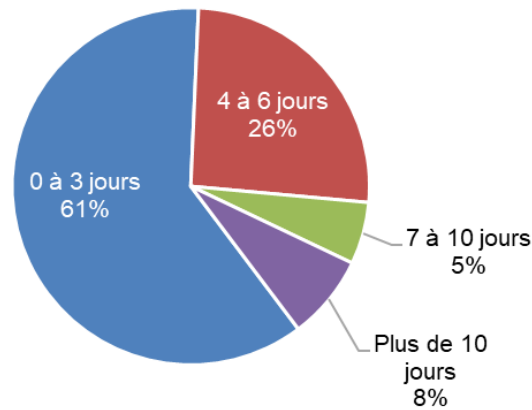
- la formation des professeurs contractuels;
- la formation des professeurs en début de carrière;
- le développement des formations au et par le numérique.

• **Répartition du nombre d'inscriptions à des stages de formation continue selon l'objectif de formation depuis 2020**

Les objectifs de formation relatifs au « développement des qualifications ou des acquisitions nouvelles » représentent pour l'année écoulée 65% des inscriptions totales ; ils ne figurent pas dans le graphique ci-après afin de rendre plus lisibles les autres objectifs de formation.



- **Durée moyenne des formations (en nombre de jours)**

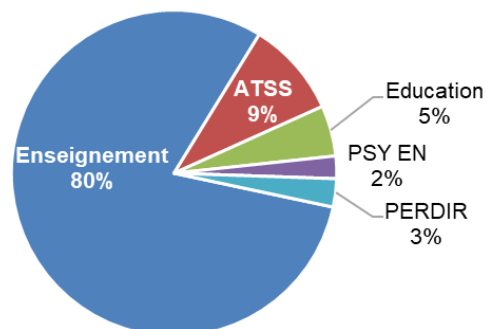


- **Le compte personnel de formation (CPF)**

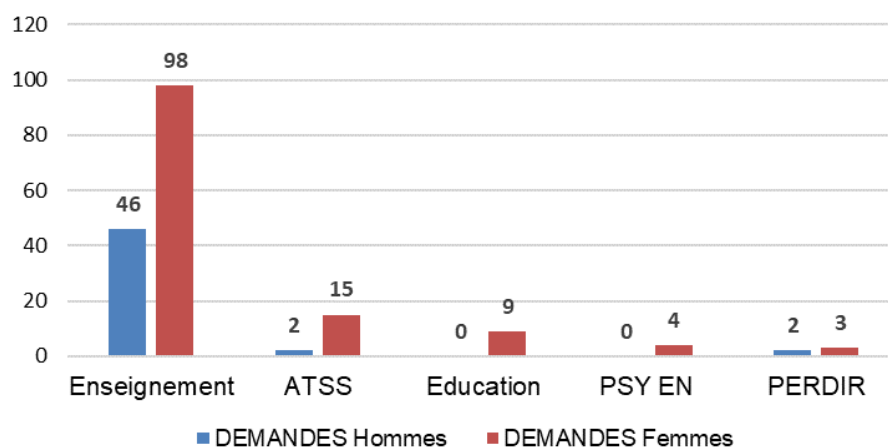
Depuis la rentrée scolaire 2021, 179 demandes d'utilisation du CPF ont été formulées (119 accords et 60 refus).

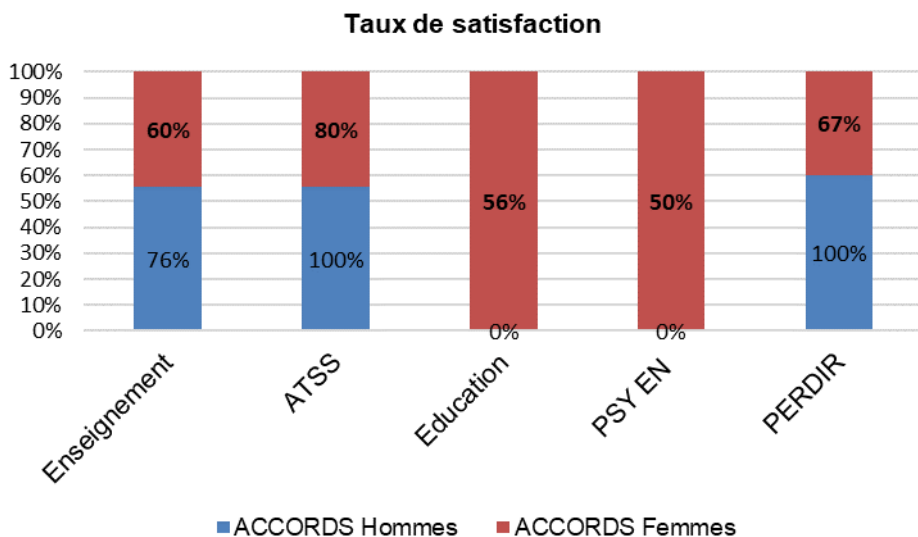
- **Les demandes d'utilisation du CPF :**

Répartition des demandes de CPF



Répartition sexuée des demandes par catégorie de personnel

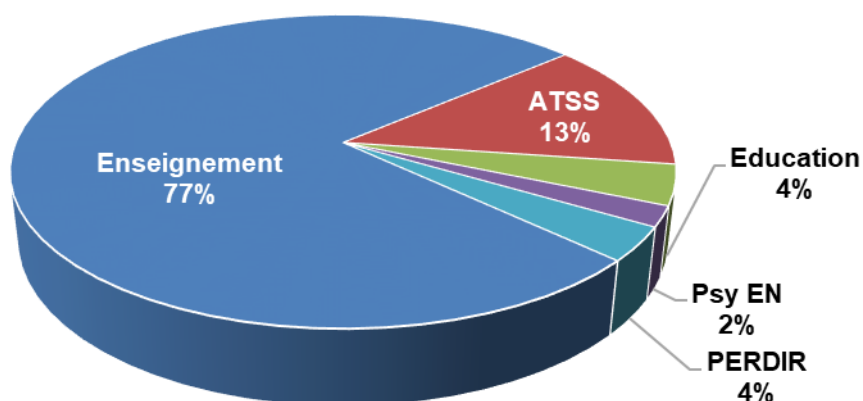




- **La répartition des montants financés :**

	Dossiers acceptés	Nbre heures mobilisées	Montants financés
Enseignement	94	10 700	109 813
ATSS	14	1 758	19 280
Education	5	567	5 902
Psy EN	2	300	3 000
PERDIR	4	451	4 996
ITFR	0	0	0
Total	119	13 776	142 991

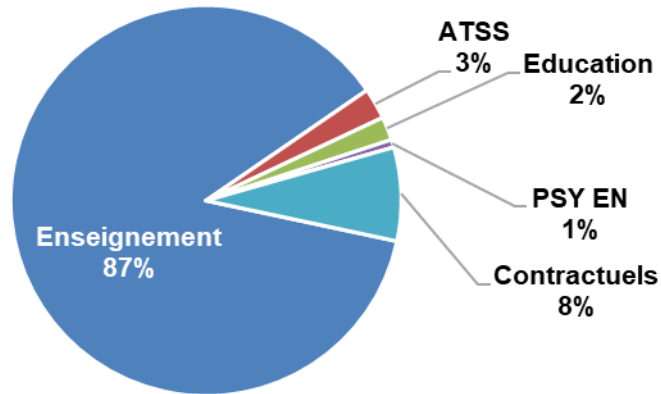
CPF - Répartition des montants financés



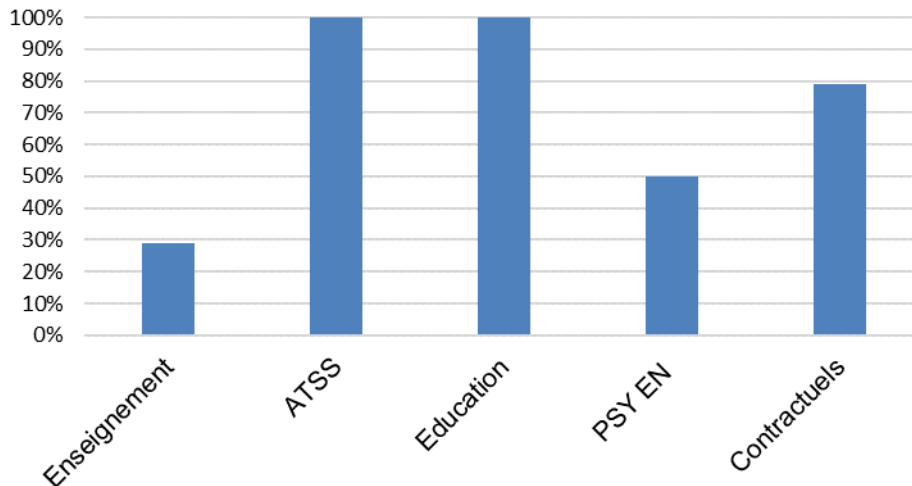
- **Le congé de formation professionnelle (CFP)**

Sur les 270 demandes formulées, elles sont toutes considérées comme recevables.

Répartition des demandes de CFP



Taux de satisfaction des demandes



C. Les moyens consacrés à la formation continue en 2021/2022

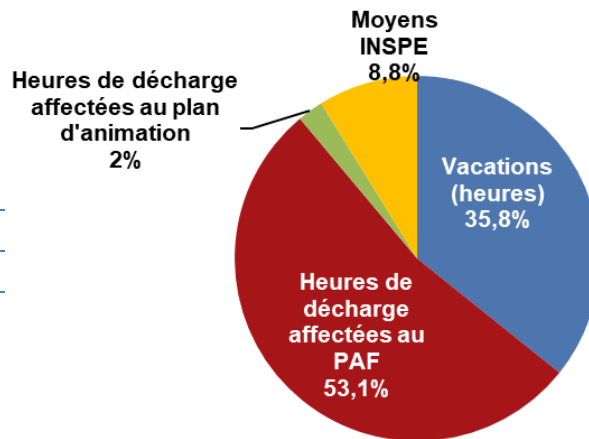
Il s'agit des indemnités versées aux formateurs intervenant dans le plan académique de formation ou le plan d'animation pédagogique sous forme de vacations ainsi que des décharges horaires attribuées aux enseignants de l'académie au titre de leur activité de formateur.

Il est à noter que depuis 11 ans, toutes les formations sont payées sous forme de vacations.

Ce sont au total 17 ETP qui sont dédiés au titre des missions d'ingénierie de formation.

- Répartition des moyens horaires dédiés à la formation continue du second degré

Vacations	9 318 h
Décharges PAF	13 845 h
Décharges Animation	595 h
Moyens ESPE	2 300 h



5

Les rémunérations

Tout le chapitre sur les rémunérations intègre les agents du public et du privé.

I. La masse salariale

Source : Contrôle de gestion, requête PIAD dans l'univers POLCA bulletin de salaire sur l'ensemble des rémunérations yc CAS pensions, cotisations.

Masse salariale AS 2021/2022 : Septembre 2021 à août 2022	
BOP	
139 Enseignement privé des 1er et 2nd degrés	244 429 773 €
140 Enseignement scolaire public du 1er degré	1 957 015 040 €
141 Enseignement scolaire public du 2nd degré	2 419 731 299 €
214 Soutien de la politique de l'éducation nationale	72 026 485 €
230 Vie de l'élève	204 618 239 €
TOTAL	4 897 820 836 €

Tableau issu de la BDS

II. Les traitements indiciaires

Source : Contrôle de gestion, requête PIAD dans l'univers Base Statistique des Agents

A. Situation indiciaire par catégorie de personnels

- Évolution des indices moyens entre 2020 et 2022

	2020			2021			2022		
	Public	Privé	Global	Public	Privé	Global	Public	Privé	Global
Enseignants 1 ^{er} degré	545	496	543	554	502	551	559	510	557
Enseignants 2 nd degré	566	510	559	566	513	560	575	518	569
Direction et inspection	845		845	851		851	851		851
Education et orientation	550		550	548		548	556		556
Surveillance et assistance éducative	318		318	318		318	323		323
IATSS	439		439	436		436	442		442
Ensemble	523	506	521	520	510	520	526	516	525

B. Situation indiciaire par statut

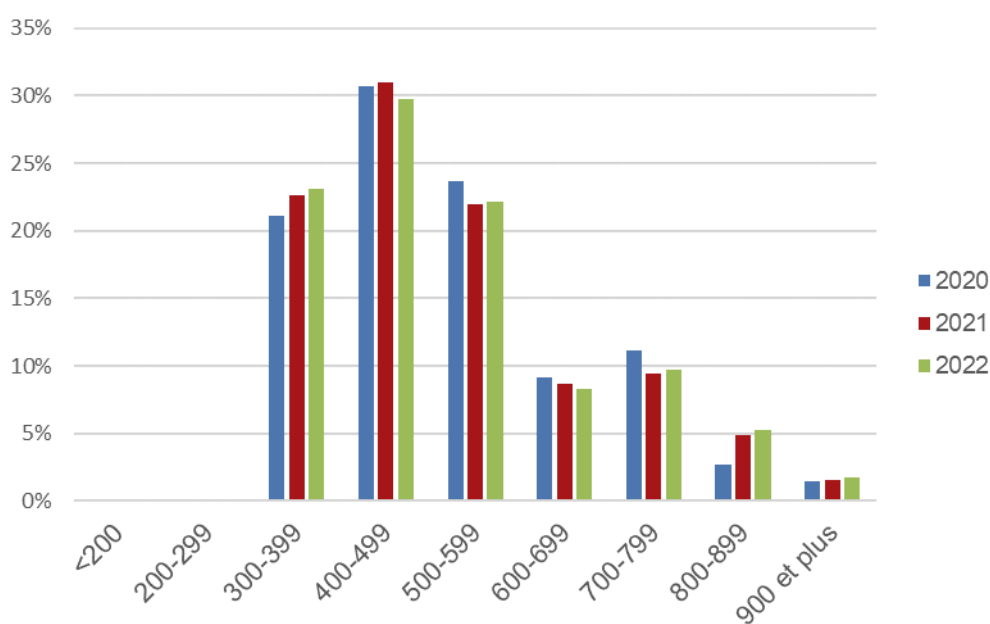
- Évolution des indices moyens des personnels titulaires et contractuels

	2020		2021		2022	
	Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels
Enseignants 1 ^{er} degré	548	402	557	389	562	425
Enseignants 2 nd degré	576	456	583	422	586	461
Direction et inspection	838		852		851	
Education	568	449	574	420	578	466
Surveillance et assistance éducative		318		318		323
IATSS	443	392	444	360	449	390
Ensemble	559	363	568	352	572	367

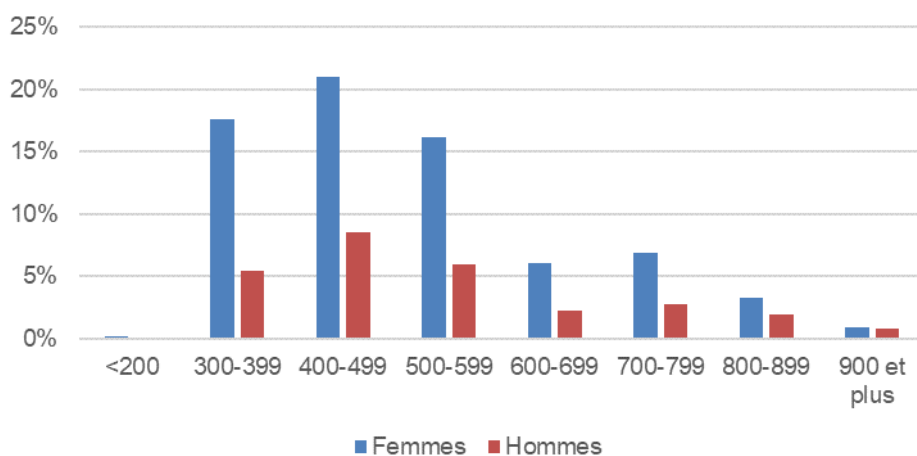
C. Situation indiciaire par sexe

	2020		2021		2022	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Enseignants 1 ^{er} degré	549	543	557	550	561	556
Enseignants 2 nd degré	562	559	561	558	569	569
Direction et inspection	858	823	866	842	866	840
Education	551	548	546	549	558	556
Surveillance et assistance éducative	312	319	313	320	314	326
IATSS	456	435	455	432	461	438
Ensemble	536	514	536	513	542	519

D. Distribution des indices sur l'ensemble des personnels



Distribution des indices sur l'ensemble des personnels selon le genre en 2022



III. La distribution des traitements et rémunérations

- **Distribution des rémunérations nettes par déciles et par sexe**

Source : Contrôle de gestion, requête PIAD sur le code Elément de Rémunération 011100 (net à payer)

Distribution des rémunérations nettes			
	F	H	F+H
1er décile	3 415 €	2 888 €	3 256 €
2ème décile	14 265 €	15 355 €	14 451 €
3ème décile	21 882 €	21 784 €	21 860 €
4ème décile	24 433 €	24 445 €	24 435 €
5ème décile	26 172 €	26 192 €	26 177 €
6ème décile	27 759 €	27 756 €	27 758 €
7ème décile	29 544 €	29 545 €	29 544 €
8ème décile	31 748 €	31 764 €	31 753 €
9ème décile	34 779 €	34 859 €	34 806 €
10ème décile	41 397 €	42 941 €	42 113 €

Tableau issu de la BDS

IV. La somme des dix plus hautes rémunérations

Source : Contrôle de gestion, requête PIAD dans l'univers POLCA bulletin de salaire

Masse salariale brute annuelle cumulée des dix rémunérations les plus élevées			
	F	H	TOTAL
Nombre	4	6	10
Montant	788 017 €	1 065 661 €	1 853 678 €

Tableau issu de la BDS

V. Rémunération des agents sur emploi permanent

Source : Contrôle de gestion, requête PIAD sur INDIA REMU

A. Rémunérations brutes annuelles versées pour les agents sur emploi permanent

Source : Contrôle de gestion, requête PIAD sur INDIA REMU

1. Par catégorie

Catégorie	Montant
A+	1 872 088 €
A	2 556 238 571 €
B	37 815 917 €
C	99 611 686 €
TOTAL	2 695 538 263 €

Tableau issu de la BDS

2. Par tranches d'âge

Tranche d'âge	Montant
Moins de 20 ans	118 510 €
De 20 à 29 ans	341 642 644 €
De 30 à 39 ans	641 891 685 €
De 40 à 49 ans	832 873 668 €
De 50 à 59 ans	678 833 066 €
60 ans et plus	200 178 689 €
TOTAL	2 695 538 263 €

Tableau issu de la BDS

3. Par sexe

Sexe	Montant
F	1 889 566 437 €
H	805 971 825 €
TOTAL	2 695 538 263 €

Tableau issu de la BDS

B. Nombre d'ETP annuels rémunérés pour les agents sur emploi permanent

Sexe	ETP rémunérés
Femmes	49 666,8
Hommes	19 326,0
TOTAL	68 992,8

Tableau issu de la BDS

VI. Les bénéficiaires de la Gipa (Garantie individuelle du pouvoir d'achat)

Source : Contrôle de gestion, requête sur POLCA

Nombre de bénéficiaires de la GIPA		
Catégorie	Sexe	Nombre de bénéficiaires
A	F	220
	H	213
	TOTAL A	433
B	F	23
	H	7
	TOTAL B	30
C	F	56
	H	13
	TOTAL C	69
TOTAL GENERAL		532

6

La santé et la sécurité au travail

I. La prévention des risques professionnels

Source : Mission hygiène et sécurité

Le service santé et sécurité a pour objectif de promouvoir la politique académique dans l'ensemble des établissements scolaires du premier et du second degré et des services académiques.

S'agissant des établissements du second degré, les données sont incomplètes (il n'y a eu que 385 retours sur les 534 EPLE interrogés).

Au niveau académique, il y a 8 conseillers de prévention (dont 1 au niveau académique), 451 assistants de prévention.

Ces derniers se répartissent de la manière suivante :

- **Les conseillers de prévention**

	Nombre
Académique	1
Seine-et-Marne	3
Seine-Saint-Denis	2
Val-de-Marne	2
Total	8

- **Les assistants de prévention**

	Nombre AP Personnels EN	dont enseignants	Nombre AP ATTEE	Total
Collège	77	37	167	244
Lycées	51	14	67	118
EREA			1	1
Services académiques (rectorat, DSDEN, CIO, ...)	2			2
Circonscriptions	86			86
Total	216	51	235	451

Parmi les assistants de prévention, sont compris également les agents des collectivités territoriales de rattachement (CTR) nommés assistants de prévention par les chefs d'établissement.

- **Personnels formés dans le premier et le second degré**

Dans le premier degré :

- 26 directeurs ont bénéficié de réunions avec les assistants de prévention afin d'élaborer des documents d'aide,
- 110 directeurs en formation ont bénéficié d'une intervention de 3 heures,
- 30 directeurs ont été formés aux registres obligatoires, sécurité-incendie et PPMS
- Plus globalement, les directeurs étaient accompagnés à la demande pour bénéficier d'un accompagnement.

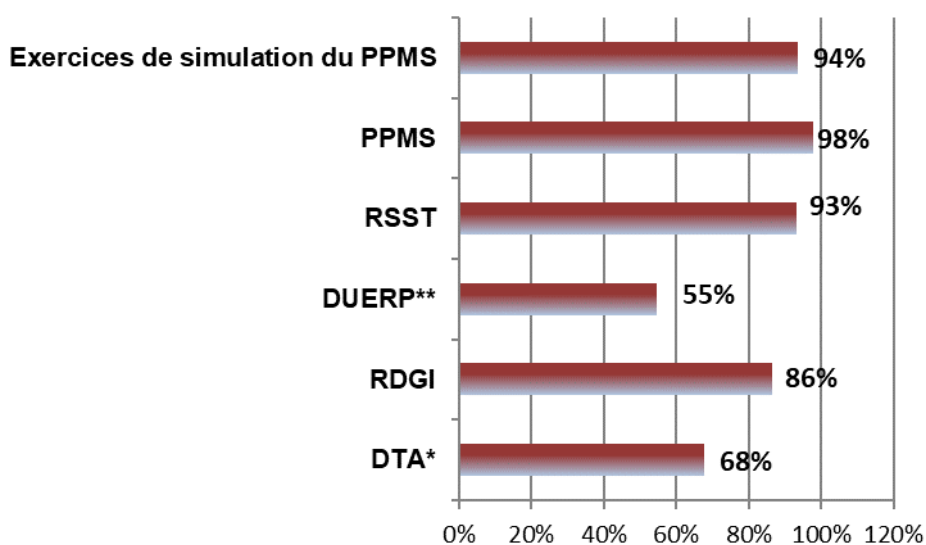
Dans le second degré :

- 45 adjoints gestionnaires ont été formés à l'hygiène et la sécurité en EPLE, dans le cadre de l'adaptation à l'emploi,
- 80 stagiaires ont suivi une formation à la sécurité au sein de l'EPL.

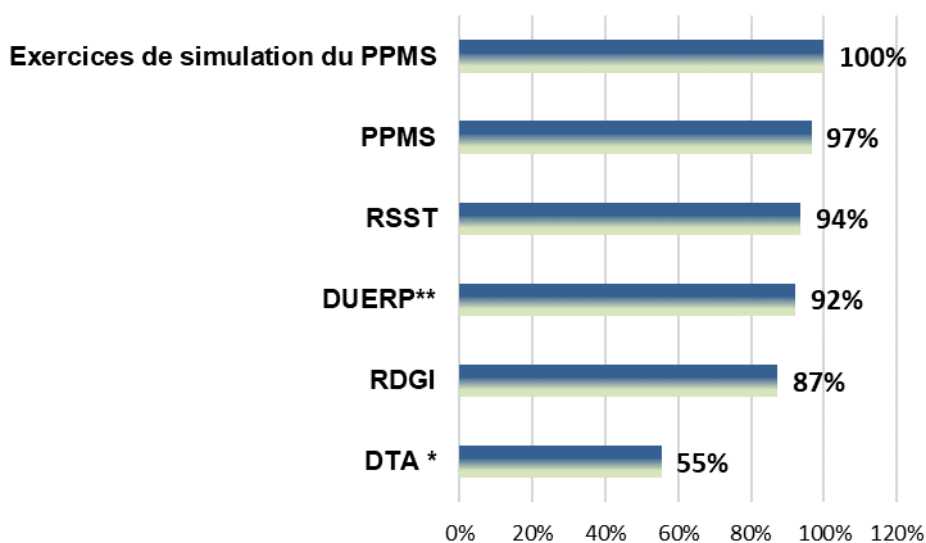
- **Les documents et registres obligatoires**

- DUERP : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
- PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté (et exercices de simulation du PPMS)
- RSST : Registre de Santé et Sécurité au Travail
- RDGI : Registre de signalement d'un Danger Grave et Imminent
- DTA : Diagnostic Technique Amiante
- Exercices de simulation du PPMS

- **Nombre de registres présents en EPLE (sur 385 EPLE)**



- **Nombre de registres présents (sur 2 574 écoles)**



* concerne uniquement les écoles dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997

** Nombre de documents réalisés, et non plus « réalisés ou en cours de réalisation »

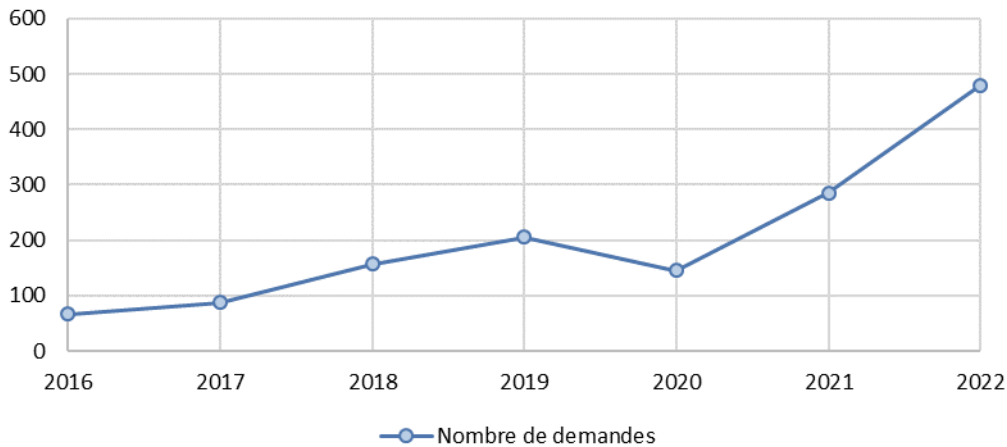
II. La protection fonctionnelle des fonctionnaires

Source : Service juridique

Protection fonctionnelle des personnes (uniquement attaques par des tiers : élèves, parents...)

2021/2022 : 480 dossiers

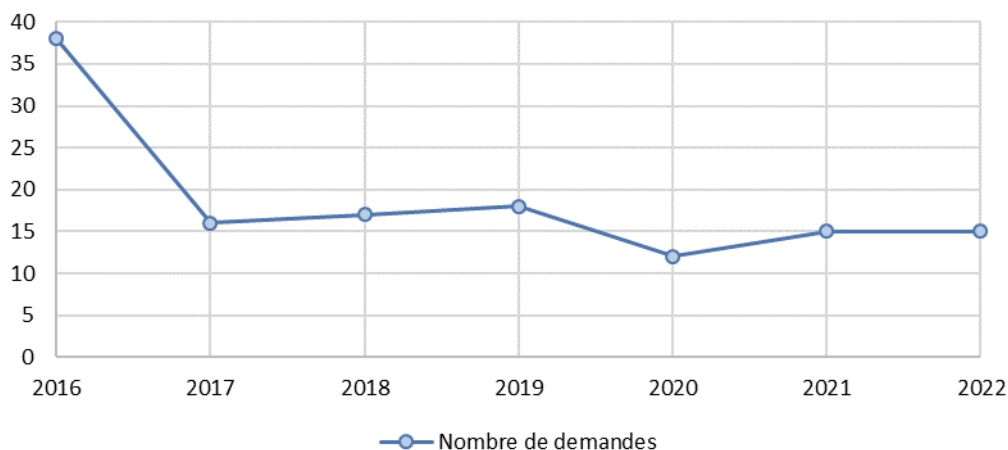
Evolution de la protection fonctionnelle - Personnes de 2016 à 2022



Protection fonctionnelle – dégâts des véhicules

2021/2022 : 15 dossiers

Evolution de la protection fonctionnelle - Véhicules de 2016 à 2022

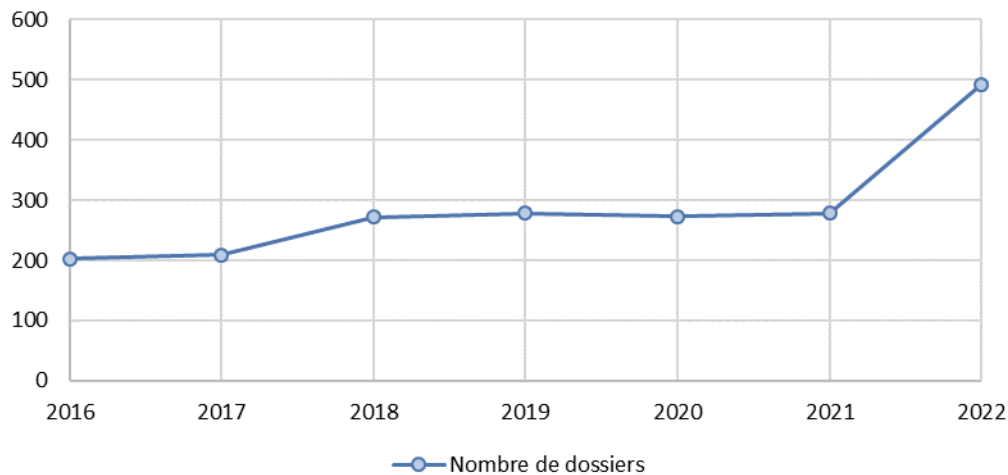


Évolution du nombre de recours

(hors contentieux de droit privé et de l'enseignement supérieur)

Nombres de recours en 2020	Nombres de recours en 2021	Nombres de recours en 2022
273	278	493

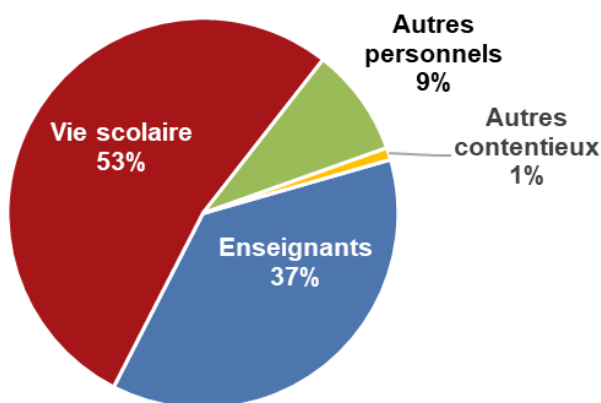
Evolution des recours de 2016 à 2022



- Part du contentieux par matière de 2020 à 2022 :

	2020	2021	2022
Enseignants	58%	45%	37%
Vie scolaire	26%	35%	53%
Autres personnels	16%	15%	9%
Autres contentieux	0%	5,0%	1%

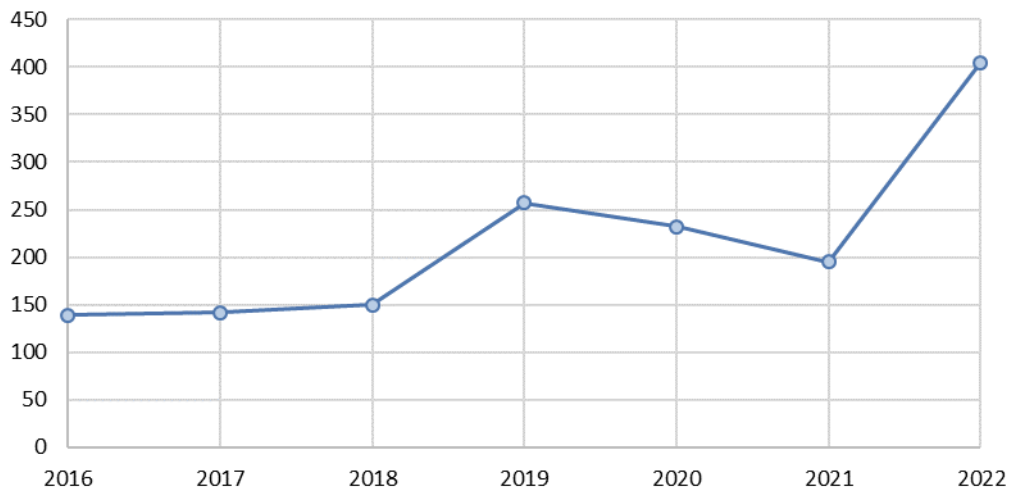
Part des contentieux par matière en 2022



- **Nombre de jugements des tribunaux administratifs :**

2021/2022 : 405

Evolution du nombre de jugements de 2016 à 2022



- **Taux de rejet des requêtes et non-lieu :**

Taux de rejet des requêtes et non lieu en 2021	Taux de rejet des requêtes et non lieu en 2022
80%	80%

III. L'accompagnement des personnels

Toutes les données sur l'accompagnement des personnels concernent les agents du public et du privé.

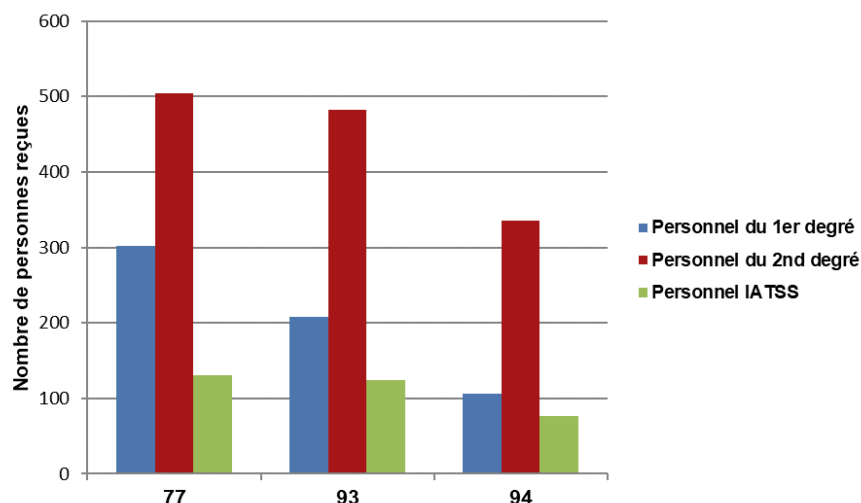
A. Le service médical

Source : Mission sociale et de santé

- **Répartition des personnels reçus en consultation**

	Effectif reçu en 2019/20	Effectif reçu en 2020/21	Effectif reçu en 2021/22
Enseignants du 1er degré	978	828	616
Enseignants du 2nd degré	1 382	1 193	1 321
Personnel IATSS	387	580	331
TOTAL	2 747	2 601	2 268

- **Répartition départementale des personnels reçus**



- **Étude de l'origine de la demande des consultations**

Mode de saisine	Enseignants	IATSS
Administration	13%	24%
Spontanée	86%	73%
Médecin des personnels	1,1%	2%

Saisines académiques	Seine-et-Marne	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	TOTAL
1er degré	11%	13%	6%	30%
2nd degré	26%	32%	13%	70%
TOTAL	37%	45%	18%	100%

- **Opérations du mouvement (inter et intra) au titre de la situation de Handicap**

Dossiers soumis	Premier degré			Second degré	IATSS
	Seine-et-Marne	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Académie	Académie
Inter + Intra	162	393	269	172	45

Pour être le plus équitable possible, ces dossiers sont analysés par 2 ou 3 médecins différents et parfois plusieurs fois.

B. Le service social des personnels

Source : Service social des personnels

Le service social des personnels est un service académique qui permet de mener des actions individuelles et collectives, préventives et curatives, au bénéfice des agents de l'Éducation nationale. L'approche de ce service est généraliste et se trouve à l'interface entre l'agent et l'administration, tout comme il assume fréquemment un rôle de médiation au bénéfice des personnels et de la collectivité de travail :

- il connaît les préoccupations et les besoins des agents, à la fois hors et dans l'éducation nationale ;
- il connaît également l'organisation de l'éducation nationale, ses différents services et ses objectifs en matière de politique sociale ;
- il travaille avec de nombreux partenaires extérieurs (Sécurité Sociale, Caisses d'Allocations Familiales, services sociaux polyvalents, structures hospitalières...).

Les moyens dédiés à ce service sur l'année scolaire 2021/22 sont les suivants :

	Nombre ETP
Seine-et-Marne	4
Val-de-Marne	4
Seine-Saint-Denis	5
Rectorat	3
Total	16

1. Répartition des personnels reçus en consultation

Les assistantes sociales des personnels ont rencontré 3 717 personnes sur l'année scolaire 2021/22, soit 4,3% du personnel académique :

- 5,2% des enseignants du premier degré public
- 3,5% des enseignants du second degré public
- 0,9% des enseignants de l'enseignement privé
- 9,4% des personnels IATSS
- 5,7% des assistants d'éducation
- 2,5% des AESH

	Effectif reçu en 2021/2022	
	F	H
Enseignants du 1er degré PU	1 358	165
Enseignants du 2nd degré PU	584	488
Enseignants du privé	34	16
Personnel IATSS	375	68
Assistants d'éducation	209	89
AESH	184	28
Autres*	75	44
TOTAL	2 819	898
	3 717	

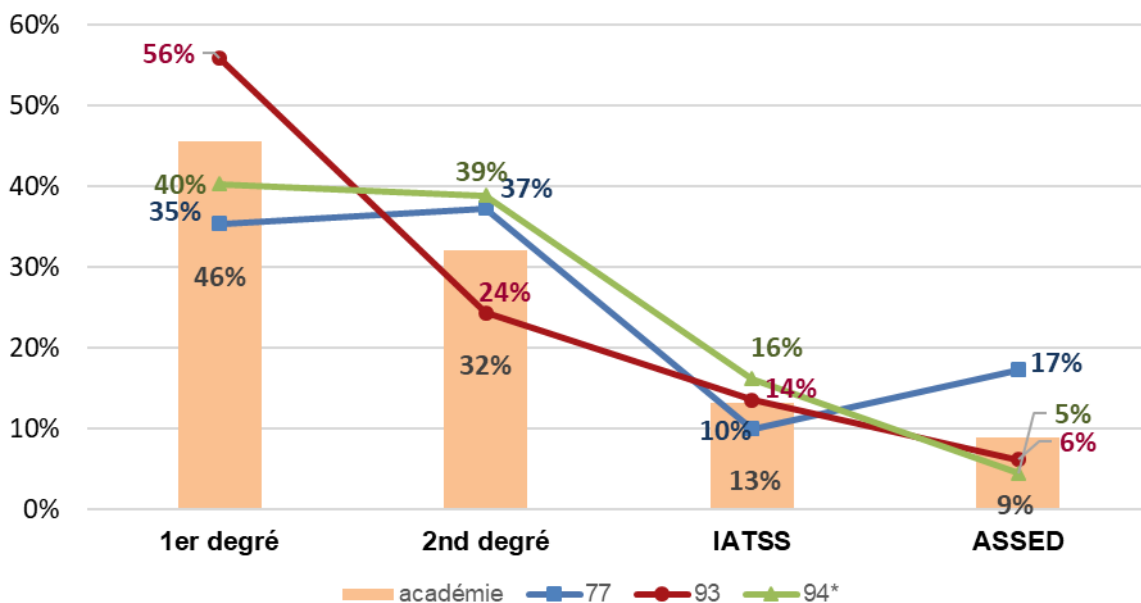
* Autres : retraités, ayants droit (veuves et orphelins), divers.

Les enseignants du privé font peu appel au service social des personnels. Plus de la moitié des agents sont rencontrés à plusieurs reprises (chaque personne aidée n'est comptabilisée qu'une seule fois).

2. Répartition départementale des personnels reçus

Parmi les personnels reçus 43% exercent en Seine-Saint-Denis, 29% en Seine-et-Marne, et 28% dans le Val-de-Marne (dont les personnels du rectorat).

Répartition départementale des personnels reçus



3. Les difficultés rencontrées par les personnels

Les difficultés sont répertoriées dans 4 grands champs : économique, travail, social et santé. Pour une même situation, plusieurs champs de difficultés peuvent être identifiés :

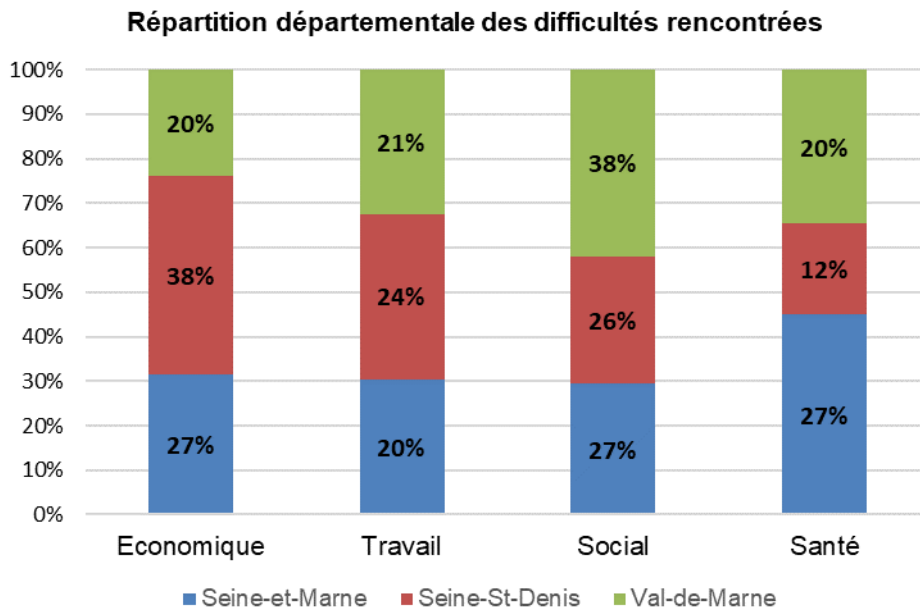
- **Le social** : Séparation de couples, difficultés relationnelles intra familiales, recherche de logement, accès aux droits sociaux, décès.
- **L'économique** : Demandes d'aides financières, prévention ou traitement du surendettement, demandes de remise gracieuse, démarches en vue de faire avancer le paiement d'indemnités, de pensions, de prestations, participation à l'action sociale académique.
- **La santé** : Maladie (amener la personne à consulter, information sur les dispositifs de soutien...), handicap, difficultés psychologiques, préparation à la reprise de travail.
- **Le travail** : Accueil des nouveaux personnels, difficultés professionnelles, adaptation à un nouvel environnement de travail, postes adaptés, situations de harcèlement, évaluation sociale lors des mutations.

	1er degré			2nd degré			IATSS			ASSED			TOTAL
	77	93	94	77	93	94	77	93	94*	77	93	94	
Economique	79	455	78	94	78	95	18	73	70	58	142	81	1 321
Travail	102	341	162	92	104	160	19	33	24	19	73	21	1 150
Social	89	299	202	121	98	220	24	41	79	43	164	121	1 501
Santé	166	47	84	146	148	104	26	32	32	37	97	27	946
TOTAL	2 104			1 460			471			883			

* Dont rectorat

Sur l'ensemble des rencontres, 47% sont en faveur des enseignants du premier degré, majoritairement en Seine-Saint-Denis. 31% concernent les enseignants du second degré, 12% les personnels administratifs et 10% les ASSED.

Alors que les rencontres sont assez équitablement réparties sur les 4 champs de difficulté pour les enseignants du premier degré et du second degré, les ASSED ainsi que les personnels administratifs rencontrent le service social en priorité pour des difficultés économiques et sociales.



C. La RH de proximité

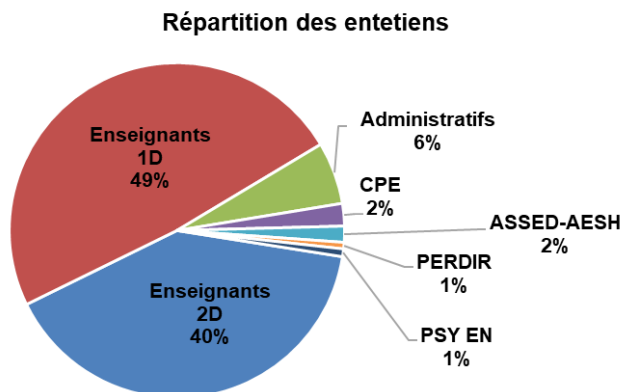
Source : RH-GRH

La RH de proximité est un service personnalisé d'accompagnement, de conseil et d'information à destination de tous les personnels, quels que soient leurs corps et leurs fonctions, qu'ils soient titulaires ou contractuels.

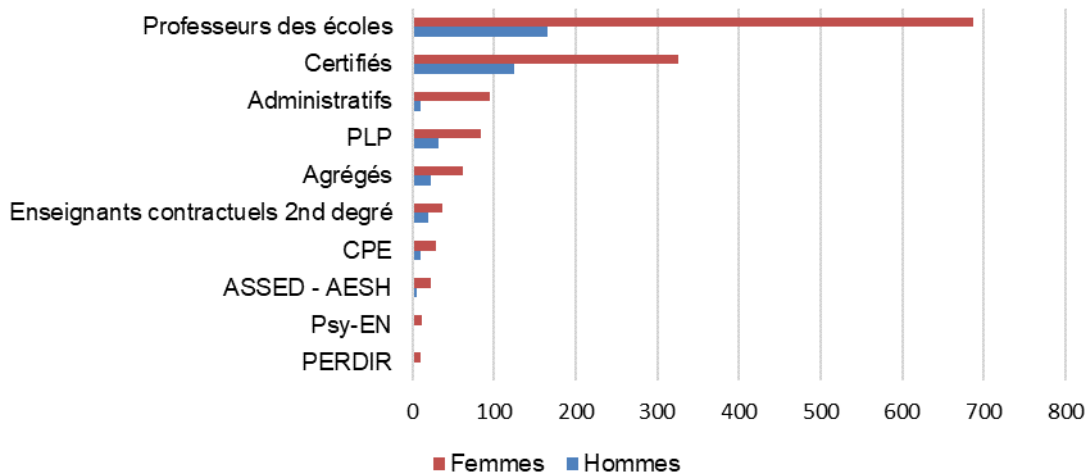
Cet accompagnement personnalisé est mobilisable à tout moment du parcours professionnel de l'agent. Il contribue non seulement au développement mais aussi à la sécurisation du parcours professionnel de l'agent.

1. Les données globales

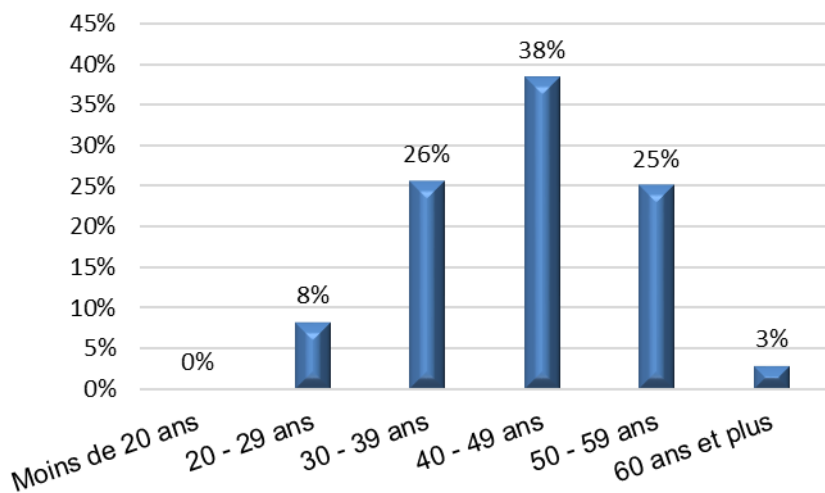
Sur l'année scolaire 2021/2022, 1750 entretiens ont été réalisés. Un entretien sur deux est en faveur des enseignants du premier degré. La classe d'âge la plus représentée reste la tranche des 40 à 49 ans.



Entretiens selon les catégories professionnelles



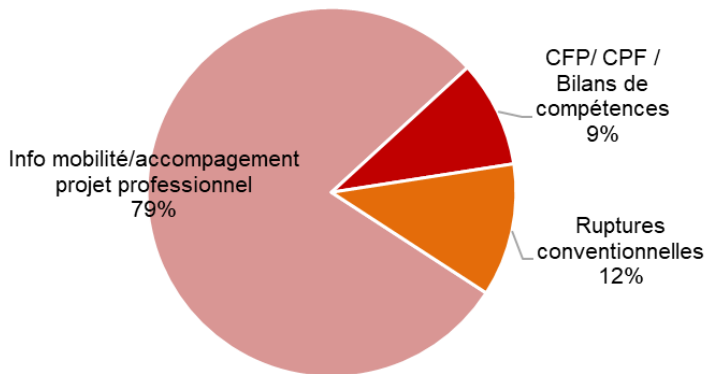
Répartition des entretiens par classe d'âge



- Les demandes :**

Une demande sur quatre est relative à des raisons de santé. Les autres demandes concernent la mobilité, principalement l'accompagnement sur un projet professionnel.

Entretiens pour des raisons de mobilité



- **Les bilans de compétence**

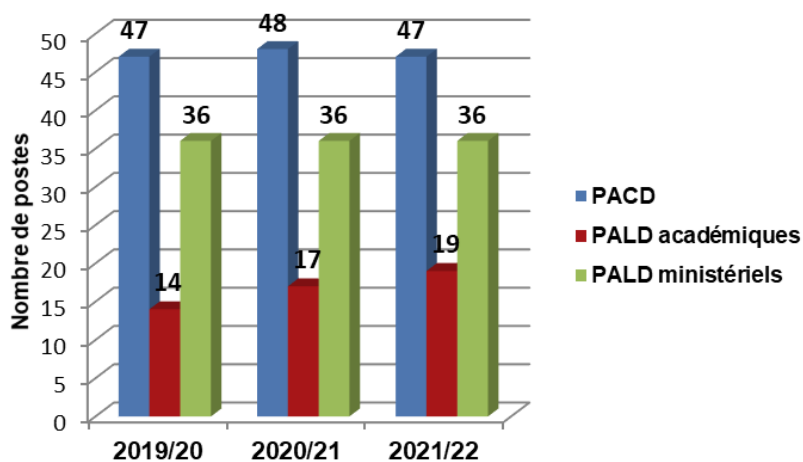
	2020	2021		2022	
		F	H	F	H
Nbre de bilans de compétences	14	33	9	39	7

2. L'accompagnement spécifique des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation

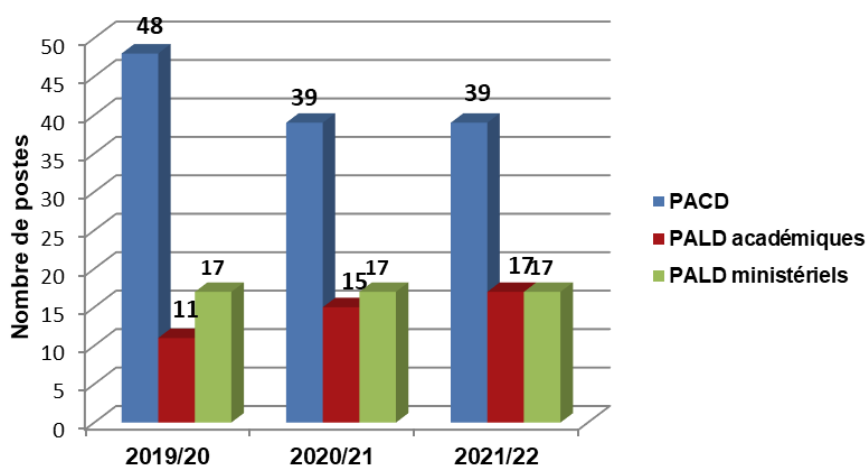
a. Les postes adaptés

L'entrée dans le dispositif réservé aux enseignants s'effectue sur indication médicale : aptitude à la reprise progressive d'une activité professionnelle et élaboration d'un projet qui montre une capacité à se projeter dans l'avenir.

- **Évolution du nombre de postes adaptés de courte et de longue durée dans le second degré**



- **Évolution du nombre de postes adaptés de courte et de longue durée dans le premier degré**



b. Les difficultés professionnelles

Les agents sont reçus en entretien individuel ; les dispositifs suivants sont mis en place en fonction de la difficulté analysée :

- **L'aménagement du poste de travail**

Source : Correspondante académique handicap

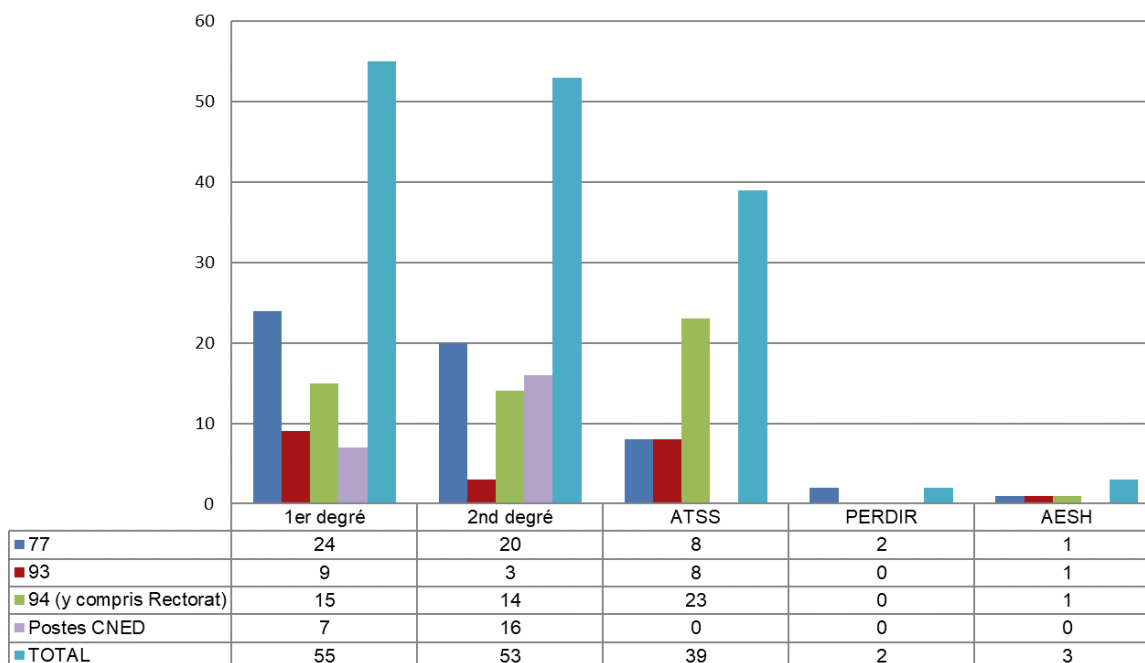
L'aménagement du poste de travail, dans le cadre de la compensation de la situation de handicap, est destiné à favoriser le maintien dans l'emploi du personnel qui détient une reconnaissance en tant que travailleur handicapé (RQTH).

La correspondante handicap académique est responsable du suivi budgétaire des dépenses en tant que service prescripteur auprès du service financier académique, en lien avec la MIPH.

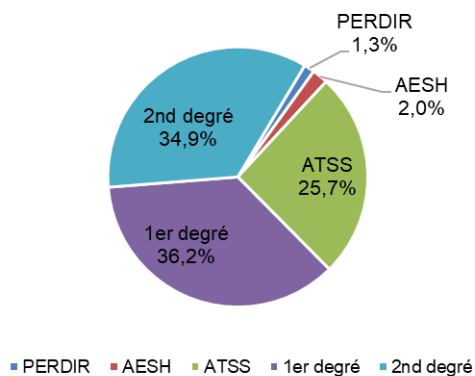
Pour l'année scolaire 2021/22, 152 personnels ont bénéficié d'un aménagement du poste de travail, répartis de la manière suivante :

- 33,5% pour du mobilier ergonomique,
- 22% pour des équipements informatiques/bureautiques,
- 23% pour des prothèses auditives,
- 12% pour des prises en charge du transport domicile/travail tout au long de l'année,
- 5,5% « autres » (dont logiciels pour malentendants ou malvoyants),
- 4% pour accompagnement en LSF tout au long de l'année.

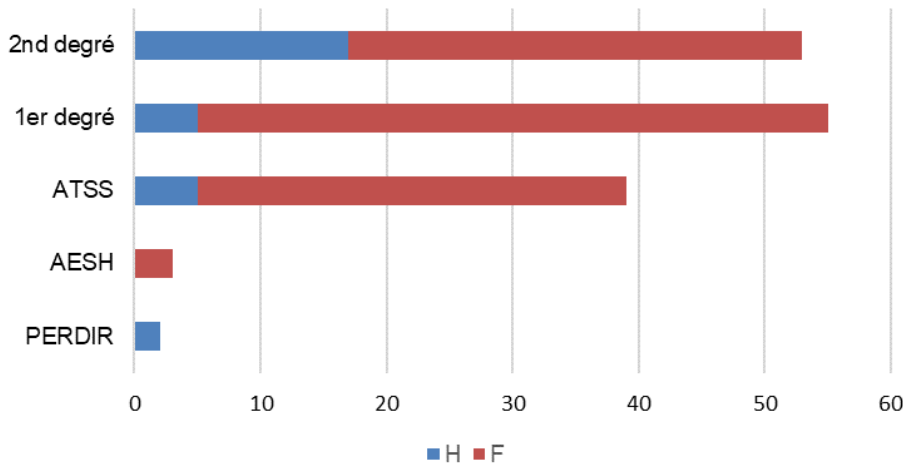
- **Bénéficiaires d'un aménagement du poste de travail**



Répartition par catégorie



Répartition des aménagements par catégorie et par sexe



• Personnel bénéficiant d'aménagement de fonction

Source : RH-GRH

FONCTIONS GRADES	Fonctions administratives		Fonctions DOC		Fonctions d'assistant auprès du DDFPT		FF Perdir / aide à la direction		Fonctions d'Enseignement (aménagement de poste) 2nd degré				Autres*		TOTAL Personnes physiques	
	F	H	F	H	F	H	F	H	service mixte (1)		petits groupes		F	H	F	H
									F	H	F	H				
Agrégé	1	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	3	1
Certifié	3	2	4	1	4	3	-	-	2,5	-	1,5	2	-	-	15	8
Professeur EPS	-	-	-	-	-	-	1	-	3	1	-	-	-	-	4	1
AE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PLP	1	1	1	-	1	3,5	-	-	1	1,5	-	1	1	-	5	7
PEGC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Documentaliste	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	3	-
Psy EN	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CPE	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
Contractuel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Perdir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-
IEN	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	5	4,0	8	1	5	7	1	-	7,5	2,5	1,5	3	4	-	32	17
															19,7 ETP	10,3 ETP
															30 ETP	

* Enseignement ATRT, chargée de mission

(1) service mixte : classe + accompagnement pédagogique, soutien, petits groupes, activités autres

c. L'allègement de service

Source : RH-GRH

- Il est mis en place lorsqu'il n'y a pas possibilité de faire valoir un temps partiel thérapeutique (sans cumul possible) ou un temps partiel.
- Il a une durée provisoire, et est limité à l'année scolaire ou inférieure.
- Dans la limite du tiers des obligations réglementaires de service mais 2 ½ journées seulement pour le premier degré (plein salaire conservé).
- Il ne s'applique pas aux pathologies chroniques stabilisées qui relèvent du temps partiel de droit au titre du handicap.

- Enseignants bénéficiant d'allègements de service

Grade	Heures allégées		Personnes physiques		ETP	
	F	H	F	H	F	H
Agrégé	35,5	-	9,0	-	2,4	-
Certifié	216,7	62,8	59,0	18,0	12,0	3,5
Professeur EPS	13,0	2,0	3,0	2,0	0,7	0,1
Agrégé EPS	3,0	-	1,0	-	0,2	-
AE	-	-	-	-	-	-
PLP	59,9	9,0	17,0	2,0	3,3	0,5
PLP Chef de Travaux	-	-	-	-	-	-
PEGC	-	-	-	-	-	-
Documentaliste	30,0	-	5,0	-	0,8	-
CPE	10,0	18,0	2,0	2,0	0,2	0,4
Contractuel	6,0	-	4,0	-	0,3	-
Contractuel CPE	-	-	-	-	-	-
PE	10,3	5,3	2,0	1,0	0,5	0,3
Psy EN	7,0	-	1,0	-	0,3	-
Sous-total	391,3	97,1	103	25	20,6	4,8
TOTAL	488,4		128		25,4	

d. Les AFA (Affectations Fonctionnelles à l'Année)

Source : RH-GRH

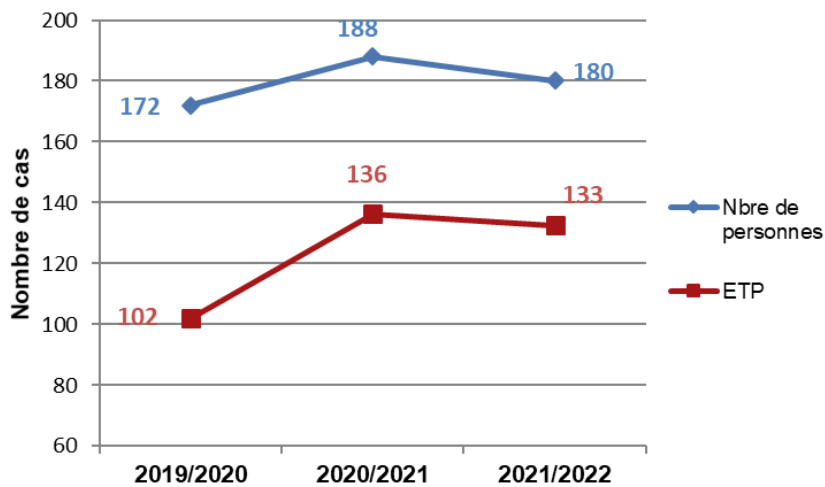
	2020	2021		2022	
		H	F	H	F
AFA	59	36	20	9	28

e. Les reclassements professionnels pour raison de santé

Source : RH-GRH

- Cela implique un avis du CMD d'inaptitude totale et définitive à ses fonctions avec avis favorable à d'autres fonctions.
- C'est une démarche volontaire de l'agent qui doit demander à son employeur le bénéfice du reclassement et le corps professionnel envisagé.
- Évaluation des compétences professionnelles après un exercice en responsabilité.
- Affectation dans le nouveau corps en cas d'évolution positive, en fonction des postes vacants, par promotion ou concours, ou par détachement dans un corps de niveau égal ou inférieur.

• Évolution des reclassements



Les données ont pu être genrées pour 2022 :

- En nombre de personnes : 110 femmes et 70 hommes
- En ETP : 82 pour les femmes et 51 pour les hommes

f. L'accompagnement spécifique des personnels IATSS

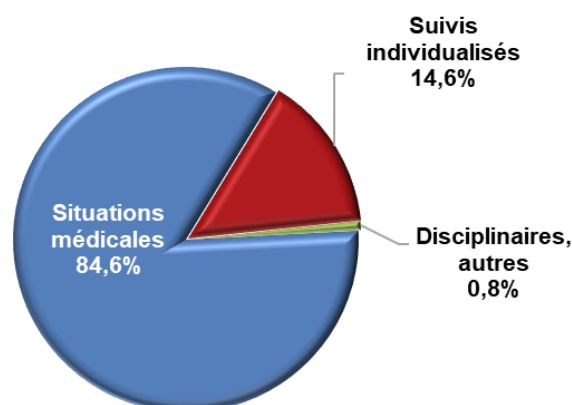
Source : DPAE

Durant l'année scolaire 2021/22, 1 192 suivis ont été réalisés dans le cadre des mesures d'accompagnement dans les domaines suivants :

- Les situations médicales : saisines de la médecine de prévention ou du comité médical par l'administration, ou agents signalés par le médecin de prévention.
- Les suivis individualisés : ils peuvent concerner une situation médicale, un agent RQTH ou être à la demande de l'agent pour un bilan de carrière.
- Disciplinaires ou autres : suivis d'agents en situation conflictuelle, voire disciplinaire.

Parmi les personnels reçus, 69% font partie de la filière administrative, 19% de la filière médico-sociale, 10% de la filière ITRF et 2% sont des professeurs contractuels ou professeurs en reclassement.

Suivi des personnels IATSS



		2022			
Filière administrative (Adjenes, Saenes, AAE)		Situations médicales	Suivis individualisés	Disciplinaires et autres	Totaux
A	F	84	16	2	102
	H	21	6		27
s/s total A		105	22	2	129
B	F	184	33		217
	H	13	5		18
s/s total B		197	38	0	235
C	F	354	59		413
	H	44	6		50
s/s total C		398	65	0	463
S/S TOTAL Filière administrative		700	125	2	827
Filière ITRF (ITRF A, ITRF B, ATRF)		Situations médicales	Suivis individualisés	Disciplinaires et autres	Totaux
IGE + IGR	F	3			3
	H	3			3
s/s total IGE+IGR		6	0	0	6
ASI + TEC	F	10	1		11
	H	2	2	1	5
s/s total ASI+TEC		12	3	1	16
ATRF	F	51	14	2	67
	H	25	1	1	27
s/s total ATRF		76	15	3	94
S/S TOTAL Filière ITRF		94	18	4	116
Filière médico-sociale : (MED, INFENES, ASSAE)		Situations médicales	Suivis individualisés	Disciplinaires et autres	Totaux
MED	F	1			1
	H				0
s/s total MED		1	0	0	1
INF	F	149	23	2	174
	H				0
s/s total INF		149	23	2	174
ASSAE	F	44	3		47
	H				0
s/s total ASSAE		44	3	0	47
S/S TOTAL Filière médico-sociale		194	26	2	222
Professeurs en reclassement	F				0
	H				0
S/S TOTAL Professeurs en reclassement		0	0	0	0
Contractuels	F	14	3		17
	H	6	2	2	10
S/S TOTAL Contractuels		20	5	2	27
TOTAL		1008	174	10	1192



L'organisation du travail et du temps de travail

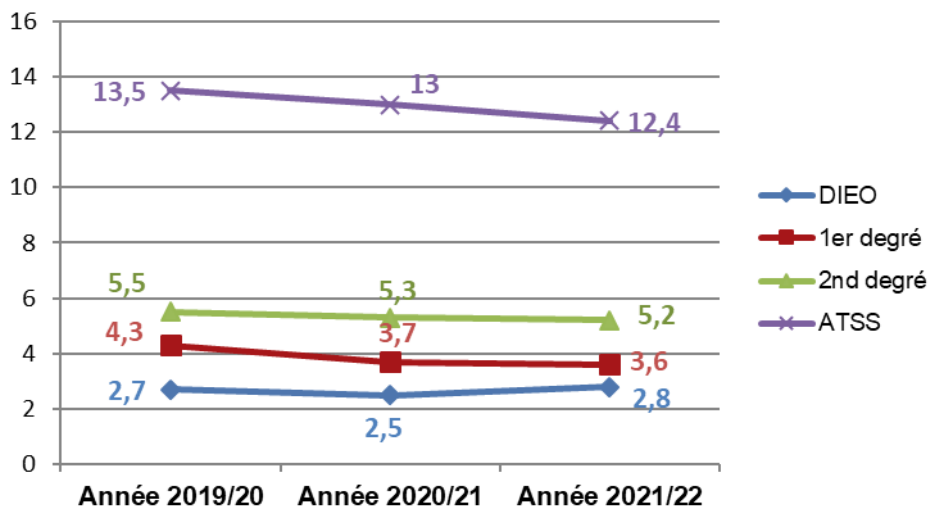
I. Les quotités de temps de travail

Source : PAPP, Base Statistique des Agents, date d'observation au 31/12/2021

Les quotités de temps de travail ne concernent que les agents du public.

A. Les temps partiels

- Temps partiel : évolution des taux de 2020 à 2022



Les taux de temps partiel diminuent pour toutes les catégories de personnel, à l'exception des personnels DIEO. Le taux global atteint cette année 4,9% (le taux national est à 7,1%).

Tous personnels confondus, les temps partiels se répartissent de la manière suivante :

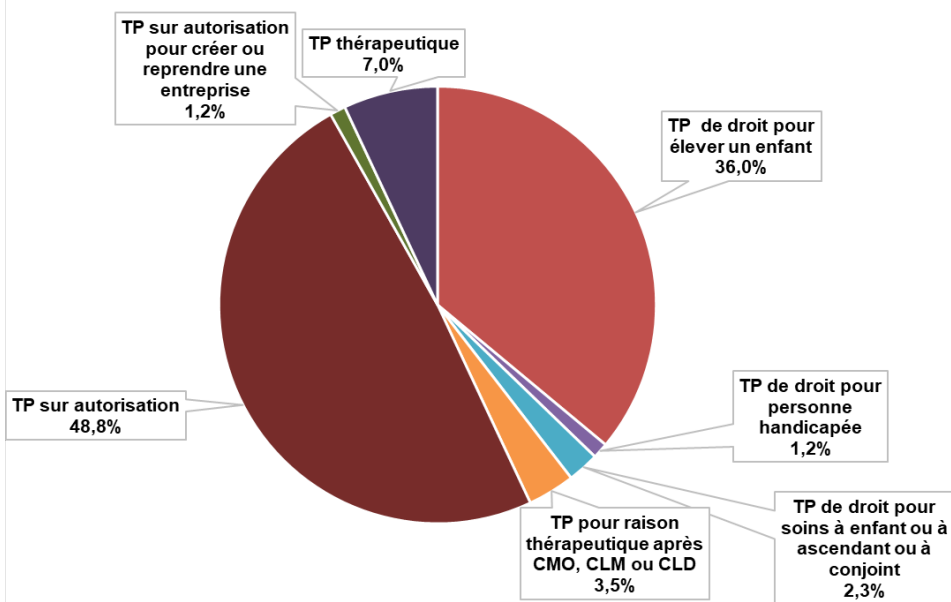
- TP sur autorisation : 56,3%
- TP de droit pour élever un enfant : 27,3%
- TP thérapeutique : 5,8%
- TP de droit pour soins à enfant ou à ascendant ou à conjoint : 5,8%
- TP de droit pour personne handicapée : 4,4%
- TP sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise : 0,2%
- Crédit d'heures pour fonction élective : 0,15%
- TP pour raison thérapeutique après CMO, CLM ou CLD : 0,08%
- TP pour raison thérapeutique après congé pour invalidité temporaire imputable au service : 0,03%
- TP de droit pour proche aidant : 0,03%

- Modalités du temps partiel

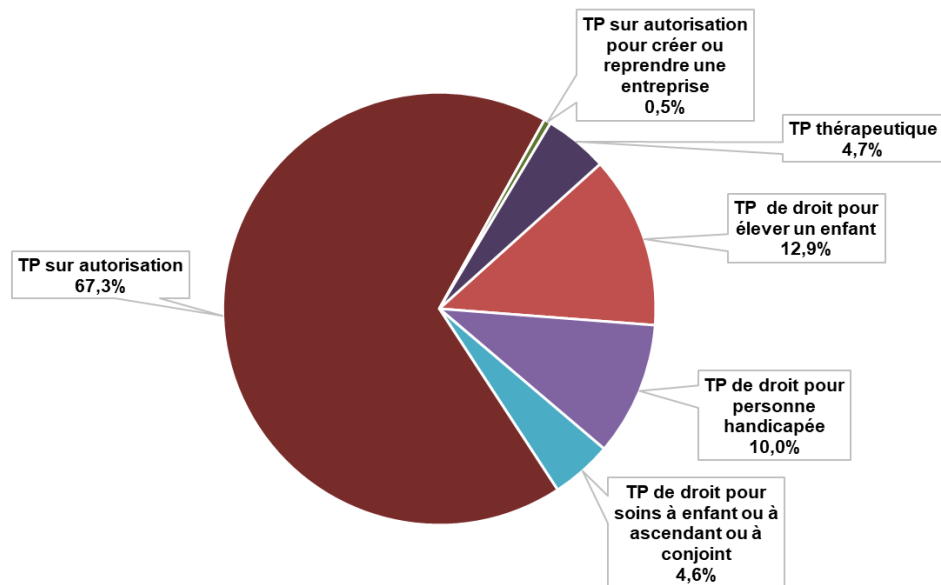
Modalités du temps partiel	part (%)	Age moyen	part des femmes	part (%)	Age moyen	part des femmes
TP de droit pour élever un enfant	1,0%	36	97%	1,6%	35	99%
TP de droit pour personne handicapée	0,03%	54	100%	1,2%	47	90%
TP de droit pour soins à enfant ou à ascendant ou à conjoint	0,07%	42	100%	0,6%	43	93%
TP pour raison thérapeutique après CMO, CLM ou CLD	0,1%	53	67%			
TP sur autorisation	1,4%	44	93%	8,4%	46	97%
TP sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise	0,2%	40	0%	0,1%	49	67%
TP thérapeutique	0,2%	42	83%	0,5%	52	96%

Modalités du temps partiel	1er degré			2nd degré		
	part (%)	Age moyen	part des femmes	part (%)	Age moyen	part des femmes
Crédit d'heures pour fonction élective	0,003%	46	100%	0,02%	42	33%
TP de droit pour élever un enfant	0,5%	35	95%	0,1%	37	89%
TP de droit pour congé de proche aidant	0,003%	44	100%			
TP de droit pour personne handicapée	0,1%	47	96%	0,01%	53	100%
TP de droit pour soins à enfant ou à ascendant ou à conjoint	0,2%	47	97%	0,03%	44	100%
TP pour raison thérapeutique après congé pour invalidité temporaire imputable au service				0,003%	52	100%
TP sur autorisation	0,9%	44	94%	0,7%	39	66%
TP sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise	0,01%	37	50%	0,003%	41	0%
TP thérapeutique	0,3%	47	95%	0,2%	48	78%

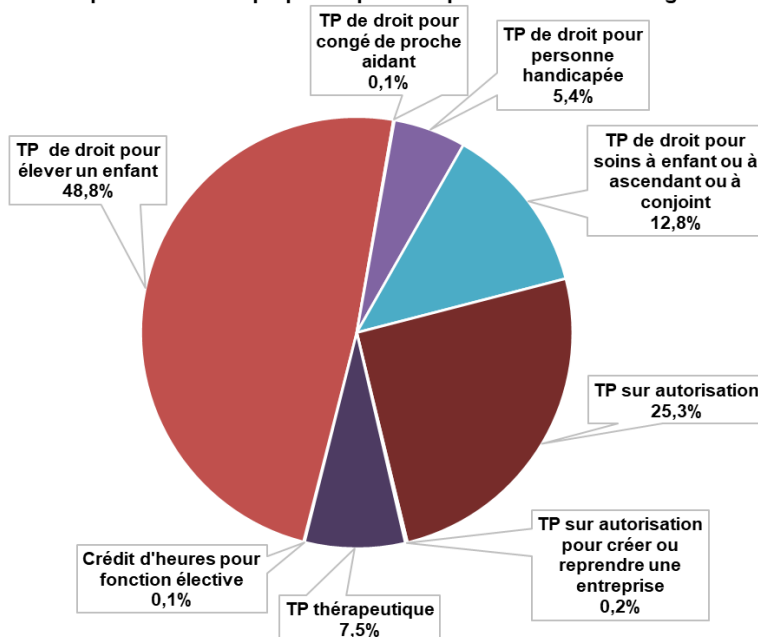
Répartition du temps partiel pour les personnels DIEO



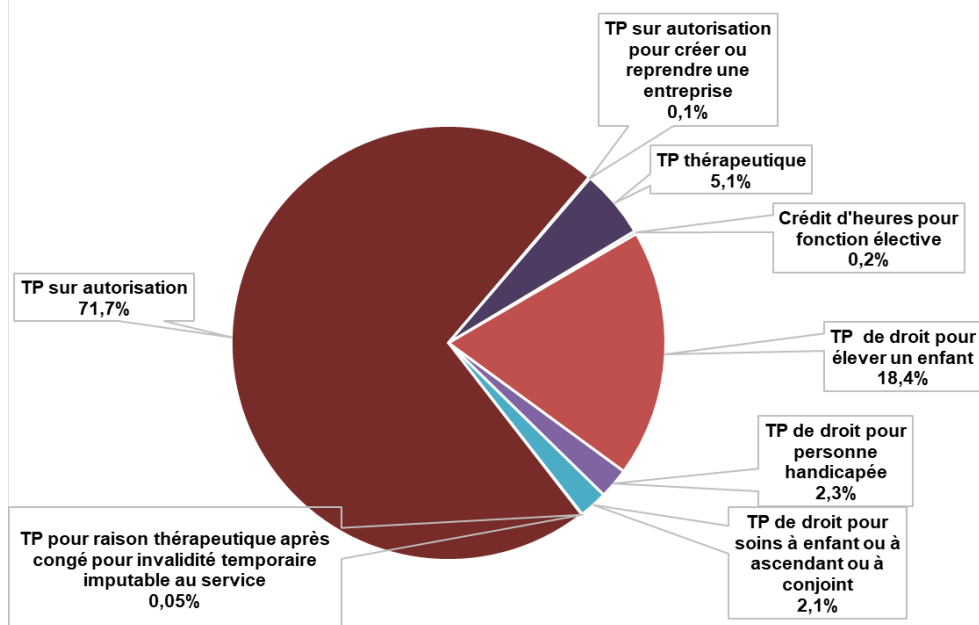
Répartition du temps partiel pour les personnels ATSS



Répartition du temps partiel pour les personnels du 1er degré



Répartition du temps partiel pour les personnels du 2nd degré



B. Les temps incomplets

Répartition par quotité de service, tranches d'âge, catégorie et sexe. Les catégories A+ et B ne sont pas concernés par les temps incomplets cette année.

Quotité de service	Tranches d'âge	Contractuels				TOTAL
		A		C		
		F	H	F	H	
10%	40 à 49 ans		1	1		2
20%	Moins de 20 ans			4		4
	20 à 29 ans	1	3	20	13	37
	30 à 39 ans	1		3	1	5
	40 à 49 ans			1		1
	50 à 59 ans		1			1
30%	20 à 29 ans	81	26	7	5	119
	30 à 39 ans	9	9	1		19
	40 à 49 ans	2	1		1	4
	50 à 59 ans	3	1			4
40%	Moins de 20 ans			2		2
	20 à 29 ans	3	4	6	5	18
	30 à 39 ans	2	2	1		5
	40 à 49 ans	1	1	1		3
	60 ans et plus			1		1
50%	Moins de 20 ans	14	1	137	57	209
	20 à 29 ans	264	66	895	579	1 804
	30 à 39 ans	451	48	332	94	925
	40 à 49 ans	518	49	370	27	964
	50 à 59 ans	333	49	365	25	772
	60 ans et plus	85	18	105	14	222
60%	Moins de 20 ans	4	3	6	1	14
	20 à 29 ans	166	30	93	20	309
	30 à 39 ans	374	46	208	13	641
	40 à 49 ans	430	36	429	5	900
	50 à 59 ans	272	30	362	8	672
	60 ans et plus	84	17	64	1	166
70%	Moins de 20 ans			13	9	22
	20 à 29 ans	32	7	591	302	932
	30 à 39 ans	82	10	240	58	390
	40 à 49 ans	122	10	323	18	473
	50 à 59 ans	179	10	288	9	486
	60 ans et plus	73	6	84	5	168
80%	Moins de 20 ans			1		1
	20 à 29 ans	21	9	48	24	102
	30 à 39 ans	26	17	61	7	111
	40 à 49 ans	19	6	78	5	108
	50 à 59 ans	12	7	60	1	80
	60 ans et plus	1		5		6
90%	Moins de 20 ans				1	1
	20 à 29 ans	3	6	25	11	45
	30 à 39 ans	11	12	3	6	32
	40 à 49 ans	8	1	3		12
	50 à 59 ans	2	2	3		7
	60 ans et plus	2	1			3
TOTAL GENERAL		3 691	546	5 240	1 325	10 802

Tableau issu de la BDS

II. Absences hors raison de santé

Source : PAPP, requête sur le PIAD, Base Statistique des Agents

Les données présentent le nombre d'agents du public et du privé ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année par motif. Les absences sont observées du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

A. Par motif d'absence et catégorie

Motifs d'absence	A	B	C	TOTAL
AA CGRÈS SYNDIC NATIONAUX (ART 13)	3			3
CANDIDAT A UN CONCOURS OU EXAMEN	1 392	20	105	1 517
CONGE ADMINISTRATIF	1			1
CONGE D'ADOPTION	2			2
CONGE DE FORMATION PROF. INDEMNISE	146		2	148
CONGE DE FORMATION PROF. NON INDEMNISE	6			6
CONGE DE MATERNITE	2 731	29	138	2 898
CONGE DE PATERNITE/ACCUEIL ENFANT	658	3	18	679
CONGE DE PRESENCE PARENTALE	45	1	2	48
CONGE DE PROCHE AIDANT	10			10
CONGE DE SOLIDARITE FAMILIALE	8		2	10
CONGE D'OFFICE AVEC PLEIN TRAITEMENT	9	1	1	11
CONGE FORMATION SYNDICALE	611	1		612
CONGE MATERNITE PATHOLOGIQUE LIE AU DES	16		4	20
CONGE POUR INSTRUCTION MILITAIRE	7		1	8
CONGÉ POUR MATERNITÉ	6			6
CONGE POUR RAISON FAMILIALE (NON TITUL.)	4			4
CONGE SUPPLEMENT. GROSSESSE PATHOLOGIQUE	769	8	28	805
DÉCHARGE TOTALE PR ACTIVITÉS SYNDICALES	1			1
FORMATION FONCTIONNAIRES STAGIAIRES	8			8
FORMATION NEO TITULAIRES	69			69
PARTICIPATION A UNE CAP OU UNE CCMA	730	2		732
PREPARATION A UN CONCOURS OU EXAMEN	595	11	48	654
REPOS SUITES DE COUCHES PATHOLOGIQUES	457	5	20	482
STAGE DE FORMATION CONTINUE	9 639	50	104	9 793
STAGE LONG DES INSTITUTEURS	1			1
TOTAL	17 924	131	473	18 528

Tableau issu de la BDS

B. Par motif d'absence et sexe

Motifs d'absence	F	H	TOTAL
AA CGRÈS SYNDIC NATIONAUX (ART 13)	1	2	3
CANDIDAT A UN CONCOURS OU EXAMEN	997	520	1 517
CONGE ADMINISTRATIF	1		1
CONGE D'ADOPTION	2		2
CONGE DE FORMATION PROF. INDEMNISE	114	34	148
CONGE DE FORMATION PROF. NON INDEMNISE	5	1	6
CONGE DE MATERNITE	2 897	1	2 898
CONGE DE PATERNITE/ACCUEIL ENFANT	8	671	679
CONGE DE PRESENCE PARENTALE	46	2	48
CONGE DE PROCHE AIDANT	10		10
CONGE DE SOLIDARITE FAMILIALE	8	2	10
CONGE D'OFFICE AVEC PLEIN TRAITEMENT	5	6	11
CONGE FORMATION SYNDICALE	416	196	612
CONGE MATERNITE PATHOLOGIQUE LIE AU DES	19	1	20
CONGE POUR INSTRUCTION MILITAIRE	2	6	8
CONGÉ POUR MATERNITÉ	6		6
CONGE POUR RAISON FAMILIALE (NON TITUL.)	4		4
CONGE SUPPLEMENT. GROSSESSE PATHOLOGIQUE	805		805
DÉCHARGE TOTALE PR ACTIVITÉS SYNDICALES	1		1
FORMATION FONCTIONNAIRES STAGIAIRES	6	2	8
FORMATION NEO TITULAIRES	49	20	69
PARTICIPATION A UNE CAP OU UNE CCMA	541	191	732
PREPARATION A UN CONCOURS OU EXAMEN	413	241	654
REPOS SUITES DE COUCHES PATHOLOGIQUES	482		482
STAGE DE FORMATION CONTINUE	6 918	2 875	9 793
STAGE LONG DES INSTITUTEURS	1		1
TOTAL	13 757	4 771	18 528

Tableau issu de la BDS

C. Par motif d'absence et tranche d'âge

Motifs d'absence	Moins de 20 ans	De 20 à 29 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	De 50 à 59 ans	60 ans et plus	TOTAL
AA CGRÈS SYNDIC NATIONAUX (ART 13)				2	1		3
CANDIDAT A UN CONCOURS OU EXAMEN	2	382	576	404	142	11	1 517
CONGE ADMINISTRATIF						1	1
CONGE D'ADOPTION			1	1			2
CONGE DE FORMATION PROF. INDEMNISE		4	43	71	29	1	148
CONGE DE FORMATION PROF. NON INDEMNISE			1	4	1		6
CONGE DE MATERNITE		746	1 930	220	2		2 898
CONGE DE PATERNITE/ACCUEIL ENFANT		93	430	143	11	2	679
CONGE DE PRESENCE PARENTALE		3	27	17	1		48
CONGE DE PROCHE AIDANT				4	6		10
CONGE DE SOLIDARITE FAMILIALE			3	3	4		10
CONGE D'OFFICE AVEC PLEIN TRAITEMENT				4	5	2	11
CONGE FORMATION SYNDICALE		96	206	163	117	30	612
CONGE MATERNITE PATHOLOGIQUE LIE AU DES		7	12	1			20
CONGE POUR INSTRUCTION MILITAIRE		3	3	2			8
CONGÉ POUR MATERNITÉ		1	5				6
CONGE POUR RAISON FAMILIALE (NON TITUL.)		1	1		2		4
CONGE SUPPLEMENT. GROSSESSE PATHOLOGIQUE		194	554	56	1		805
DÉCHARGE TOTALE PR ACTIVITÉS SYNDICALES				1			1
FORMATION FONCTIONNAIRES STAGIAIRES		5	1	2			8
FORMATION NEO TITULAIRES		34	12	15	8		69
PARTICIPATION A UNE CAP OU UNE CCMA		46	211	266	189	20	732
PREPARATION A UN CONCOURS OU EXAMEN		138	268	162	75	11	654
REPOS SUITES DE COUCHES PATHOLOGIQUES		93	351	38			482
STAGE DE FORMATION CONTINUE	1	1 784	2 959	3 075	1 698	276	9 793
STAGE LONG DES INSTITUTEURS					1		1
TOTAL	3	3 630	7 594	4 654	2 293	354	18 528

Tableau issu de la BDS

III. Absences pour raison de santé

Source : PAPP, requête sur le PIAD, Base Statistique des Agents

Les données présentent le nombre d'agents du public et du privé ayant eu au moins une absence pour raison de santé au cours de l'année par motif. Les absences sont observées du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

A. Par motif d'absence et catégorie

Motifs d'absence	A+	A	B	C	TOTAL
AUTORIS. SPEC. ABSENCE COVID	4	27 539	249	1 250	29 042
CLD NON IMPUTABLE AU SERVICE		260	14	19	293
CLD NON IMPUTABLE AU SERVICE (ENS PR.)		14			14
CLM IMPUTABLE AU SERVICE		1			1
CLM NON IMPUTABLE AU SERVICE		667	30	41	738
CONG. INVAL. TEMP. IMPUT. AU SERV. (ACC)		280	6	23	309
CONG. INVAL. TEMP. IMPUT. AU SERV. (MAL)		54	6	3	63
CONGE ACCIDENT DU TRAVAIL OU DE SERVICE		553	1		554
CONGÉ DE LONGUE MALADIE		11			11
CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE	8	34 334	488	2 335	37 165
CONGE GRAVE MALADIE (NON TITUL.)		37		1	38
CONGÉ INVALIDITÉ TEMPORAIRE IMPUTABLE AU SERVICE	2	9			11
CONGE MALADIE PROFESSIONNELLE		4			4
CONGE SANS TRAIT. POUR INAPT.PHYS.TEMP.		202		54	256
TOTAL	14	63 965	794	3 726	68 499

Tableau issu de la BDS

B. Par motif d'absence et sexe

Motifs d'absence	F	H	TOTAL
AUTORIS. SPEC. ABSENCE COVID	22 172	6 870	29 042
CLD NON IMPUTABLE AU SERVICE	231	62	293
CLD NON IMPUTABLE AU SERVICE (ENS PR.)	8	6	14
CLM IMPUTABLE AU SERVICE	1		1
CLM NON IMPUTABLE AU SERVICE	575	163	738
CONG. INVAL. TEMP. IMPUT. AU SERV. (ACC)	212	97	309
CONG. INVAL. TEMP. IMPUT. AU SERV. (MAL)	46	17	63
CONGE ACCIDENT DU TRAVAIL OU DE SERVICE	486	68	554
CONGÉ DE LONGUE MALADIE	5	6	11
CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE	28 504	8 661	37 165
CONGE GRAVE MALADIE (NON TITUL.)	28	10	38
CONGÉ INVALIDITÉ TEMPORAIRE IMPUTABLE AU SERVICE	5	6	11
CONGE MALADIE PROFESSIONNELLE	4		4
CONGE SANS TRAIT. POUR INAPT.PHYS.TEMP.	193	63	256
TOTAL	52 470	16 029	68 499

Tableau issu de la BDS

C. Par motif d'absence et tranches d'âge

Motifs d'absence	Moins de 20 ans	De 20 à 29 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	De 50 à 59 ans	60 ans et plus	TOTAL
AUTORIS. SPEC. ABSENCE COVID	9	4 914	9 126	9 587	4 587	819	29 042
CLD NON IMPUTABLE AU SERVICE		10	31	73	120	59	293
CLD NON IMPUTABLE AU SERVICE (ENS PR.)				2	6	6	14
CLM IMPUTABLE AU SERVICE					1		1
CLM NON IMPUTABLE AU SERVICE		36	119	226	242	115	738
CONG. INVAL. TEMP. IMPUT. AU SERV. (ACC)		54	67	83	76	29	309
CONG. INVAL. TEMP. IMPUT. AU SERV. (MAL)		6	13	8	27	9	63
CONGÉ ACCIDENT DU TRAVAIL OU DE SERVICE		61	131	164	168	30	554
CONGÉ DE LONGUE MALADIE				1	6	4	11
CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE	35	7 730	11 142	9 742	6 776	1 740	37 165
CONGÉ GRAVE MALADIE (NON TITUL.)			6	3	16	13	38
CONGÉ INVALIDITÉ TEMPORAIRE IMPUTABLE AU SERVICE			1	6	2	2	11
CONGÉ MALADIE PROFESSIONNELLE			1	1	2		4
CONGÉ SANS TRAIT. POUR INAPT.PHYS.TEMP.	1	59	62	52	55	27	256
TOTAL	45	12 870	20 699	19 948	12 084	2 853	68 499

Tableau issu de la BDS

IV. Les absences, tous motifs confondus

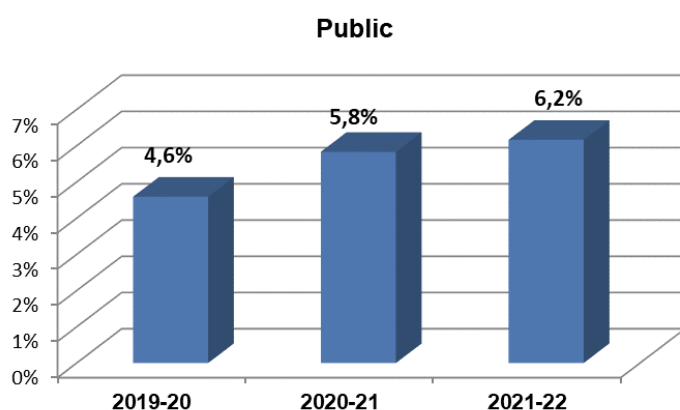
Source : PAPP, Base Statistique des Agents

Les absences évoquées dans ce chapitre sont entendues hors contingent pour congés annuels et concernent les agents du public. Requête PIAD sur la Base Statistique des Agents au 31/12/2022 portant sur les agents présents au 31/12/2021.

A. Au niveau de l'académie

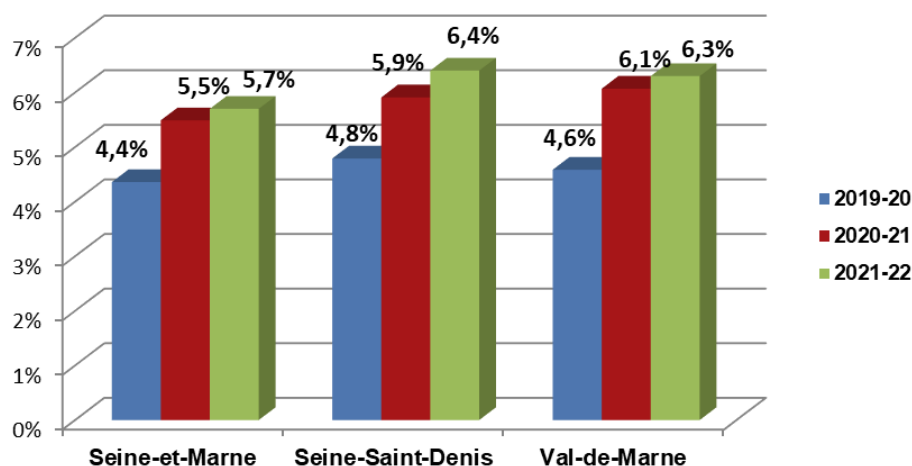
- **Évolution du taux d'absence global académique (ensemble des personnels)**

71,9% des agents ont pris au moins un congé durant l'année (il y en avait 63,7% l'année précédente).

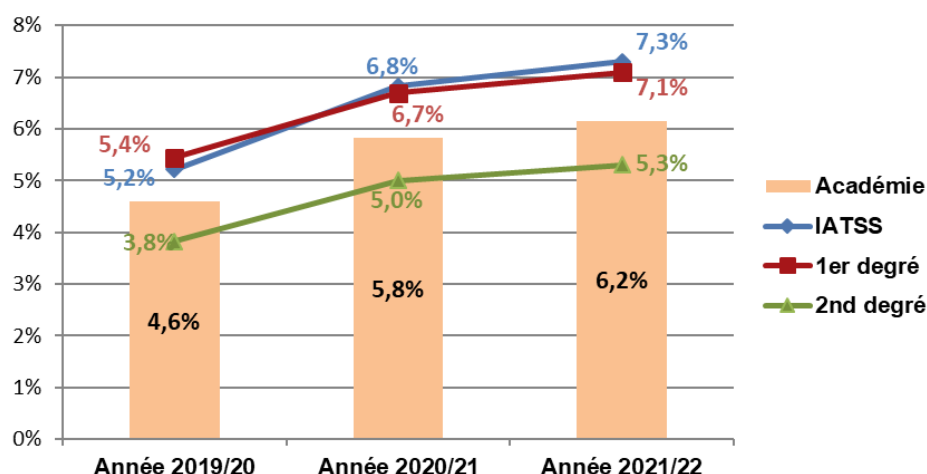


Pour l'année 2021/22, le taux d'absence global académique poursuit son augmentation sur la totalité des personnels. L'écart avec le taux national est le plus faible des 6 dernières années (0,02 point d'écart).

- **Évolution du taux d'absence par département**



- **Évolution du taux d'absence global par catégorie de personnel**



Les taux d'absence 2022 sont les plus élevés des 10 dernières années, quelle que soit la catégorie de personnel.

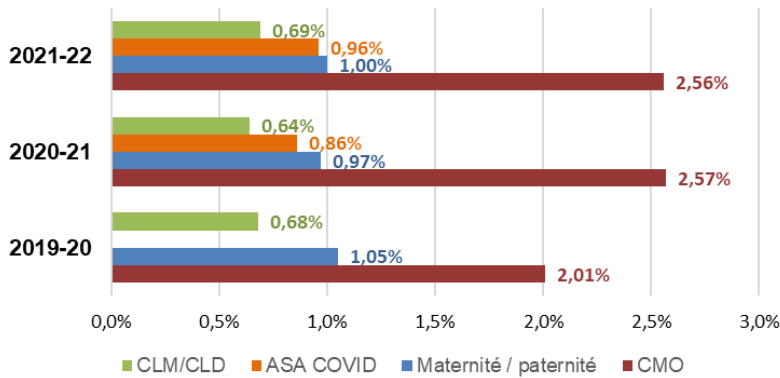
La plus « forte » hausse est enregistrée pour les personnels administratifs (+ 0,5 point).

Les enseignants du second degré restent ceux ayant le taux d'absence global le plus bas de l'ensemble des personnels de l'académie.

B. Les motifs

Les motifs d'absence les plus représentés au niveau académique restent les congés de maladie ordinaire (41,5% de l'ensemble des absences), les congés de maternité/paternité (incluant les congés supplémentaires de grossesse pathologique ou suite de couches pathologiques) qui représentent 16,2% de l'ensemble des absences, puis les autorisations spéciales d'absence COVID -ASA COVID- (15,5%). Ces trois motifs réunis représentent pour l'année scolaire 2021/22 au niveau académique les trois-quarts de la totalité des absences.

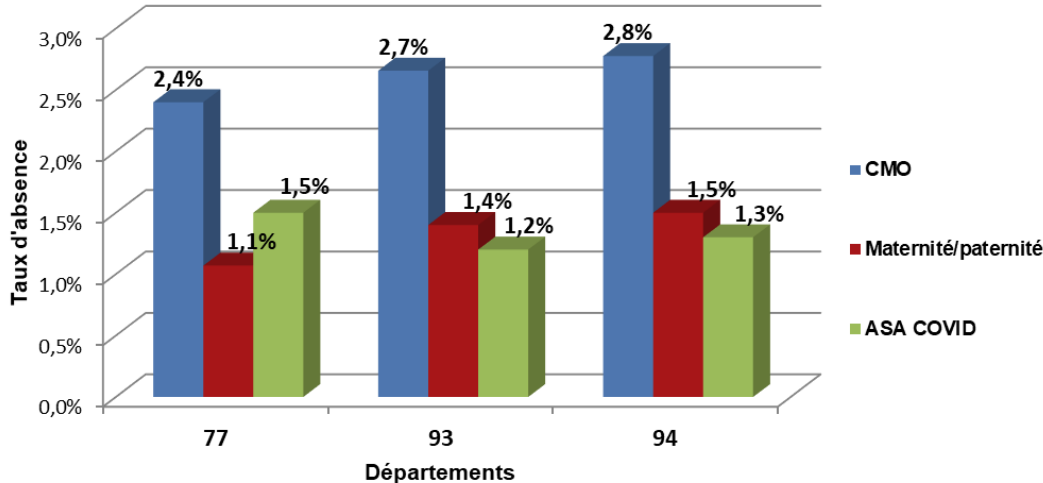
- Évolution des taux d'absence académiques selon les principaux motifs



C. Les absences des enseignants dans le premier degré

Le taux d'absence global des enseignants du premier degré est à 7,1%, soit 0,4 point de plus que l'année précédente. Le taux moyen national s'établit quant à lui à 7%, enregistrant ainsi une hausse de 0,9 point. 78,3% des agents ont pris au moins un congé durant l'année, soit une hausse de 7,4 points par rapport à 2021.

- Taux d'absence par département selon les principaux motifs



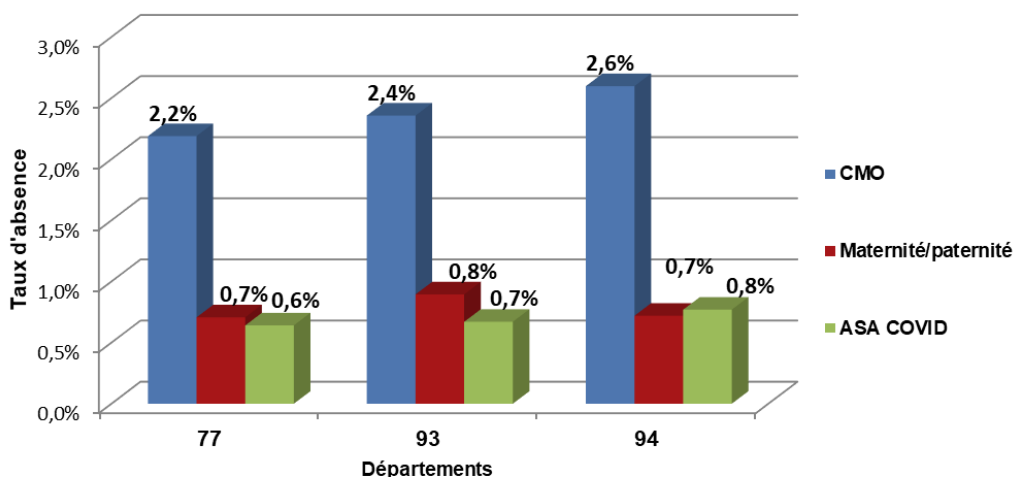
- Poids des principaux motifs d'absence par département

PRINCIPAUX MOTIFS	77	93	94
Congés pour maladie ordinaire	35,2%	37,3%	38,1%
Maternité/paternité	16,5%	18,8%	20,5%
ASA COVID	21,6%	16,3%	18,4%
CLM/CLD	12,7%	11,8%	10,7%
Total	86,0%	84,3%	87,6%

D. Les absences des enseignants dans le second degré

Le taux d'absence global des enseignants du second degré est de 5,3%, il est à 5,6% au niveau national. 67,9% des agents ont pris au moins un congé durant l'année, soit une augmentation de 8,9 points par rapport à 2021.

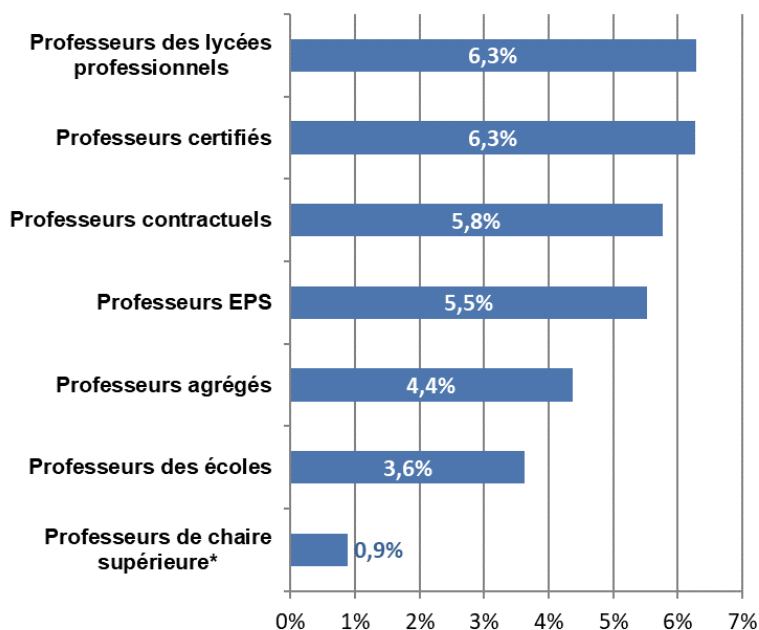
- **Taux d'absence par département selon les principaux motifs**



- **Poids des principaux motifs d'absence par département**

PRINCIPAUX MOTIFS	77	93	94
Congés pour maladie ordinaire	45%	44,1%	45,9%
Maternité/paternité	14,7%	16,7%	12,7%
ASA COVID	13,3%	12,5%	13,6%
CLM/CLD	8,5%	11,4%	8,2%
Total	81,9%	84,8%	80,5%

- **Taux d'absence des enseignants du second degré selon les corps**



* Les taux d'absence des professeurs de chaire supérieure est à relativiser compte tenu de leur très faible nombre.

- **Taux d'absence selon le type d'établissement**

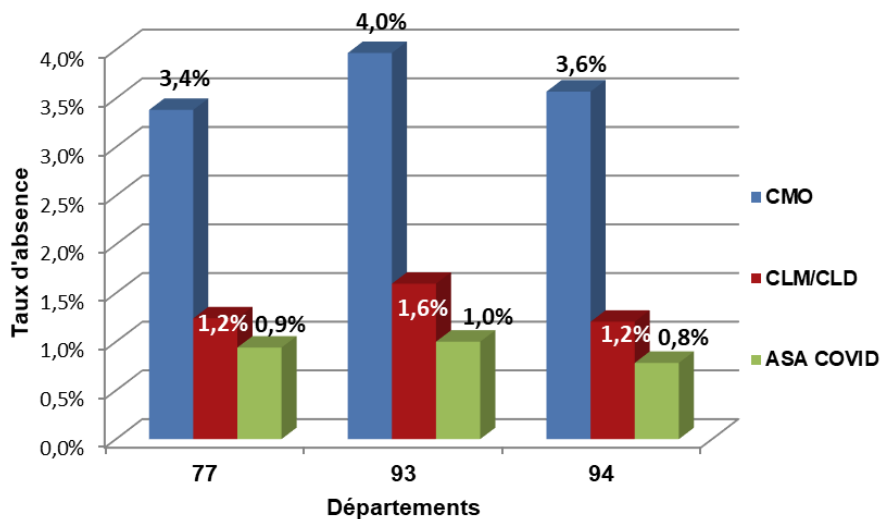
Type d'établissement	absence
Autres établissements	7,5%
Zones remplacement	6,1%
Lycées prof. (yc SEP et EREA)	6,0%
Collèges (yc SEGPA)	5,3%
Lycées (yc SGT)	4,3%

E. Les absences des personnels IATSS

Le taux d'absence global des personnels IATSS est de 7,3%. Il enregistre cette année une légère hausse de 0,5 point.

62,5% des agents ont pris au moins un congé durant l'année scolaire, soit une augmentation de 9,5 points par rapport à 2021.

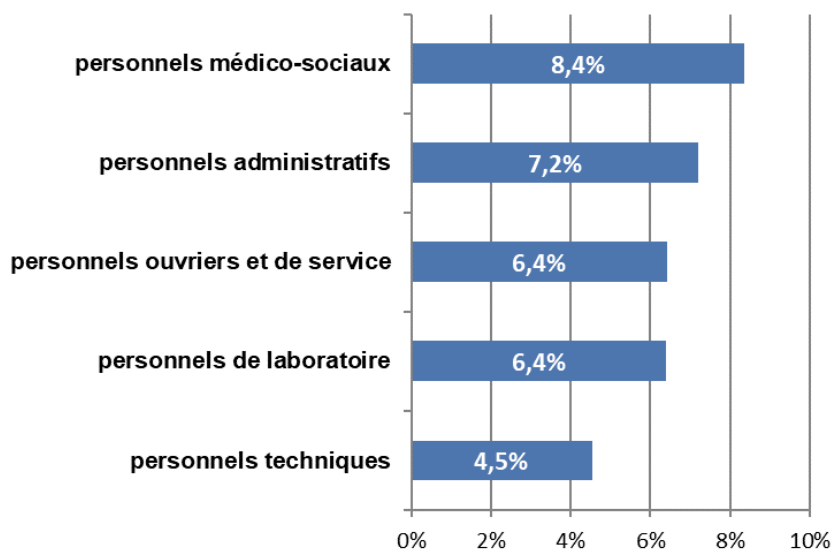
- **Taux d'absence par département selon les principaux motifs**



- **Poids des principaux motifs d'absence par département**

PRINCIPAUX MOTIFS	77	93	94
Congés pour maladie ordinaire	49,5%	49,3%	51,8%
CLM/CLD	18,2%	19,8%	17,5%
ASA COVID	13,8%	12,4%	11,4%
Maternité/paternité	9,3%	9,2%	9,6%
Total	90,8%	90,7%	90,3%

- **Taux d'absence selon la fonction d'affectation**



- **Taux d'absence selon le type d'établissement**

Type d'établissement	absence
Collèges (yc SEGPA)	8,0%
Lycée (yc SGT)	7,5%
Services administratifs	6,8%
Autres établissements	6,5%
Lycées prof. (yc SEP et EREA)	5,5%

V. Les décharges

A. Dans le premier degré

Sources : DSDEN de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

- **Décharges des directeurs d'école, en ETP**

	77	93	94	TOTAL
2019/2020	321,9	615,3	352,2	1 289,4
2020/2021	340,4	625,7	352,8	1 318,9
2021/2022	343,5	627,2	364,6	1 335,3

B. Dans le second degré

Sources : Ministère, DOS

ARA : activité à responsabilité académique - ARE : activité à responsabilité en établissement

- Les décharges statutaires

			ETP
Statutaires	ARA	ALLEGT SERVICE : ADAPT. POSTE TRAVAIL	22,9
		ALLEGT SERVICE : POSTE ADAPTE/RECONVERSION	4,5
		DECHARGES SYNDICALES	56,0
		Total décharges statutaires ARA	83,4
	ARE	8H OU PLUS EN SCIENCES PHYSIQUES	44,0
		8H OU PLUS EN SVT ART 9 D.2014	41,2
		EXERCICE DANS 2 ETAB DE 2 COMMUNES	42,6
		EXERCICE DANS 3 ETABLISSEMENTS	0,7
		HEURES ASSOCIATIONS SPORTIVES	376,0
		Total décharges statutaires ARE	504,5
	Total décharges statutaires		

- Les décharges non statutaires

			ETP
Non statutaires	ARA	APPUI CORPS D'INSPECTION	12,1
		ASSISTANCE, FORMATION AUX TICE	26,9
		ENSEIGNEMENT DANS LE 1ER DEGRE	1,3
		FORMATION A DESTINATION DES ENSEIGNANTS/FO	25,9
		INNOVATIONS PEDAGOGIQUES	3,6
		MISSIONS ACADEMIQUES	12,9
		PARTENARIATS ENTREPRISES	0,3
		REFERENT POUR ELEVE HANDICAPE	5,7
		SOUTIEN SCO ET ACCOMP ELEVE MIGRANT	1,8
			Total décharges non statutaires ARA
	ARE	AUTRES MISSIONS ÉDUCATION PRIORITAIRE	5,9
		COORDINATION ACTIVITÉS PHYS SPORT ARTS	1,9
		COORDINATION DE CYCLE D'ENSEIGNEMENT	5,9
		COORDINATION DE DISCIPLINE(S)	6,4
		COORDINATION DE NIVEAU D'ENSEIGNEMENT	4,8
		COORDINATION DISCIPLINE TECHNOLOGIE	2,1
		ME PEDAGO/EDU : ACC ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ	22,1
		ME PEDAGO/EDU : ACC ÉLÈVES MIGRANTS	3,6
		ME PEDAGO/EDU : ACTIVITÉS CULTURE OU ART	3,3
		ME PEDAGO/EDU : AIDE ÉLÈVES SH	36,4
		ME PEDAGO/EDU : AUTRES MISSIONS	34,3
		ME PEDAGO/EDU : AUTRES PARTENARIATS	1,4
		ME PEDAGO/EDU : ORG MANIF CHORALE	11,0
		ME PEDAGO/EDU : PARTENARIATS ENTREPRISES	0,5
		RÉFÉRENT DÉCROCHAGE SCOLAIRE	0,1
		RÉFÉRENT RESSOURCES PÉDAGO NUMÉRIQUES	13,0
		TUTORAT DES ÉLÈVES EN LYCÉE	2,8
	Total décharges non statutaires ARE	155,4	
Total décharges non statutaires			246,0
Total Décharges			834,0

VI. Les jours de carence

Sources : Coordination académique de la paie

Journées de carences du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 pour tous les agents de l'académie, PU et PR

Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue au cours de l'année																	
Tranches d'âge	A+			TOTAL	A			TOTAL	B			TOTAL	C			TOTAL	TOTAL GENERAL
	F	H			F	H			F	H			F	H			
Moins de 20 ans				0	6	9	15									15	
De 20 à 29 ans				0	9 433	2 594	12 027	23	5	28	138	16	154		12 209		
De 30 à 39 ans				0	14 567	3 835	18 402	111	16	127	298	37	335		18 864		
De 40 à 49 ans	2	2		4	11 525	3 064	14 589	126	30	156	296	44	340		15 089		
De 50 à 59 ans	2	1		3	7 324	2 224	9 548	209	26	235	387	48	435		10 221		
60 ans et plus		2		2	1 645	763	2 408	43	16	59	125	15	140		2 609		
TOTAL GENERAL	4	5		9	44 500	12 489	56 989	512	93	605	1 244	160	1 404		59 007		

Tableau issu de la BDS

VII. Les comptes épargne temps

Source : DPAE

Remarque : pour les données présentées ci-dessous, la tranche d'âge n'était pas renseignée pour 32 agents, majoritairement issus de la jeunesse et des sports

A. Nombre total de CET ouverts au 31/12/2022 (au titre de l'année scolaire précédente)

Tranches d'âge	A+			TOTAL	A			TOTAL	B			TOTAL	C			TOTAL	TOTAL GENERAL
	F	H			F	H			F	H			F	H			
20 à 29 ans				0	2	4	6	0	2	1	3	2	1	3	9		
30 à 39 ans	1			1	10	5	15	18	6	24	7	2	9	14	49		
40 à 49 ans	5	4		9	21	17	38	36	6	42	9	5	14	103			
50 à 59 ans	3	4		7	30	17	47	44	5	49	23	7	30	133			
60 ans et plus	1			1	10	5	15	3	2	5	8	2	10	31			
Non renseigné	5			5	9	12	21	3		3	2	1	3	32			
TOTAL	15	8		23	82	60	142	104	19	123	51	18	69	357			

Tableau issu de la BDS

B. Nombre total de CET ouverts au 31/12/2022 (ouverts dans l'année)

Nombre total de CET ouverts au 31/12/2022 ouverts dans l'année													
Tranches d'âge	A			TOTAL	B			TOTAL	C			TOTAL	TOTAL GENERAL
	F	H			F	H			F	H			
20 à 29 ans				1			0	1			1		2
30 à 39 ans				0			0			1			1
40 à 49 ans			1	1	4		4						5
50 à 59 ans				0	3		3	4	2	6			9
60 ans et plus				0			0	1		1			1
TOTAL	0	2		2	7	0	7	7	2	9			18

Tableau issu de la BDS

C. Nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur CET au cours de l'année

Tranches d'âge	A+			TOTAL	A			TOTAL	B			TOTAL	C			TOTAL	TOTAL GENERAL
	F	H			F	H			F	H			F	H			
20 à 29 ans				0	2	4	6	0	2	1	3	2	1	3	9		
30 à 39 ans	1			1	10	5	15	16	6	22	6	2	8	46			
40 à 49 ans	5	4		9	18	15	33	30	5	35	9	5	14	91			
50 à 59 ans	3	3		6	29	14	43	42	4	46	20	6	26	121			
60 ans et plus	1			1	6	4	12	2	2	4	5	1	6	23			
Non renseigné	5			5	8	11	19	3		3	2	1	3	30			
TOTAL	15	7		22	75	53	128	93	17	110	44	16	60	320			

Tableau issu de la BDS

7

L'organisation du travail et du temps de travail

D. Nombre total de jours stockés sur les CET au 31/12/2022 (au titre de l'année scolaire précédente)

Tranches d'âge	A+		TOTAL	A		TOTAL	B		TOTAL	C		TOTAL	TOTAL GENERAL
	F	H		F	H		F	H		F	H		
20 à 29 ans			0	36	87	123			0	21	40	61	184
30 à 39 ans	32		32	256	92	348	344	156	500	80	23	103	983
40 à 49 ans	186	137	323	611	344	955	647	90	737	220	96	316	2 331
50 à 59 ans	90	111	201	656	447	1 103	930	129	1 059	469	116	585	2 948
60 ans et plus	66		66	327	198	525	52	46	98	222	40	262	951
Non renseigné	170		170	232	315	547	93		93	39	35	74	883
TOTAL	544	248	792	2 118	1 483	3 600	2 066	421	2 487	1 051	350	1 400	6 279

Tableau issu de la BDS

E. Nombre total de jours stockés sur les CET au 31/12/2022 (versés dans l'année)

Tranches d'âge	A+		TOTAL	A		TOTAL	B		TOTAL	C		TOTAL	TOTAL GENERAL
	F	H		F	H		F	H		F	H		
20 à 29 ans			0	36	87	123			0	21	40	61	184
30 à 39 ans	17		17	217	77	294	262	126	388	64	23	87	786
40 à 49 ans	155	102	257	397	235	632	375	40	415	140	81	221	1 525
50 à 59 ans	54	24	78	392	256	648	632	94	726	294	91	385	1 837
60 ans et plus	17		17	190	172	362	36	43	79	106	25	131	589
Non renseigné	170		170	232	288	520	93		93	39	35	74	886
TOTAL	413	126	539	1 464	1 115	2 578	1 398	303	1 701	664	295	958	5 776

Tableau issu de la BDS



L'action sociale et la protection sociale

Source : DASEM

Toutes les données issues de la DASEM portent désormais sur l'année civile (en l'occurrence 2022) et non l'année scolaire.

I. Évolution des aides dans l'enseignement public

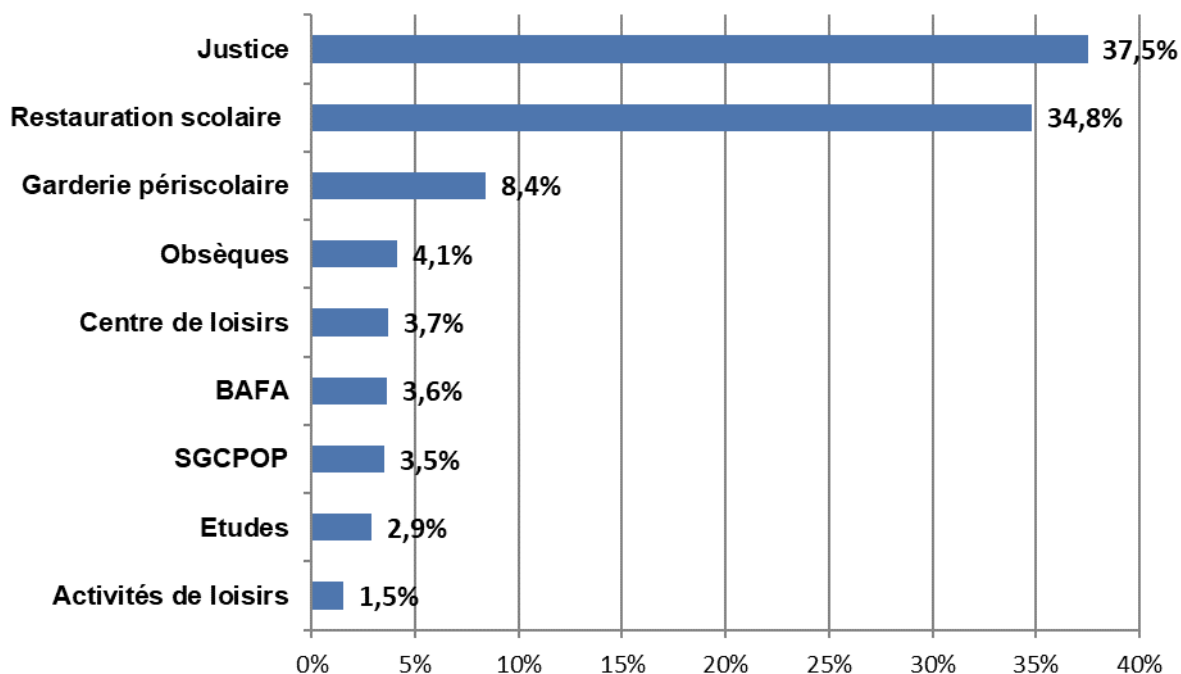
• Évolution des aides individuelles de 2020 à 2022

	LOGEMENT		VACANCES CULTURE LOISIRS		ENFANCE ET ETUDES		SECOURS	
	Nbre bénéficiaires	Dépenses	Nbre bénéficiaires	Dépenses	Nbre bénéficiaires	Dépenses	Nbre bénéficiaires	Dépenses
2020	420	264 904	883	62 176	164	20 119	598	462 193
2021	299	195 928	690	43 469	680	46 332	679	550 044
2022	229	140 925	265	20 473	1321	92 319	634	565 028

	ALLOCATIONS HANDICAP*		ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL ET PERSONNEL**	
	Nbre de bénéficiaires	Dépenses	Nbre de bénéficiaires	Dépenses
2020	555	535 164	971	357 000
2021	896	622 346	1 160	395 591
2022	940	1 123 120	751	266 819

* Allocations enfants handicapés **PAAC, SGCPOP, Justice, Obsèques

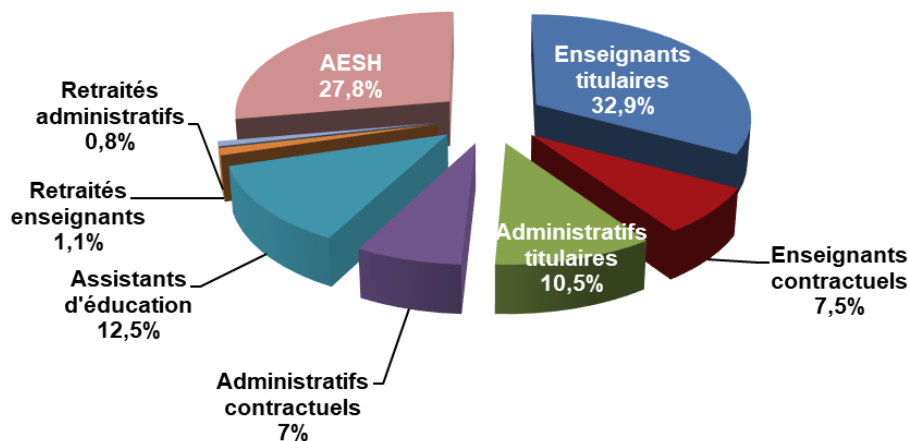
• Répartition des dépenses relatives à l'aide à la famille



SGCPOP : Aide pour la séparation du conjoint par obligation professionnelle

II. Répartition des aides par type de bénéficiaires

- Répartition des secours par type de bénéficiaires



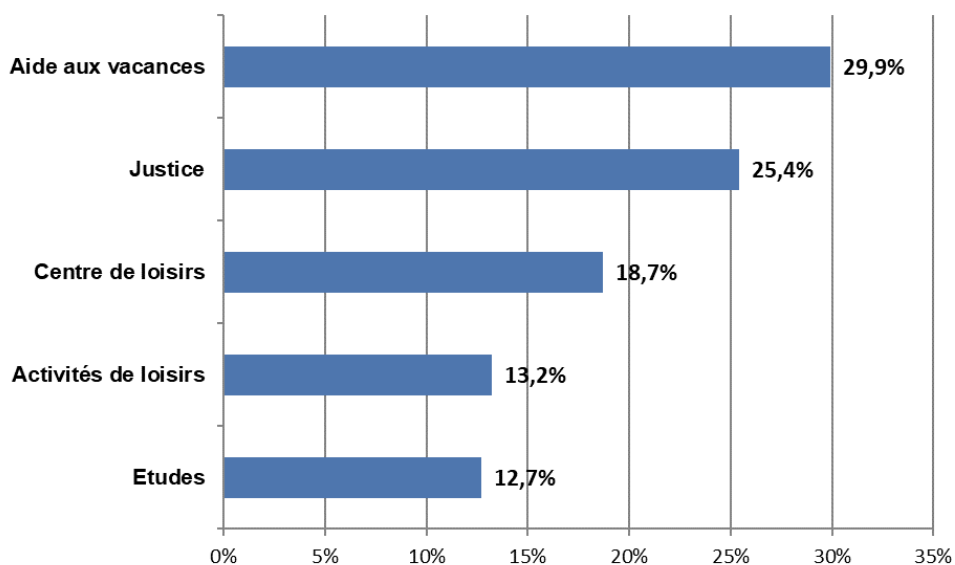
III. Évolution des aides dans l'enseignement privé

- Évolution des aides individuelles dans l'enseignement privé de 2020 à 2022

	LOGEMENT	AIDE A LA FAMILLE	SECOURS	ALLOCATION S HANDICAP*
	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses
2020	1 048	3 749	9 600	28 560
2021	3 317	4 083	20 864	30 290
2022	1 731	2 360	14 753	42 511

* Allocations enfants handicapés

- Répartition des dépenses relatives à l'aide à la famille (Enseignement privé)



9

Le dialogue social

I. Les réunions et instances

Ces données prennent en compte les instances formelles et les points d'information.

- **Nombre de réunions d'instances et de groupes de travail préparatoires aux instances**

	Type de réunion	Nombre	Nombre de groupes de travail préalables
Au niveau académique	CTS	3	
	CAPA	18	10
	CCP	5	5
	CTA	8	2
	CHSCTA	3	3
Au niveau départemental	CTSD	17	16
	CAPD	9	4
	CHSCTD	13	15
Total		76	55

- **Autres réunions (groupes de travail, audiences)**

	Type de réunion	Nombre	Objet
Au niveau académique	Audiences	129	DHG, préparation rentrée, situations particulières...
	Groupes de travail	31	Offre de formation, DHG, éducation prioritaire, carte comptable.
Au niveau départemental	Audiences	141	Moyens collèges et vie scolaire, carte scolaire, éducation prioritaire, EFS, remplacement, contrats aidés, situations particulières...
	Groupes de travail	8	Simplification des tâches des directeurs d'école, carte scolaire, préparation de rentrée.

II. Les décharges syndicales

	En ETP
1er degré	53,3
2nd degré	56,0
IATSS	9,3
Total	118,6

III. Les jours de grève

Source : Chef de cabinet du rectorat, à partir de l'application MOSART

- **Nombre de jours non travaillés au cours de l'année pour faits de grève correspondant à un mot d'ordre national ou local**

Nombre de jours non travaillés pour faits de grève	
23/09/2021	4 653
05/10/2021	3 696
13/01/2022	25 624
20/01/2022	2 265
27/01/2022	8 485
17/03/2022	2 009
TOTAL	46 732

Tableau issu de la BDS

IV. Les élections professionnelles

Source : DRRH

Instauration de nouvelles instances de dialogue social depuis la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

A. Évolution du nombre de votants

	2018	2022
Nombre d'électeurs	78 705	79 606
Nombre de votants	29 232	27 892
Nombre de bulletins exprimés	27 940	26 987
% de votants	37,1%	35,0%

B. Évolution du nombre de voix recueillies par chaque organisation syndicale au CTA/CSA

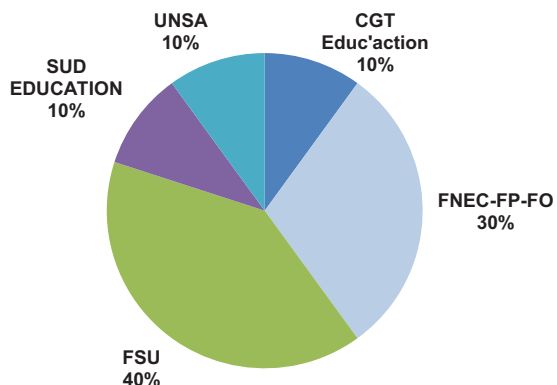
	2018	2022
Action & Démocratie	nc	263
CFTC	nc	92
CGT Educ'action	3 046	2 909
FNEC-FP-FO	6 031	5 672
FSU	9 555	9 042
SGEN CFDT	1 383	1 200
SNALC	1 428	1 399
SNCL	188	122
SNE	nc	513
SNPTES	214	nc
SUD EDUCATION	2 200	2 388
UNSA	3 895	3 387
TOTAL	27 940	26 987

nc : non concerné

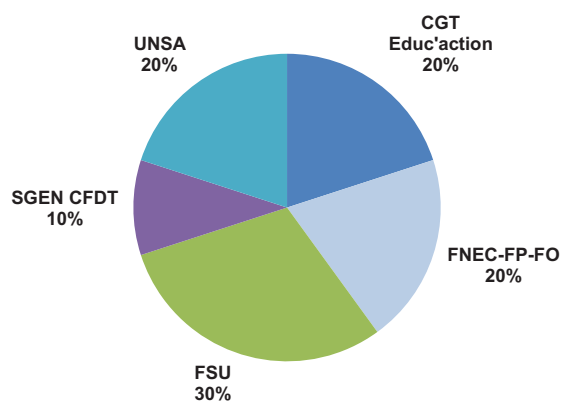
C. Composition des CSA de l'académie

	CGT Educ'action	FNEC-FP-FO	FSU	SGEN CFDT	SNALC	SUD EDUCATION	UNSA	TOTAL
CSA	1	3	4	-	-	1	1	10
CSA - SA	2	2	3	1	-	-	2	10
CSA 77	1	1	5	-	1	-	2	10
CSA 93	1	3	4	-	-	1	1	10
CSA 94	1	4	3	-	-	-	2	10
Total	6	13	19	1	1	2	8	50

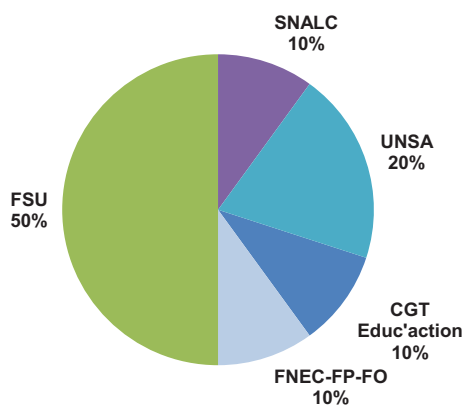
Répartition CSA



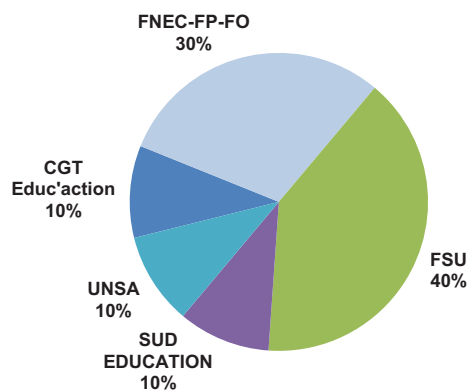
Répartition CSA - SA



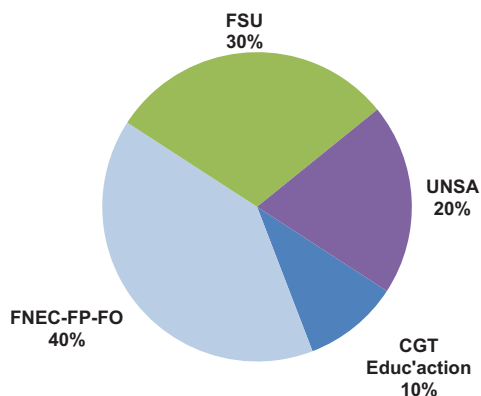
Répartition du CSA de la Seine-et-Marne



Répartition du CSA de la Seine-Saint-Denis



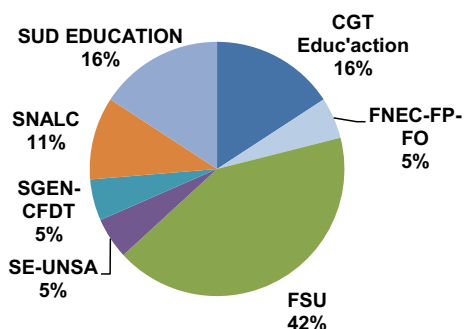
Répartition du CSA du Val-de-Marne



D. Les CAPA des personnels de direction, des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et d'orientation

- Répartition CAPA des enseignants du 2D, prof de l'ENSAM, CPE, PSY de Créteil

CAPA des enseignants du 2D, prof de l'ENSAM, CPE, PSY de Créteil							
CGT Educ'action	FNEC-FP-FO	FSU	SE-UNSA	SGEN-CFDT	SNALC	SUD EDUCATION	TOTAL
3	1	8	1	1	2	3	19



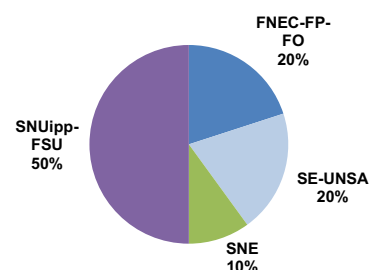
- Répartition CAPA des personnels de direction

CAPA des personnels de direction	
SNPDEN UNSA	TOTAL
2	2

E. Les CAPD des personnels du premier degré

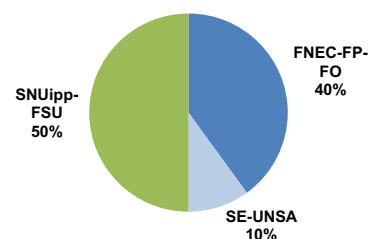
- Répartition CAPD des instituteurs et professeurs des écoles de la Seine-et-Marne

CAPD des instituteurs et professeurs des écoles de la Seine-et-Marne				
FNEC-FP-FO	SE-UNSA	SNE	SNUipp-FSU	TOTAL
2	2	1	5	10



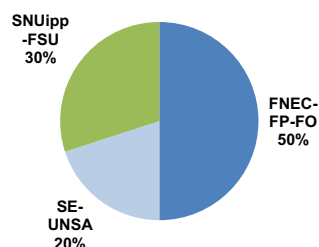
- Répartition CAPD des instituteurs et professeurs des écoles de la Seine-Saint-Denis

CAPD des instituteurs et professeurs des écoles de la Seine-Saint-Denis			
FNEC-FP-FO	SE-UNSA	SNUipp-FSU	TOTAL
4	1	5	10



- Répartition CAPD des instituteurs et professeurs des écoles du Val-de-Marne

CAPD des instituteurs et professeurs des écoles du Val-de-Marne			
FNEC-FP-FO	SE-UNSA	SNUipp-FSU	TOTAL
5	2	3	10



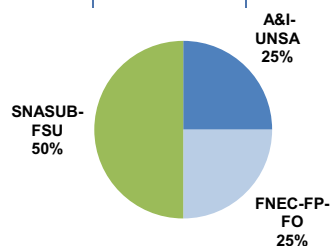
F. Les CAPA des personnels IATSS et ATRF

Répartition CAPA des AAE

CAPA des AAE	
A&I-UNSA	TOTAL
2	2

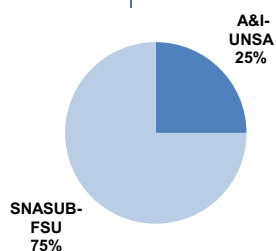
Répartition CAPA des SAENES et des TEN

CAPA des SAENES et des TEN			
A&I-UNSA	FNEC-FP-FO	SNASUB-FSU	TOTAL
1	1	2	4



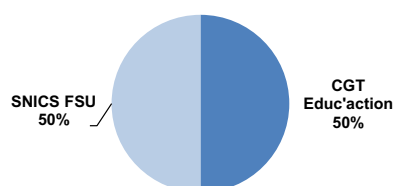
Répartition CAPA des ADJAENES et ATEE

CAPA des ADJAENES et ATEE		
A&I-UNSA	SNASUB-FSU	TOTAL
1	3	4



Répartition CAPA des INFENES, CTSS et ASSAE

CAPA des INFENES, CTSS et ASSAE		
CGT Educ'action	SNICS FSU	TOTAL
1	1	2



Répartition CAPA des ATRF

CAPA des ATRF	
SNPTES - UNSA	TOTAL
2	2

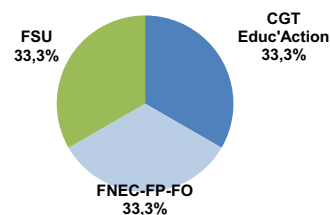
G. Les CCP

- Répartition CCP des directeurs adjoints de SEGPA

CCP des directeurs adjoints de SEGPA	
SNUipp FSU	TOTAL
2	2

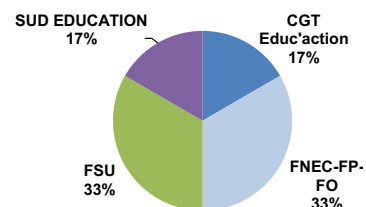
- Répartition CCP des non titulaires IATSS

CCP des non titulaires IATSS			
CGT Educ'Action	FNEC-FP-FO	FSU	TOTAL
1	1	1	3



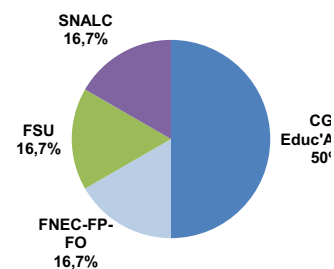
- Répartition CCP des non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement

CCP des non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement				
CGT Educ'action	FNEC-FP-FO	FSU	SUD EDUCATION	TOTAL
1	2	2	1	6



- Répartition CCP des non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et psy

CCP des non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et psy				
CGT Educ'Action	FNEC-FP-FO	FSU	SNALC	TOTAL
3	1	1	1	6



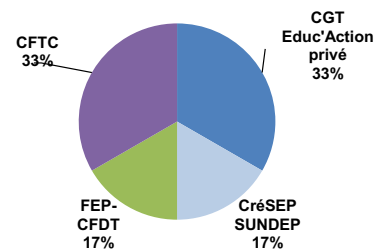
H. Les CCSA, CCMA et CCMI

- Répartition CCSA des directeurs d'établissements spécialisés

CCSA des directeurs d'établissements spécialisés	
SNUIPP-FSU	TOTAL
2	2

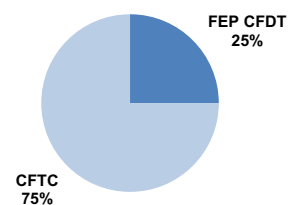
- Répartition CCMA de l'enseignement privé

CCMA de l'enseignement privé				
CGT Educ'Action privé	CréSEP SUNDEP	FEP-CFDT	CFTC	TOTAL
2	1	1	2	6



- Répartition CCMI de l'enseignement privé

CCMI de l'enseignement privé		
FEP CFDT	CFTC	TOTAL
1	3	4



10

La discipline

I. Les procédures disciplinaires dans le premier degré

Source : DSDEN de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

	77	93	94	Total
Sanction du 1er groupe	1	1		2
Sanction du 2ème groupe				0
Sanction du 3ème groupe		1		1
Sanction du 4ème groupe	1		1	2
Licenciement pour insuffisance professionnelle				0
Total	2	2	1	5

II. Les procédures disciplinaires dans le second degré

Source : DPE

Catégorie de personnel 2nd degré	Sanctions disciplinaires prononcées				Mesures prises pour insuffisance professionnelle
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Licenciement professeur titulaire
PLP		1			
Prof d'EPS	1	2			
Certifié	10	2			
Agrégé		3			
Chaire supérieure					
CPE		1			
COP					
Contractuels	1				
Totaux	12	9	0	0	0

III. Les procédures disciplinaires pour le personnel IATSS

Source : DPAE

Catégorie de personnel IATSS	Sanctions disciplinaires prononcées				Mesures prises pour insuffisance professionnelle
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Licenciement agent titulaire
Filière médico-sociale	1				
Filière administrative	2	1	1		
Totaux	3	1	1	0	0

Directrice de la publication

Julie Benetti

Rectrice de l'académie de Créteil

Responsable de la publication

David Beraha

Secrétaire général adjoint, directeur des relations et des relations humaines

Coordination et rédaction

Valérie Leprisé, adjointe à la cheffe du Papp

Sonia Charles, adjointe au DRRH

Avec la participation des services académiques

- Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne
- Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis
- Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne
- Coordination académique de la paie
- Contrôle de gestion (CDG)
- École académique de la formation (EAFC)
- Division de l'accompagnement social et médical (Dasem)
- Division des établissements (DE)
- Division des établissements de l'enseignement privé (DEEP)
- Division des personnels administratifs, techniques sociaux et de santé et d'encadrement (DPAE)
- Division des personnels enseignants (DPE)
- Direction régionale académique des systèmes d'information – antenne Créteil (Drasi)
- Pôle académique de la prospective et de la performance (Papp)
- Service académique RH et GRH de proximité (SARH)
- Service juridique (SJ)
- Service médical académique (Sema)
- Service social académique (Sesa)
- Service santé et sécurité au travail (SST)

 @accreteil

 facebook.fr/academie.creteil

 linkedin.com/company/academie-de-creteil/

 @academiacreteil